



RAPPORT & AVIS

12 juin 2015

Les monnaies locales complémentaires

SOMMAIRE

I. INTRODUCTION	3
II. UNE DÉMARCHE INNOVANTE ET PARTICIPATIVE	5
III. MONNAIE, MONNAIES : QUELS OUTILS POUR QUELS ÉCHANGES	7
A. La monnaie : origine et définitions	7
1. Une brève mise en perspective historique.....	7
2. La monnaie et son rôle dans l'économie : des conceptions différentes	9
3. Les différentes facettes de la monnaie : économique, politique et sociale	11
4. La création de monnaie, échanges et richesses.....	13
B. Une pluralité d'initiatives autour d'autres moyens d'échange.....	16
1. Des moyens de paiement à vocation commerciale : les systèmes de fidélité client. 16	
2. Des moyens de paiement à dimension sociale : l'exemple des titres-restaurant et des chèques-vacances	16
3. La valeur temps comme moyen d'échange : les systèmes d'échange locaux (SEL) et les accorderies.....	19
4. Les plates-formes d'échanges interentreprises	22
5. Les monnaies virtuelles : l'exemple du bitcoin, anti monnaie locale	23
C. Monnaies locales complémentaires	25
1. Quelques idées reçues à dépasser	25
2. Les monnaies locales complémentaires : des outils au service du développement local durable.....	27
IV. DE NOMBREUSES MONNAIES LOCALES COMPLÉMENTAIRES SUR LES TERRITOIRES	34
A. Des monnaies locales complémentaires partout dans le monde	34
1. L'arbeitswertschein de Wörgl (Autriche)	34
2. Le WIR (Suisse)	35
3. Le Palmas (Brésil).....	39
4. Le Chiemgauer (Allemagne)	40
5. L'Épi lorrain (Belgique).....	41
B. Des expériences multiples en France	47
1. L'Abeille (Aquitaine).....	47
2. La Luciole (Rhône-Alpes)	51
3. L'Occito (Midi-Pyrénées)	54
4. La Pêche (Île-de-France).....	56

5. Le Sol-Violette (Midi-Pyrenées).....	58
6. Le Stück (Alsace).....	62
C. Des expériences en Champagne-Ardenne.....	64
1. Le Bayard.....	64
2. Le CSS.....	67
3. L'émergence de réflexions en Champagne Ardenne.....	68
D. S'engager dans la mise en place d'une monnaie locale complémentaire: identifier et lever les freins, activer les leviers.....	68
V. AVIS.....	70
VI. BIBLIOGRAPHIE.....	75
VII. ANNEXES.....	82
Annexe 1 Composition du groupe de travail.....	83
Annexe 2 Personnes ressources ayant eu des échanges avec le groupe de travail.....	84
Annexe 3 Vidéos introductives aux échanges sur la monnaie et les monnaies locales complémentaires.....	85
Annexe 4 Vidéos introductives aux échanges sur le bitcoin.....	86
Annexe 5 Les échanges et l'invention de l'écriture.....	87
Annexe 6 Les formes de la monnaie.....	89
Annexe 7 Les monnaies locales complémentaires dans la loi relative à l'économie sociale et solidaire de 2014.....	91
Annexe 8 Code monétaire et financier.....	92
Annexe 9 L'évolution de la valeur du bitcoin.....	94
Annexe 10 Manifeste pour les monnaies locales complémentaires.....	95
Annexe 11 Critères d'évaluation de l'avis du CESER.....	97

FICHES D'IDENTITÉ

LE SEL DE REIMS.....	21
LE WIR.....	36
L'ÉPI LORRAIN.....	44
L'ABEILLE.....	48
LA LUCIOLE.....	52
L'OCCITO.....	55
LA PÊCHE.....	57
LE SOL-VIOLETTE.....	60
LE STÜCK.....	63
LE BAYARD.....	65

I. INTRODUCTION

Les monnaies officielles, « de *facilitateur d'échanges*, sont devenues une *fin en soi* ». Elles sont « un objet d'accumulation, un vecteur d'appropriation de la richesse au détriment du lien social et de l'intérêt collectif ». Par leur utilisation spéculative, elles se sont globalement déconnectées de leur usage initial. Pour preuve, notamment, ce chiffre : 98 % des transactions en monnaies « officielles » circulent dans les sphères spéculatives et seulement 2 % dans l'économie réelle au niveau mondial. Cette affirmation de Patrick VIVERET, philosophe et ancien conseiller maître à la Cour des comptes, interroge quant à la place de la monnaie dans notre système économique, son rôle, et les alternatives qui permettraient de lui redonner sa place de moyen d'échange dans une économie non spéculative.

Aujourd'hui, dans un contexte où l'économie de notre territoire est en panne, est-il envisageable de décentrer notre regard pour observer ce qui se passe dans d'autres territoires, régionaux, nationaux, internationaux, sans a priori idéologique, et dans un seul objectif : la relocalisation de l'activité, l'aménagement harmonieux de notre territoire, l'engagement dans les voies de l'innovation pour un mieux vivre ensemble ?

Comment se préparer aux enjeux de demain, en articulant le bien être local et les enjeux internationaux ? Comment initier des alternatives pour que des projets territoriaux, adaptés aux spécificités locales mobilisent efficacement les compétences et les énergies en stimulant des échanges de proximité, créateurs d'un supplément de richesse mis au service de légitimes solidarités ?

Pour développer ces alternatives, des habitants de plusieurs communes de France ont créé des devises indexées à l'Euro : **les monnaies locales complémentaires**. C'est ainsi qu'après l'Abeille, première monnaie locale à voir le jour dans la commune de Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne) en janvier 2010, d'autres projets se sont concrétisés, grâce à des initiatives populaires, et qu'une diversité de projets sont en cours d'élaboration, dans de nombreuses régions françaises, hormis le quart nord-est, moins impliqué dans cette dynamique émergente.

Le mouvement engagé de développement des monnaies locales complémentaires n'est pas un mouvement seulement français, puisque l'on recenserait à travers le monde environ 5 000 monnaies locales qui circulent de façon complémentaire aux monnaies officielles. Des expériences, regroupées sous l'appellation de « Monnaies complémentaires » sont conduites dans la plupart des grands pays du monde et en particulier en Europe. Elles ont pour objectif de participer à un développement économique, solidaire, responsable et durable d'un territoire en relocalisant les échanges de biens et de services. Ces initiatives locales sont toutes de nature à développer une économie de proximité, complémentaire d'une économie mondialisée.

L'intérêt des monnaies locales complémentaires est désormais consacré au plan législatif, puisque la loi sur l'économie sociale et solidaire du 31 juillet 2014 en assure la reconnaissance dans son article 16.

Dans la même période, une mission d'étude sur les monnaies locales complémentaires et les systèmes d'échanges locaux a été sollicitée conjointement par le ministère du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité et le secrétariat d'État chargé du commerce, de l'artisanat, de la consommation et de l'économie sociale et solidaire ; le rapport rendu aux commanditaires s'intitule : « *d'autres monnaies pour une nouvelle prospérité* », traduisant ainsi les perspectives ouvertes par ce phénomène, qui sort de l'anecdote et de la marginalité.

Enfin, le CESE lui-même a produit en avril 2015 un rapport traitant des « *nouvelles monnaies, de leurs enjeux macro-économiques, financiers et sociétaux* ». Le rapporteur affirme dans sa présentation que les acteurs économiques reconnaissent les opportunités qu'offrent ces monnaies complémentaires aux monnaies souveraines en termes d'échange et de lien social.

La monnaie n'est pas seulement une unité de compte ; elle est aussi une institution sociale qui reflète les valeurs de la société dans laquelle elle circule. Dès lors, il est légitime de s'interroger sur les moyens, au niveau local et régional, de promouvoir les échanges de biens et de services, au-delà de la stricte monnaie conventionnelle

Le soutien à l'économie de proximité, qui vise à la satisfaction des besoins vitaux des populations (commerces de proximité, services à la personne, circuits courts) fait consensus notamment parce qu'elle apporte, au territoire, une résilience face aux aléas économiques. Une Région qui place le développement économique et le renforcement des solidarités dans ses priorités, peut-elle ignorer le rôle significatif que sont susceptibles de jouer les initiatives de monnaies complémentaires dans la cohésion sociale ?

Au regard des projets et des expériences de mise en œuvre de monnaies complémentaires en France en réponse aux conséquences de la crise économique pour les populations, quels peuvent être la place et le rôle de la Région dans l'accompagnement de ces mouvements, et le soutien aux porteurs de projet d'innovations sociales et économiques replaçant la dignité et la responsabilité du citoyen au cœur de ses stratégies?

Marie-Claude BRIET-CLEMONT

Présidente du groupe de travail « monnaies locales complémentaires »
du CESER Champagne-Ardenne

II. UNE DÉMARCHE INNOVANTE ET PARTICIPATIVE

En septembre 2013, le CESER Champagne-Ardenne a organisé un colloque « produire et consommer : comment organiser la proximité ? » sur les enjeux du développement des circuits courts et de proximité. A cette occasion, la question de l'intérêt des monnaies locales complémentaires comme levier du développement endogène des territoires a été soulevée. Considérant que le développement des monnaies locales complémentaires entraine dans le champs des innovations possibles en faveur du développement durable des territoires, le CESER a décidé d'engager une autosaisine sur la question suivante :

Comment et en quoi les monnaies locales complémentaires pourraient constituer un outil pour le développement endogène de nos territoires, que ce soit au niveau économique, social, culturel et environnemental ?

Pour mener à bien cette autosaisine, le CESER a mis en place un groupe de travail spécifique composé de 16 personnes (Cf. Annexe 1 page 83) pouvant apporter une diversité des points de vue sur le sujet.

Le CESER a privilégié une approche pragmatique largement basée, à la fois, sur un travail d'appropriation de la thématique et sur des retours d'expérience en matière de monnaies locales complémentaires. Il a donc fondé ses réflexions sur :

- ⇒ des échanges entre membres de groupe de travail suite au visionnage de vidéos d'information, lors d'une première réunion, sur la monnaie et les monnaies locales complémentaires (Cf. Annexe 3 page 85) et, lors d'une deuxième réunion, sur le bitcoin (Cf. Annexe 4 page 86) ;
- ⇒ des échanges avec des personnes ressources et des représentants de structures porteuses de monnaies locales complémentaires (Cf. Annexe 2 page 84), soit en présentiel, soit en visioconférence ;
- ⇒ une visite « immersion » sur le territoire d'une monnaie locale complémentaire, l'Epi lorrain, ayant permis un échange avec différents responsables et permanents des structures impliquées dans le fonctionnement de l'Epi lorrain (Cf. Annexe 2 page 84) et la rencontre avec plusieurs prestataires utilisateurs de l'Epi lorrain ;
- ⇒ la réalisation d'une fiche consacrée à une monnaie locale complémentaire par chaque membre du groupe de travail à partir d'éléments recueillis sur internet et/ou de contacts avec des représentants de la structure porteuse de la monnaie concernée. Ces fiches sont intégrées au présent rapport.

Cette autosaisine a ainsi permis de :

- ⇒ construire une approche commune de ce qu'est la monnaie, dans son rôle économique et social ;
- ⇒ appréhender les monnaies locales complémentaires dans leur philosophie, leurs applications, leurs partenariats, leurs finalités, leurs limites et leurs perspectives ;

- ⇒ identifier les démarches susceptibles de favoriser l'évolution des comportements face à la valeur de l'échange, quel qu'il soit, et les différents outils d'échange alternatifs aux monnaies conventionnelles ;
- ⇒ mettre en évidence les leviers et difficultés propres à la création, au développement et à la pérennité d'une monnaie locale complémentaire ;
- ⇒ examiner l'intérêt d'utiliser les monnaies complémentaires comme un des leviers de développement économique pour les collectivités territoriales, et notamment pour la Région.

III. MONNAIE, MONNAIES : QUELS OUTILS POUR QUELS ÉCHANGES

La monnaie, instrument de base de notre société, est omniprésente dans le quotidien de chacun et de chacune. En tant que producteur, consommateur, travailleur, citoyen, nous sommes, dans notre vie de tous les jours, confrontés à des phénomènes monétaires :

- directement au travers des achats de biens et de services, de la rémunération du travail, du paiement des impôts,
- indirectement au travers de la diffusion des informations économiques et financières : l'évolution du Produit Intérieur Brut, de la consommation, de l'investissement, l'endettement, l'inflation qui sont exprimés en termes monétaires.

La monnaie est un élément de base de l'organisation et du fonctionnement des économies développées appelées aussi économies monétaires. La monnaie infiltre toutes les dimensions, économique, sociale (indemnisation des victimes, par exemple) et environnementale (marché des droits à polluer, par exemple) de la société. Son existence paraît tellement naturelle que la réflexion ne se porte pas spontanément sur cet instrument d'usage familial. Or, la connaissance que nous en avons est souvent imparfaite et réductrice.

« La monnaie est une chose étrange. Avec l'amour, c'est une des principales sources de joie de l'homme. Et, avec la mort, une de ses plus grandes sources d'anxiété. »

John Kenneth GALBRAITH, *The Age of Uncertainty*, 1977

C'est pourquoi, avant de se pencher sur l'intérêt des monnaies locales complémentaires, leurs avantages et leurs limites, il a semblé nécessaire au CESER de se donner un socle de connaissances communes permettant de répondre aux questions suivantes : qu'est-ce que la monnaie ? quel est son rôle ? quelle est sa place ? qui crée la monnaie ? qu'est-ce qu'une monnaie locale complémentaire ? quel est son rôle ?

A. La monnaie : origine et définitions

I. Une brève mise en perspective historique

L'économie actuellement dominante est une économie monétaire. On y produit en vue de l'échange et celui-ci fait intervenir la monnaie. Il n'en a pas été toujours ainsi.

Les échanges administratifs et commerciaux ont été comptabilisés bien avant l'invention de la monnaie telle qu'on la connaît aujourd'hui. Il y a plus de 5 000 ans, les populations d'Élam et de Summer utilisaient un système à base de jetons d'argile modelée qui correspondaient à la quantité et à la qualité des denrées de la transaction. Certains historiens pensent d'ailleurs que c'est surtout de la nécessité de conserver une trace des échanges qu'est née l'écriture. Les plus anciens textes retrouvés, en écriture cunéiforme sur des tablettes d'argile, sont des décomptes de marchandises (Cf. Annexe 5 page 87).

Dans l'Ancien empire (2750-2150 avant J-C), les égyptiens utilisaient une unité de compte, le shât, pour apprécier la valeur des biens qu'ils échangeaient. C'était une unité scripturale sans représentation matérielle.

Les premières pièces de monnaie métalliques frappées sont apparues vers VI^e siècle avant J-C dans le royaume de Lydie (Asie mineure). Elles étaient constituées d'électrum, un mélange d'or et d'argent. Toutefois, la plupart des spécialistes s'accordent aujourd'hui sur le fait que ces monnaies ne servaient pas dans les échanges quotidiens, leur valeur unitaire étant trop élevée pour cet usage.

Dès leur origine, les monnaies chinoises ont été fiduciaires : monnaies métalliques non frappées en bronze dont la valeur ne correspondait pas à leur quantité de métal. Les chinois ont été les premiers, dès le XI^e siècle, à utiliser, de façon courante, du papier-monnaie alors que les billets n'apparaîtront en occident qu'au XVII^e siècle.

Le développement des banques, à partir du XVI^e siècle, s'est accompagné du développement de la monnaie scripturale, née des écritures de comptes gérées par des négociants privés et utilisées dès le XIII^e siècle en occident. Au XX^e siècle, avec le développement de l'informatique, cette monnaie s'est dématérialisée. A l'heure actuelle, la monnaie scripturale prédomine largement, en particulier en France où on estime qu'elle représente plus de 90 % de la monnaie en circulation.

Ainsi, au cours de l'histoire, les individus ont toujours échangé mais, d'une part, ces échanges ont pu et peuvent encore (systèmes d'échanges locaux) prendre la forme de troc et, d'autre part, quelles que soient la ou les formes qu'elles ont prises (Cf. Annexe 6 page 89), plusieurs monnaies étaient et peuvent encore être utilisées simultanément sur un même territoire.

Par exemple, à partir du règne de Philippe-Auguste (1180-1223) et de son acquisition, lors de la conquête de la Touraine, de l'atelier monétaire de Tours, il va exister un système monétaire royal se basant sur deux séries d'unités : celles liées à la livre parisis (de Paris) et celles liées à la livre tournois¹ (de Tours) qui valaient chacune un poids déterminé d'argent fin. Si la livre tournois est devenue rapidement la monnaie de compte la plus répandue, cette dualité va perdurer jusqu'à l'abolition de la livre parisis par Louis XIV en 1667.

D'autre part, sous le règne de Saint-Louis (1226-1270) qui introduisit l'idée d'une prééminence de la monnaie royale sur les autres, il y avait près de quatre-vingts seigneurs féodaux frappant chacun leur propre monnaie². Dans ces seigneuries, il y avait donc plusieurs monnaies en circulation.

Une multiplicité des monnaies sous l'Ancien régime en France

« Au total, plus de deux cents prélats, monastères, seigneurs laïcs et villes ont usé d'un droit de frappe depuis le Moyen-âge jusqu'à la Révolution »

Source : *La complexité monétaire en France sous l'Ancien régime : étendue et modes de gestion*, Jérôme BLANC

¹ Il fallait 25 sous tournois pour faire une livre parisis, qui, elle, valait 20 sous parisis.

² Ces monnaies prennent un caractère local quand l'ordonnance de Saint-Louis de 1262 décrète que les monnaies seigneuriales ne peuvent désormais avoir cours que sur les terres du seigneur battant monnaie, seule la monnaie royale étant autorisée à circuler dans l'ensemble du royaume.

La monnaie unique et la monnaie-moyen exclusif d'échanger sont des exceptions dans l'histoire.

« La coexistence de formes de monnaies différentes est interprétée comme un manque d'homogénéité, et donc comme un obstacle au fonctionnement efficace des échanges et à l'établissement des prix. Cependant, il est tout à fait possible de soutenir le contraire, en reconnaissant la différenciation des monnaies comme une caractéristique institutionnelle expressément conçue afin de maintenir des circuits d'échanges de nature différente (locale ou longue distance), tout autant que des fonctions monétaires différentes (fonction d'épargne ou moyen de paiement). »

Bernard LIETAER, Au cœur de la monnaie, 2013

2. La monnaie et son rôle dans l'économie : des conceptions différentes

Au-delà des formes qu'elle peut prendre, l'existence de monnaies soulève deux questions distinctes, celle de sa nature et celle de ses fonctions, qui renvoient à des approches théoriques et donc à des définitions différentes.

Les trois fonctions classiques de la monnaie ont été énoncées, pour la première fois, par ARISTOTE³ qui y voit à la fois une unité de compte, un intermédiaire des échanges et une réserve de valeur. Ces trois fonctions seront reprises par les grands courants de pensée économique développés à partir du XVIII^e siècle. Toutefois, ces courants n'accorderont pas le même poids à chacune de ces fonctions selon la conception qu'ils auront de la monnaie et de son rôle dans l'économie.

Pour les économistes classiques⁴, conception qui sera reprise par les néoclassiques⁵, la monnaie est un simple intermédiaire des échanges. Elle ne fait que dissimuler, qu'in fine, les produits s'échangent toujours contre des produits⁶. En ce sens, ils envisagent la monnaie comme un voile. Ils considèrent que celle-ci n'a pas d'influence sur l'activité productive et l'emploi et que ainsi sphère de l'activité économique réelle et sphère monétaire sont séparées. Ils estiment que l'émission de monnaie n'a d'effet que sur le niveau général des prix⁷, d'où la nécessité d'une surveillance étroite de la création de monnaie pour ne pas générer d'inflation.

« Il n'est pas, dans l'économie, quelque chose de plus insignifiant que la monnaie »

John Stuart MILL, Les principes d'économie politique, 1848

³ Philosophe, logicien et scientifique grec (384-322 avant J-C)

⁴ Sont considérés comme appartenant à l'école classique des économistes des XVIII^e et XIX^e siècles comme, en Grande-Bretagne, Adam SMITH (1723-1790), David RICARDO (1772-1823), Thomas MALTHUS (1766-1834), John Stuart MILL (1806 -1873), et en France, Étienne BONNOT DE CONDILLAC (1715-1780), Anne Robert Jacques TURGOT (1727-1781), Jean-Baptiste SAY (1767-1832) et Frédéric BASTIAT (1801-1850).

⁵ L'école néoclassique naît dans les années 1870, et devient la principale école de pensée jusqu'à la crise de 1929 et l'avènement du keynésianisme. Les théoriciens néoclassiques ne forment pas un bloc homogène et leurs conceptions de l'économie ont donné naissance à trois traditions différentes. Ces trois écoles reprennent certains éléments importants présents chez les économistes classiques, comme la loi des débouchés de SAY ou la théorie quantitative de la monnaie. Elles sont en fait très divisées, en particulier en ce qui concerne le fonctionnement effectif des économies de marché et sur les mesures à prendre, si nécessaire, pour l'améliorer.

⁶ « Les produits s'échangent contre des produits », Jean Baptiste SAY, 1803.

⁷ Théorie quantitative de la monnaie, esquissée par Jean BODIN (1568) et mise en équation par Irving FISHER (1911).

Comme les classiques, MARX⁸ met en avant le rôle d'instrument d'échange rempli par la monnaie mais il la relie à la valeur dont l'origine se trouve dans le travail et montre son rôle dans l'accumulation du capital. Il fait ainsi de la monnaie, qu'il considère comme une marchandise, le fondement des économies de marché. La monnaie est alors un équivalent général, c'est-à-dire une marchandise qui exprime la valeur d'échange de toutes les autres marchandises.

« Une marchandise spéciale est [...] mise à part par un acte commun des autres marchandises et sert à exposer leurs valeurs réciproques. La forme naturelle de cette marchandise devient aussi la forme équivalent général socialement valide. Le rôle de l'équivalent général est désormais la fonction sociale spécifique de la marchandise exclue, et elle devient argent. [...] A mesure donc que s'accomplit la transformation générale des produits du travail en marchandises, s'accomplit aussi la transformation de la marchandise en argent. »

Karl MARX, Le capital, 1878

La conception classique de la monnaie est remise en cause par KEYNES⁹. Pour les keynésiens¹⁰, la monnaie peut avoir une influence sur la production et l'emploi. L'émission de monnaie affecte non seulement les prix mais aussi le niveau d'activité et donc d'emploi. Ils considèrent donc que l'on peut agir sur le fonctionnement de l'économie via la monnaie (politique monétaire). Ils mettent en avant l'importance de son rôle en tant qu'instrument de réserve de valeur en introduisant des dimensions d'incertitude et d'anticipation dans le comportement des agents économiques. Ainsi la monnaie peut être désirée pour trois motifs, ceux de transaction, de précaution et de spéculation qui auront des impacts différents sur l'économie.

« L'importance de la monnaie découle essentiellement du fait qu'elle constitue un lien entre le présent et l'avenir »

John Maynard KEYNES, Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie, 1936

Classiques, néoclassiques, marxistes et keynésiens sont à l'origine des nombreux courants actuels de pensée en économie qui reprennent, contredisent, font évoluer ou même parfois tentent de synthétiser leur conception respective de la monnaie.

La pensée qui a largement inspiré les politiques monétaires depuis les années 1980 est celle développée par les monétaristes¹¹, relayés ensuite par les nouveaux classiques¹². Ils affirment

⁸ Karl MARX (1818-1883) est à l'origine de la théorie marxiste. Sa pensée combine les idées économiques des classiques anglais, notamment de RICARDO, les idées politiques des socialistes français et les idées philosophiques allemandes. Il donne une interprétation politique à l'analyse économique de RICARDO divisant la société en classes sociales.

⁹ Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie, 1936.

¹⁰ Le keynésianisme est une école de pensée économique fondée par l'économiste britannique John Maynard KEYNES (1883-1946). Les thèses keynésiennes, devenues la doctrine officielle des États développés durant les « trente glorieuses », ont été ensuite critiquées et remises en cause par les successeurs des néoclassiques.

¹¹ Le monétarisme, dont Milton FRIEDMAN (1912-2006) est à l'origine dans les années 1950, renoue avec la théorie quantitative de la monnaie et remet en cause le keynésianisme, paradigme dominant de l'époque. Il estime que, dès lors qu'il dépasse le rythme d'augmentation de la production, tout accroissement de la quantité de monnaie dans l'économie engendre à terme une augmentation proportionnelle des prix.

¹² La Nouvelle économie classique est un courant de pensée économique, fondé sur des principes néoclassiques, qui s'est développé à partir des années 1970. Appartiennent à cette école Thomas SARGENT, Neil WALLACE, Robert LUCAS, Robert BARRO.

que si, sur le court terme, la création de monnaie peut avoir des effets réels, elle n'en a pas sur le long terme. Ils reviennent, de ce fait, à l'idée que les variations de la masse monétaire n'ont d'effet que sur le niveau général des prix. Ils prônent une politique monétaire stricte dans le but de limiter l'inflation. La lutte contre l'inflation est ainsi le premier objectif de la Banque Centrale Européenne¹³.

Les périodes de crises économiques successives au cours du dernier siècle, dans différents endroits du monde, ont également conduit à des réflexions, qui interrogent non pas les fonctions de la monnaie mais sa nature même dans la mesure où elle contribue à « faire société » en créant du lien social. Pour ceux qui en détiennent, elle est un instrument de socialisation. Pour ceux qui n'en disposent pas, elle devient source d'exclusion et de disqualification sociale. La monnaie est ainsi bien plus envisagée comme un ensemble de règles et de conventions que comme une simple marchandise.

« La monnaie n'est pas seulement, ni même principalement un bien économique. C'est une expression de la communauté dans son ensemble »

Michel AGLIETTA et André ORLEAN, La monnaie entre violence et confiance, 2002

3. Les différentes facettes de la monnaie : économique, politique et sociale

Actuellement, dans les économies de marché, la monnaie prend à la fois des dimensions économique, politique et sociale.

« La nature de la monnaie est ambivalente et c'est ce qui rend sa définition difficile. La monnaie revêt à la fois les caractéristiques d'un bien privé et d'un bien public, d'un bien rival et d'un bien réseau, d'un bien économique et d'un bien politique et social. Les fonctions de la monnaie ne sont que mieux comprises quand on cerne cette ambivalence. »

Jézabel COUPPEY-SOUBEYRAN, Monnaie, banques, finance, 2012

Elle remplit trois fonctions économiques principales, celles de :

⇒ unité de compte : la monnaie sert d'étalon permettant de fixer la valeur des différents biens et services

La monnaie sert d'instrument de mesure de la valeur des marchandises, celui avec lequel on exprime la grandeur de la valeur de chaque marchandise et qui permet ainsi de comparer leurs valeurs respectives : un pantalon vaut 200 Euros, un tee-shirt vaut 50 Euros, donc la valeur d'un pantalon est égale à 4 fois la valeur d'un tee-shirt.

⇒ moyen d'échange, moyen de paiement : la monnaie joue le rôle d'intermédiaire dans les échanges

Avec la monnaie, on passe d'un échange M-M' à un échange M-A-M'. L'échange de la marchandise M contre la marchandise M' se scinde en deux opérations distinctes : la vente de la marchandise M contre une certaine somme d'argent A, l'achat avec cet argent ainsi obtenu de la marchandise M'. Cette fonction d'intermédiaire des échanges révèle une autre fonction qui lui est liée, celle d'instrument de paiement en tant qu'instrument

¹³ La Réserve Fédérale des États-Unis a comme objectif non seulement la stabilité des prix mais aussi la croissance économique et le plein emploi.

de règlement, d'extinction des dettes nées à l'occasion d'opérations de crédit. En effet, quand on achète à crédit une marchandise, la monnaie ne nous sert pas à acquérir la marchandise dont nous disposons à la signature du contrat mais à éteindre notre dette. L'introduction du crédit transforme le mode de circulation des marchandises.

⇒ réserve de valeur : la monnaie est un des moyens d'épargne qui permet de différer dans le temps la consommation ou l'investissement

L'épargne consiste dans le fait de stocker de la monnaie en vue de ne l'utiliser qu'ultérieurement comme moyen de paiement. Elle permet de reporter un pouvoir d'acheter dans le futur et de se prémunir contre les incertitudes qui pèsent à la fois sur les dépenses et les recettes futures. Toutefois, pour que la monnaie assure correctement cette fonction de réserve de valeur, encore faut-il que son détenteur puisse garder le même pouvoir d'achat c'est-à-dire que le prix des marchandises n'augmente pas. Par ailleurs, cette fonction, dans la mesure où elle fait sortir de la monnaie du circuit économique, a un impact sur la dynamique économique. Enfin, contrairement aux autres marchandises qui, lorsqu'on les stocke représentent un coût, l'accumulation de monnaie, quant à elle, procure un gain.

Si à différentes époques, ces fonctions ont pu être remplies par des monnaies différentes circulant simultanément, la quasi totalité des monnaies actuelles, nationales ou supranationales comme l'Euro, concentrent ces trois fonctions.

Au-delà des trois fonctions économiques classiques, une monnaie est également un instrument de politique économique. La politique monétaire est un des instruments des gouvernements pour réguler l'activité économique nationale. Elle est aussi un instrument de souveraineté, en tant qu'instrument du pouvoir.

« La monnaie est dans l'État ce que le sang est dans le corps humain : sans l'un on ne saurait vivre, sans l'autre, on ne saurait agir. »

John LAW, Considérations sur le numéraire et le commerce, 1705

En outre, en tant que convention sociale qui repose sur la confiance qu'ont ses utilisateurs, la monnaie devient un instrument privilégié de cohésion sociale, car elle crée des liens entre les individus ou entre les groupes, mais elle est aussi un facteur de crise dans les économies monétaires.

La monnaie « n'est pas un objet, c'est un accord au sein d'une communauté pour utiliser quelque chose comme moyen d'échange ».

Bernard LIETAER, Au cœur de la monnaie, 2013

Ainsi, la monnaie n'est pas qu'un moyen de faciliter les échanges marchands. Elle change le fondement des échanges ainsi que les rapports entre les individus. Dans les économies monétaires, être riche c'est détenir une grande quantité de monnaie, a contrario, par exemple, des sociétés féodales dans lesquelles la richesse était la terre. La monnaie n'est pas la richesse mais une représentation de la richesse qui prend tout son sens dans les sociétés marchandes où elle est l'expression de la valeur des marchandises.

« D'un côté, la confiance collective, dans la monnaie est promesse d'harmonie dans les échanges ; de l'autre, le pouvoir de l'argent déclenche des crises qui sont des facteurs de désordre dans l'économie ». Les économies monétaires se caractérisent par une « tension entre les deux aspects indissociables de la monnaie : la cohérence sociale de la contrainte du paiement, d'une part, le pouvoir privé d'accumuler l'argent d'autre part »
Michel AGLIETTA et André ORLEAN, La monnaie entre violence et confiance, 2002

4. La création de monnaie, échanges et richesses

Il existe deux moyens de création de la monnaie. Les États, via les instituts d'émission de la monnaie, comme la Banque Centrale Européenne, seuls habilités à imprimer des billets et à frapper des pièces ne sont à l'origine que d'environ 10 à 15 % de la monnaie en circulation. Le reste de la monnaie, et donc sa large majorité, est créé par les organismes bancaires privés par l'accord de crédits¹⁴ à leurs clients. Cette même monnaie est détruite par les remboursements de ces crédits. Il y a donc « création nette » de monnaie uniquement lorsque les nouveaux crédits l'emportent sur les crédits remboursés.

Le principe de la création de monnaie par une banque

Lorsqu'une banque accorde un crédit à un client X, elle crédite son compte à vue du montant M de la somme prêtée. De son côté, la banque acquiert en contrepartie une créance sur le client X. L'opération correspond à deux inscriptions symétriques de la banque dans son bilan : une à l'actif (détenition d'une créance) et une au passif (approvisionnement d'un compte). Il y a création de monnaie : la banque n'a pas ponctionné ses réserves pour faire ce prêt. Lorsque le client X rembourse le crédit M, la banque efface la créance de son bilan : il y a donc à ce moment destruction de monnaie. La création de monnaie n'aura été que provisoire.

Chaque banque peut distribuer sous forme de crédit l'équivalent de la majeure partie de l'argent mis en dépôt par ses clients sur des comptes à vue. Ces crédits, octroyés sous forme de dépôts sur le compte à vue des clients emprunteurs, viennent augmenter l'encaisse des banques et donc leur possibilité de distribuer de nouveaux crédits. C'est le principe du « multiplicateur du crédit ».

Cependant le pouvoir de création monétaire par les banques est limité à la fois par la réglementation (respect d'un ratio de solvabilité rapportant le niveau et la qualité de leurs fonds propres à leurs engagements) qui découle d'accords internationaux et, pour l'Euro, par la Banque Centrale Européenne¹⁵, qui régule la quantité de la monnaie en circulation dans l'économie. D'autre part, il existe une autorégulation par les banques elles-mêmes de leur création de monnaie.

¹⁴ Le principe du crédit consiste à transformer des créances sur les agents non bancaires en moyens de paiement immédiatement utilisables.

¹⁵ Une banque centrale est une institution chargée par le(s) État(s) d'une zone monétaire de définir et mettre en œuvre la politique monétaire du ou des pays concernés. Elle joue tout ou partie des trois rôles suivants : assurer l'émission de la monnaie fiduciaire et contribuer ainsi à fixer les taux d'intérêt, superviser le fonctionnement des marchés financiers et assurer le respect des réglementations du risque (ratio de solvabilité) des institutions financières (en particulier des banques de dépôts), jouer le rôle de prêteur en dernier ressort en cas de crise systémique.

Le principe du multiplicateur de crédit

Supposons que le montant des dépôts dont dispose le système bancaire soit égal à 1 000 €, il peut donc accorder un crédit de 1 000 € et créer ainsi une monnaie scripturale supplémentaire d'un même montant qui va alimenter les dépôts des clients à qui les banques ont accordé ce crédit.

Si on admet que les banques conservent 20 % des sommes reçues en dépôt sous forme d'encaisses liquides (pour faire face aux retraits de billets des titulaires des comptes), les 80 % restant peuvent être utilisés pour accorder de nouveaux crédits pour un montant de 800 € qui se retrouveront sur les comptes clients des banques. Sur ces 800 €, 20 % seront conservés en liquidités et donc les 640 € restant donneront lieu à une nouvelle vague de prêts de 640 €, et ainsi de suite par vagues successives.

Ce qu'on peut résumer par le tableau suivant :

Vagues de crédit	Crédits	Retraits liquidités	Dépôts sur comptes clients
1 ^{ère} vague	1 000	200	800
2 ^{ème} vague	800	160	640
3 ^{ème} vague	640	128	512
4 ^{ème} vague	512
...

Ainsi, à l'issue de la quatrième vague, la création monétaire s'élève à 1 000+800+640+512 €.

Si on poursuit le tableau jusqu'à une ultime N^{ième} vague, celle-ci s'élèverait à 5 000. Et donc le multiplicateur de crédit serait bien de 5, soit 1/20 %.

D'un dépôt initial de 1 000 €, le montant total de monnaie scripturale nouvelle créée par le système bancaire s'élève à 5 000 €.

Comme le montre cet exemple, les dépôts ne font pas les crédits mais à l'inverse ce sont les crédits qui font les dépôts.

Dans les économies de marchés, la richesse naît des échanges dont l'instrument privilégié est la monnaie. Toutefois, cette conception de la richesse ne prend pas en compte ce qui n'est pas comptabilisé dans les échanges et, donc, la satisfaction des besoins qui échappent aux échanges marchands. Ainsi, un bien ou un service qui ne peut s'exprimer en unités monétaires, n'a pas de valeur et donc d'une certaine façon n'existe pas, économiquement parlant. Par exemple, le produit intérieur brut n'intègre que les biens et services exprimés en termes monétaires. Les biens et services, résultats d'activités domestiques et bénévoles, n'y sont pas pris en compte.

« Le commerce international et les marchés financiers globaux ont fait la preuve de leur capacité à créer de la richesse, mais ils ne sont pas en mesure de satisfaire un certain nombre de besoins sociaux. Parmi ceux-ci, on trouve le maintien de la paix, la réduction de la pauvreté, la protection de l'environnement, l'amélioration des conditions de travail ou le respect des droits de l'homme : ce que l'on appelle, en somme, le bien commun. »

George SOROS, On Globalization

Il faut également prendre en compte que la dématérialisation de la monnaie, le fort accroissement des vitesses de calcul et de transmission des informations, l'interconnexion croissante des réseaux financiers au niveau mondial accélèrent sans cesse la vitesse de

circulation de la monnaie¹⁶ et contribuent très fortement à l'augmentation du volume de transactions. Ceci facilite les échanges mais aussi la spéculation et a conduit à une répartition des transactions où celles de l'économie réelle¹⁷ ne représentent plus que quelques pourcents face aux transactions financières¹⁸ de couverture des risques. Cela renouvelle la question du lien entre monnaie, échanges et richesse.

Faut-il condamner la spéculation ?

« Spéculer, c'est prendre délibérément un risque de prix, c'est-à-dire acheter aujourd'hui un actif financier ou tout autre bien en espérant qu'on pourra le revendre demain avec profit. La spéculation fait souvent l'objet d'une condamnation morale. Pourtant, sans les spéculateurs, les entreprises ne pourraient s'assurer contre les fluctuations du prix des matières premières, des devises ou des taux d'intérêt. La spéculation aggrave-t-elle l'instabilité des marchés ? Lorsqu'un actif voit son prix déterminé par des mécanismes économiques stables et solidement enracinés dans l'économie réelle, la spéculation introduit juste un peu de volatilité dans l'évolution des prix, sans grandes conséquences. Mais lorsque ce n'est pas le cas, par exemple pour les taux de change, la spéculation peut être profondément déstabilisante. »

« A partir du moment où l'on reconnaît que le fonctionnement des marchés peut conduire à une multiplicité d'équilibres, ou plutôt de trajectoires, pour considérer les choses en dynamique, la spéculation ne peut plus être considérée comme une activité nécessaire engendrant tout au plus un peu de volatilité. Elle est en effet capable de faire changer de trajectoire des économies entières. Prétendre la supprimer relève cependant d'une incompréhension de son origine : elle est inévitable dans une économie de marchés puisque l'avenir est incertain. De plus, elle est, dans bien des cas, nécessaire à la fonction d'échanges de risques que doivent pouvoir remplir les marchés. Tout au plus peut-on, dans les cas où son rôle déstabilisant est avéré, trouver des modes de régulation étatiques spécifiques qui permettent d'en limiter les dégâts. »

Source : *Faut-il condamner la spéculation ?*, Pierre-Noël GIRAUD Alternatives économiques, n°204

Paroles d'acteur rencontré

« Les grands penseurs des monnaies locales au niveau mondial disent qu'aujourd'hui sont échangés quotidiennement sur les marchés 4 000 Mds de dollars. 97 % sont des échanges spéculatifs et seulement 3 % concernent l'économie réelle. »

C'est à partir de ces constats, qui dénie à l'économie son lien avec les besoins fondamentaux, que des intellectuels, des décideurs, des collectifs de citoyens se sont engagés dans des processus de réappropriation démocratique de la monnaie pour inventer d'autres moyens d'échange pour d'autres formes de prospérité¹⁹.

¹⁶ Nombre de fois qu'une unité de monnaie est utilisée dans les transactions durant un temps donné

¹⁷ L'expression économie réelle désigne l'activité économique en lien avec la production et l'échange de biens et services par opposition à l'activité financière constituée de l'ensemble des échanges de titres (obligations, actions, opérations de change, ...).

¹⁸ Le développement de leur volume est, pour grande partie, lié à celui des transactions à haute fréquence, c'est-à-dire des transactions par voie électronique basées sur des algorithmes informatiques automatiques, pour lesquelles le volume d'opérations n'est limité que par la vitesse de calcul des ordinateurs qui les gèrent.

¹⁹ D'autres monnaies pour d'autres formes de prospérité, Mission d'étude sur les monnaies locales complémentaires et les systèmes d'échange locaux, Avril 2015

B. Une pluralité d'initiatives autour d'autres moyens d'échange

Depuis le début du XX^{ème} siècle, la recherche d'autres moyens d'échange que les monnaies officielles est souvent liée à l'accroissement des difficultés économiques et sociales qui touchent un pays, un territoire.

Ainsi, un ensemble d'autres systèmes d'échange, d'autres types de monnaie sont apparus depuis quelques dizaines d'années à côté des monnaies officielles. Ils s'approchent plus ou moins des monnaies officielles dans le sens où ils remplissent une ou plusieurs fonctions principales de ces monnaies.

Si ces moyens d'échanges ne sont pas l'objet de sa réflexion, le CESER a toutefois estimé nécessaire d'en donner une rapide description pour permettre d'avoir une vision complète de l'existant et d'éviter toute confusion avec ce qu'il considère être une monnaie locale complémentaire.

I. Des moyens de paiement à vocation commerciale : les systèmes de fidélité client

Certaines entreprises mettent en place des moyens de paiement particuliers dans l'objectif de fidéliser leurs clients et ainsi augmenter leurs ventes. Il existe ainsi de nombreux systèmes où les achats génèrent des points qui peuvent ensuite servir à l'achat d'autres biens et services, en partie (bons de réduction) ou en totalité (chèques cadeaux). L'utilisation de ces points se fait soit de façon exclusive en lien avec la marque, l'enseigne de l'achat initial, soit de façon beaucoup plus étendue au sein d'un réseau commercial d'entreprises partenaires.

Par exemple, certaines compagnies d'aviation donnent des « miles », dans le cadre de leurs programmes de fidélisation, en fonction de la distance parcourue par un passager sur leurs vols. Ces miles peuvent ensuite être utilisés pour l'achat de prestations auprès de la compagnie qui les a émis ou de ses partenaires commerciaux.

Un autre exemple est celui de certains systèmes de fidélité de la grande distribution. Lors d'un achat d'un produit de la marque distributeur, le client voit son compte fidélité crédité d'un montant en Euro correspondant à un pourcentage du prix du produit. Ce montant peut ensuite être déduit de ses achats suivants.

2. Des moyens de paiement à dimension sociale : l'exemple des titres-restaurant et des chèques-vacances

Il existe, en France, un ensemble de moyens de paiements exprimés en Euros qui peuvent se substituer, pour certaines transactions, aux espèces et moyens de paiement bancaires. Toutefois, à la différence de la monnaie officielle, ils ne sont acceptés que par un ensemble déterminé de commerçants ou de prestataires de services.

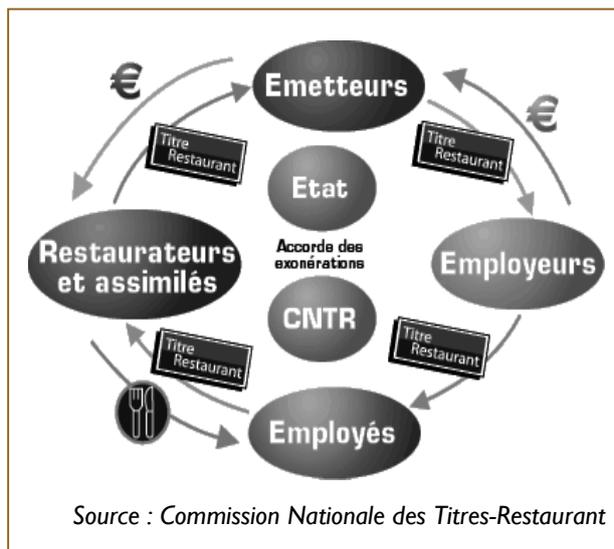
Certains de ces moyens de paiement ont des objectifs sociaux. C'est le cas, par exemple, des titres-restaurant et des chèques-vacances.

Les titres-restaurant

Introduits en France en 1964, les titres-restaurant sont des titres spéciaux de paiement dont l'émission et l'utilisation sont encadrées par la loi²⁰. Ils donnent la possibilité aux employeurs de financer une partie des déjeuners de leurs salariés.

Ils sont cofinancés par l'employeur et le salarié, qui, de ce fait, bénéficient d'avantages d'ordre fiscal et social.

Les employeurs qui décident de mettre en place un système de titres-restaurant achètent les titres auprès d'une des sociétés spécialisées dans leur émission. Ces sociétés doivent impérativement bloquer, sur un compte spécial, les fonds correspondant à la contre-valeur des titres-restaurant émis. Elles fournissent les titres aux employeurs qui les remettent à leurs salariés. Ceux-ci peuvent ensuite les utiliser pour acquitter tout ou partie du prix d'un repas ou l'achat de prestations alimentaires auprès des restaurateurs et commerçants assimilés qui acceptent ce moyen de paiement. Enfin, les sociétés émettrices procèdent au remboursement des titres présentés par les prestataires.



Le titre-restaurant est nominatif. Les noms de l'employeur et du salarié y figurent. La validité d'un titre-restaurant papier est limitée dans le temps et géographiquement et il est interdit de rendre la monnaie sur un titre-restaurant. Depuis avril 2014, un décret permet une dématérialisation des titres-restaurant.

Quelques chiffres 2011

705 813 titres-restaurant émis pour une valeur de 5,164 milliards d'Euros et 182 142 professionnels autorisés à accepter les titres-restaurant.

Source : Commission Nationale des Titres-Restaurant

Il existe d'autres titres de paiement fonctionnant selon le même principe : les titres-culture, les titres-lire, les titres-disques, ...

²⁰ Articles L3262-1 à L3262-7 et R3262-1 à R3262-11 du Code du travail et L131-4 du Code de la sécurité sociale

Les chèques-vacances

Les chèques-vacances sont des titres de paiement institués par le gouvernement français en 1982 pour aider les salariés et certains retraités à partir en vacances. Ils permettent à l'employeur ou au comité d'entreprise qui le souhaite de participer au financement des vacances, des loisirs et des activités culturelles de leurs salariés.

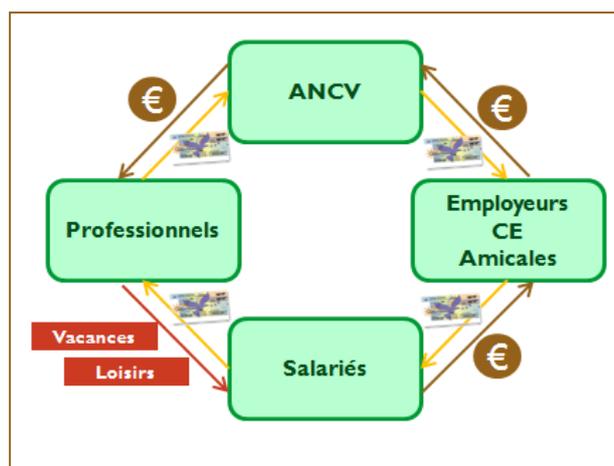
Quelques chiffres 2013

Un volume d'émission de chèques-vacances de 1,49 milliard d'Euros, bénéficiant à 3,9 millions de salariés et un réseau de 170 000 professionnels du tourisme et des loisirs.

Source : ANCV

Ils sont cofinancés, d'une part, par le salarié ou le bénéficiaire et, d'autre part, par l'employeur ou le comité d'entreprise dans le privé, par l'organisme social afférent dans la fonction publique (centre d'action social, comité des œuvres sociales, association du personnel, ...). La part minimum de participation d'un salarié au financement de ses chèques-vacances dépend de sa rémunération. La contribution de l'employeur est exonérée d'impôt sur le revenu pour le salarié et de charges sociales et fiscales pour l'employeur, sous certaines conditions et dans certaines limites.

Le salarié ouvre un plan d'épargne chèques-vacances, d'une durée de quatre à douze mois, auprès de son employeur, comité d'entreprise, association du personnel, ... qui a décidé d'offrir cette possibilité. Les chèques-vacances leur sont délivrés par l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances²¹ (ANCV). Ils remettent ensuite les chèques-vacances au salarié qui peut les utiliser pour payer, auprès des professionnels qui les acceptent, des prestations liées aux vacances mais aussi aux loisirs et aux activités culturelles. Enfin, les professionnels se font rembourser les chèques-vacances reçus par l'ANCV.



Il existe également la possibilité pour l'employeur, le comité d'entreprise, l'association du personnel, ... qui le choisit, de remettre, selon les critères qui lui sont propres, à ses salariés des chèques-vacances acquis avec une participation financière de ces derniers ou sans leur contribution.

Le chèque-vacances est nominatif. Sa validité est limitée dans le temps et il n'est pas possible de rendre la monnaie sur un chèque-vacances.

²¹ Établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) dont la tutelle est assurée par le ministère délégué au tourisme.

3. La valeur temps comme moyen d'échange : les systèmes d'échange locaux (SEL) et les accorderies

Inspiré d'expériences canadiennes, américaines puis européennes, le premier système d'échange local²² ou SEL français a vu le jour en 1994, en Ariège. La première accorderie a été créée au Québec en 2002. La première accorderie française est née en 2011, suite à la conclusion d'un partenariat entre le Réseau Accorderie du Québec et la Fondation Macif pour le développement d'un réseau d'accorderies en France. Il existe actuellement plus de cinquante SEL et une vingtaine d'accorderies en France.

Les SEL et accorderies sont des systèmes d'échange alternatifs à celui basé sur la monnaie officielle. Ils sont structurés sous forme d'association, déclarée ou de fait. Ils permettent à leurs membres d'échanger des biens, des savoirs et des services pour les SEL et uniquement des savoirs et des services pour les accorderies. Ils ont pour objectif de recréer du lien social au travers d'échanges. Les membres y adhèrent à travers la signature d'une charte.

L'unité utilisée pour comptabiliser les échanges est basée sur une unité de temps et elle n'est pas convertible en monnaie officielle. Les accorderies comptabilisent directement en unité de temps (chèques temps) alors que chaque SEL crée sa propre unité de comptabilisation des échanges (1 unité = 1 minute) à laquelle il donne un nom particulier (grain, fleur, clou, ...).

Le SEL ou l'accorderie centralise les offres et les demandes formulées par leurs membres et les diffuse (catalogue, site internet). Ensuite, les membres intéressés peuvent entrer en contact directement pour se mettre d'accord sur les conditions de l'échange. Les échanges peuvent également avoir lieu lors de réunions organisées par le SEL ou l'accorderie.

Chaque échange est inscrit sur les comptes de l'offreur et du demandeur. Ces comptes sont soit centralisés, soit tenus, pour soi, par chaque membre avec un contrôle mutuel lors de chaque échange.

Le SEL ou l'accorderie fonctionne et organise des activités collectives, en s'appuyant sur des services rendus par ses membres. Certains SEL et les accorderies considèrent ces services rendus comme des échanges avec l'association. Ces derniers sont donc comptabilisés comme n'importe quel autre échange.

L'exemple du SEL de Reims

L'idée de création du SEL de Reims est née suite à un débat citoyen organisé par la section Attac de Reims à partir de la diffusion d'un documentaire consacré à l'argent. Ce sont une quinzaine de personnes qui se sont impliquées dans le démarrage du projet. La volonté exprimée lors du premier tour de table était un démarrage très rapide des échanges avec un système d'organisation simple. Au départ, l'organisation et la comptabilisation des échanges s'est donc faite de façon manuelle, à l'aide de carnets.

Entre la création du SEL et novembre 2014, environ 400 personnes ont signé la charte, dont une centaine réalisant des échanges. Le SEL compte à la fois des adhérents actifs et des adhérents qui soutiennent le SEL sans l'utiliser. Pour la réussite d'un SEL, il faut accepter que

²² Nom inspiré de la traduction du nom anglo-saxon Local Exchange Trading System ou LETS

chacun y vienne avec des objectifs différents, des attentes différentes, des niveaux d'implication différents.

Le SEL rayonne principalement sur le territoire de Reims Métropole mais il n'a pas de limites géographiques définies. Ces dernières se fixent d'elles-mêmes par rapport à la taille du territoire de vie des membres.

L'objectif du SEL est de créer du lien, de mettre des personnes en relation. Il y a d'abord des personnes qui se rencontrent et seulement ensuite des échanges de biens et de services entre ces personnes. Le SEL n'est pas basé sur le profit mais sur la solidarité. Il n'y a aucun intérêt à accumuler des grains. De plus, le rôle de l'animation au sein du SEL est de faire évoluer les mentalités sur les notions de valeur. Par exemple, faire prendre conscience qu'une personne au chômage peut apporter des services, des savoirs qui ont de la valeur.

L'unité utilisée pour échanger est le grain (1 grain = 1 minute).

Les échanges de services et de savoirs sont comptés en référence au temps passé. Cela repose sur le principe que l'ensemble des personnes qui échangent disposent toutes de 24 heures dans leur journée. L'autre principe est que les personnes échangent un service en exerçant une activité qu'elles aiment. Il n'y a pas de notion de pénibilité. Par exemple, une personne aime jardiner mais n'a pas de jardin. Quand elle échange du temps de jardinage, elle rend service tout en se faisant plaisir. Cela enlève la tentation d'introduire un calcul dans l'échange : tel service, tel savoir vaut plus que tel autre.

Les échanges de biens sont des échanges de gré à gré entre deux membres du SEL. La valeur en grains du ou des biens échangés est déterminée d'un commun accord par les deux selistes concernés. Le plus souvent, la personne qui donne son bien, car elle n'en a pas ou plus l'utilité, a tendance à le sous-évaluer. C'est plutôt la personne qui a formulé la demande qui fait augmenter le nombre de grains. En effet, c'est pour elle que ce bien a plus de valeur car elle en a besoin.

Enfin, un seliste peut recevoir des grains en contrepartie de temps donné à l'association.

Il y a un certain nombre de biens et de services qui ne peuvent pas être échangés. Par exemple, le SEL ne peut pas faire office de site de rencontres. De plus, le SEL a en permanence une action de sensibilisation en ce qui concerne le travail au noir. Selon la jurisprudence, ce dernier appelle des liens de subordination et intègre la notion de régularité. Par exemple, le recours à une personne pour faire le ménage répond à ces deux points. Le SEL conseille aux selistes de ne pas échanger des services ou savoirs en lien avec leur profession. Si des artisans, des professionnels libéraux le font, il est de leur responsabilité de le déclarer à l'administration fiscale.

Le SEL dispose d'un site internet sur lequel se trouvent les offres et les demandes. Le SEL organise également des BLÉ (Bourses Locales d'Échange). Par exemple, le SEL organise un BLÉ de jeux, jouets et livres pour Noël, un BLÉ de graines et plants au printemps et un BLÉ de vêtements en été. Il existe également des échanges inter-SEL comme ceux organisés dans le cadre de la route des SEL (hébergement d'une nuit chez un seliste pour 50 grains).

Lors d'un échange, chaque seliste remplit une fiche puis c'est un des animateurs-comptables du SEL qui vérifie la conformité de l'échange par rapport à la charte et valide la fiche. L'ensemble des comptes sont transparents. Tous les selistes peuvent les consulter.

Pour faire vivre le SEL, des réunions mensuelles sont organisées. Beaucoup d'échanges s'initient lors de ces réunions. En général, les échanges se font entre personnes qui se connaissent, qui se sont rencontrées au moins une fois lors d'une réunion du SEL.

FICHE D'IDENTITÉ

Le SEL de Reims

Par Daniel BLONDEAU

Territoire concerné : Reims

Date de démarrage du projet : Fin 2009 mais les statuts de l'association sont approuvés en mars 2011 lors de l'Assemblée générale

Date de mise en route : Fin 2009 début 2010

Fonctionnement de la monnaie : La monnaie d'échange est le grain sur la base d'un grain est égal à 1 minute de temps. Chaque action est basée sur le volontariat et sur le fait de se faire plaisir. La compétence est apportée par chacun à une autre personne (exemple : arroser les plantes, nourrir un animal, apprendre à coudre ou tricoter, faire le jardin etc.). C'est un transfert de savoir-faire qui recrée un lien social. Les échanges sont effectués de gré à gré entre les membres de l'association selon les demandes et les offres de chacun sans argent.

But(s) du projet :

Promouvoir la solidarité par la pratique d'échanges de services, de connaissance et de biens entre les membres d'une association selon les demandes et les offres, hors du circuit monétaire fiduciaire.

Faire prendre connaissance de la dimension humaine existant derrière tous les échanges et de valoriser des savoirs et des savoir-faire.

Permettre le contact des adhérents afin d'effectuer les échanges directement en publiant un catalogue interne d'offres et de demandes.

D'organiser des rencontres et des animations afin de faciliter ces échanges.

Partenaires du projet et rôle de chacun : –

Public(s) : Cela s'adresse à tous publics. De nombreuses catégories socioprofessionnelles sont représentées avec des classes d'âge différentes. Les échanges se font entre adhérents du SEL de Reims. À noter qu'un accueil de nouveaux membres est prévu tous les 1^{ers} jeudis de chaque mois.

Mode d'utilisation de la monnaie : La monnaie s'échange entre adhérents sur la base du temps effectué sachant qu'il n'y a aucun critère de pénibilité d'établi (1 heure de jardinage vaut 1 heure d'enseignement d'anglais par exemple). Les comptes en « grain de sel » sont exclusivement individuels et sont accessibles à la connaissance de tous. Le « grain de sel » constitue la seule monnaie d'échange. Le solde d'un compte ne doit pas dépasser plus ou moins 1000 grains.

Situation actuelle :

Projets :

- Développement durable : jardin partagé, vivant et convivial
- Participer à certains salons
- Participation à des Bourses Locales d'Échanges (BLE)

Les réunions sont organisées en deux parties. La première partie est consacrée à l'accueil des nouveaux arrivants, à l'explication de la charte. En parallèle, les présents exposent les objets et proposent les services qu'ils souhaitent échanger. La deuxième partie est consacrée à des ateliers d'arts créatifs, d'informatique ou à la projection d'un documentaire suivie d'un débat ou à une réunion générale avec ordre du jour s'il y a besoin.

Il est important qu'il y ait une équipe d'animateurs pour faire vivre l'association. Leur renouvellement n'est pas facile à mettre en place. Dans cette optique, le SEL cherche à impliquer plus de personnes sur des tâches d'animation pour qu'elles soient moins lourdes pour chacun.

4. Les plates-formes d'échanges interentreprises

Les échanges ou trocs (barter en anglais) interentreprises sont beaucoup plus développés dans les pays anglo-saxons et émergents qu'en France où cette pratique commence néanmoins à prendre de l'essor. Leur développement a beaucoup été facilité par la création de plates-formes internet.

Il s'agit pour des entreprises d'échanger, de troquer des biens et des services qu'elles produisent. Cet échange est assimilé à une transaction commerciale mais se fait par compensation, sans paiement. Il permet aux entreprises de financer certaines dépenses ou achats directement en échange de leur production sans sortie de trésorerie.

Les plates-formes jouent le rôle d'intermédiaire entre les entreprises. Certaines plates-formes sont des bourses aux échanges qui permettent la réalisation d'échanges ne faisant intervenir que deux entreprises. Il s'agit alors d'une simple mise en relation. D'autres plates-formes sont de véritables outils de mise en réseau des entreprises et de gestion d'échanges multilatéraux. Lorsqu'il s'agit d'échanger entre de multiples entreprises, la plate-forme sert d'intermédiaire et utilise une unité de compte qui permet d'évaluer la valeur des biens et services échangés.

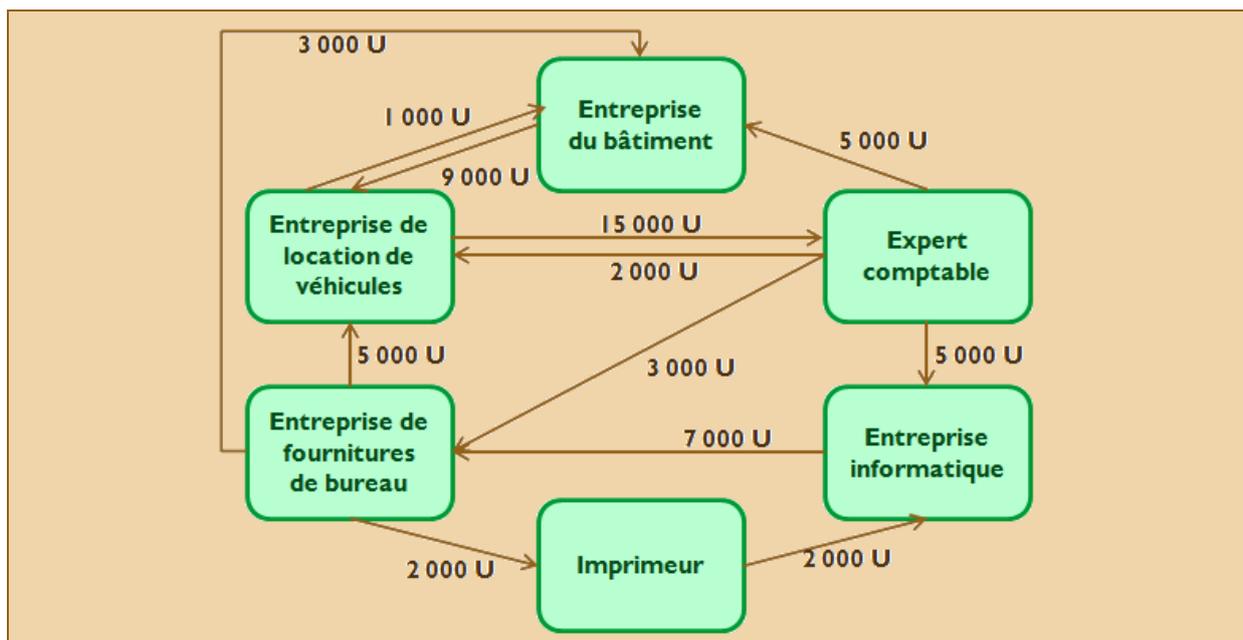
Un exemple d'échanges multilatéral

La plate-forme d'échange utilise l'unité d'échange U.

Une entreprise informatique cherche à la fois à réaliser un travail d'impression de plaquettes publicitaires et un service d'expertise comptable. Elle est mise en relation par la plate-forme avec un imprimeur et un expert-comptable. L'imprimeur fournit à l'entreprise informatique des plaquettes publicitaires à hauteur de 2 000 U et l'expert-comptable lui réalise une prestation à hauteur de 5 000 U.

Ni l'imprimeur, ni l'expert-comptable n'ont besoin des services proposés par l'entreprise informatique mais vont chercher, parmi les autres entreprises faisant des offres sur la plate-forme, celles qui proposent les biens et services qui correspondent à leurs besoins, respectivement des fournitures de bureau et une location de véhicules proposés par d'autres entreprises.

L'entreprise informatique fournit sa contrepartie par une prestation de création du site internet d'une entreprise de fournitures de bureau à hauteur de 7 000 U.

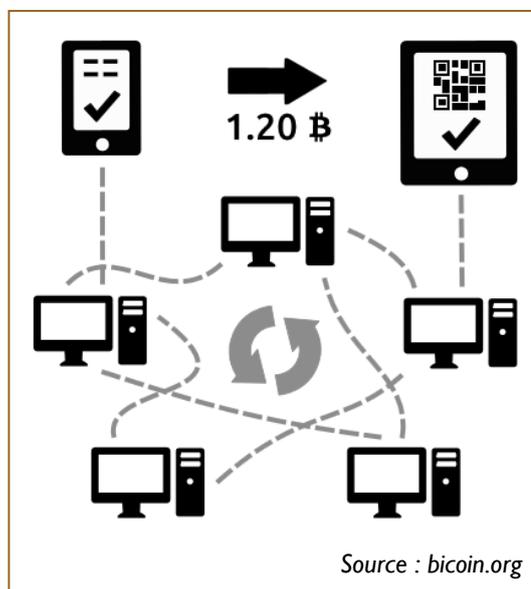


5. Les monnaies virtuelles : l'exemple du bitcoin, anti monnaie locale

Créé en 2009, le bitcoin est une monnaie virtuelle, exclusivement numérique et extraterritoriale. Elle fonctionne sans autorité centrale et sans aucune intervention de banques. Ce nom désigne également le système de paiement auquel elle est liée.

Le bitcoin est une monnaie autogérée. La création de bitcoins et la gestion des transactions sont prises en charge collectivement par une communauté d'internautes utilisateurs, appelés « mineurs », dont les ordinateurs fonctionnent en réseau. Ces derniers mettent les capacités de calcul de leur ordinateur au service de Bitcoin, le système de paiement, pour vérifier et enregistrer les transactions. En contrepartie, ceux-ci perçoivent des bitcoins créés à cette occasion.

La quantité de monnaie créée par le système est plafonnée par le programme à 21 millions de bitcoin²³, limite d'émission fixée dès le début de son fonctionnement. De plus, le rythme de création de bitcoin varie pour tenir compte du nombre de mineurs et de l'évolution de la capacité de calcul des ordinateurs connectés.



Le principe du système de paiement Bitcoin est de consigner chaque transaction dans un registre virtuel, appelé « chaîne de blocs », qui est téléchargé dans sa globalité par chaque mineur. Ainsi, toutes les transactions sont conservées de façon publique et permanente dans le réseau. Par contre, les transactions elles-mêmes sont anonymes.

²³ Selon la Banque de France, un peu plus de 12 millions de bitcoins avaient déjà été émis fin 2013.

La valeur du bitcoin est déterminée de façon entièrement flottante. Elle n'est fonction que de l'offre et de la demande et n'est soumise à aucune régulation.

Le bitcoin, objet de critiques depuis sa création, reste très controversé. De plus, il traverse depuis début 2014, une crise importante à la suite de fermetures de plates-formes d'échanges²⁴, qui servent à la fois de bureau de change et de banque de dépôt à des utilisateurs de bitcoin. Il doit également faire face aux mises en garde de certaines banques centrales ainsi qu'aux volontés d'encadrement exprimées par de nombreux gouvernements. D'un autre côté, dernièrement, de plus en plus de grandes entreprises ont manifesté leur intérêt pour cette monnaie ou annoncé qu'elles vont autoriser certains paiements en bitcoin²⁵.

Le bitcoin : des positions différentes

« Le bitcoin divise, entre ceux qui voient dans cette nouvelle monnaie virtuelle une véritable révolution des transactions, et ceux qui s'en méfient ouvertement, à l'image de la Banque de France qui a publié une note mettant en garde contre son caractère « *hautement spéculatif* » au « *risque financier certain* » pour les personnes qui la détiennent. »

« Le bitcoin évolue actuellement hors d'un cadre légal défini. Mais cela pourrait bientôt changer, car ces transactions échappent actuellement au contrôle et à l'impôt des États. Or si l'émission d'une monnaie virtuelle ne peut pas être régulée, sa conversion en une monnaie légale nécessite en revanche l'obtention d'un agrément. C'est le sens d'une décision du tribunal de commerce de Créteil prise en 2011. La même approche a été adoptée aux États-Unis où les autorités de régulation ont sommé la plateforme MtGox d'obtenir une licence d'activité de transferts de fonds, ce qui la soumet à la réglementation contre le blanchiment et le financement du terrorisme. L'Allemagne a quant à elle reconnu le bitcoin comme une « monnaie privée », mais c'est pour mieux taxer les transactions dans cette devise qui échappaient jusqu'ici à l'impôt. »

Source : *Tout ce qu'il faut savoir sur le bitcoin*, Édouard de MARESCHAL, Le Figaro.fr, 25 février 2014

Les promoteurs du bitcoin soulignent plusieurs avantages à l'utilisation de cette monnaie qui découlent parfois des caractéristiques mêmes sur lesquelles se fondent les critiques de ceux qui en signalent les risques.

L'un des premiers avantages mis en avant est qu'il permet de transférer directement d'une personne à une autre, où qu'elles soient dans le monde, sans aucun intermédiaire, en particulier sans intermédiaire bancaire. Les frais de transaction sont donc bien moins importants qu'avec d'autres systèmes de paiement.

Le fait que les transactions sont anonymes est avancé comme avantage par certains alors que d'autres signalent les risques d'utilisation du bitcoin à des fins illégales (fraude fiscale, blanchiment des capitaux, financement du terrorisme) que cela génère.

Si l'absence d'intervention des institutions émettrices et donc de régulation est présentée par certains comme un atout, d'autres y voient la source du principal problème du bitcoin, son extrême volatilité, traduction de son caractère hautement spéculatif. En effet, son cours a

²⁴ Faillite, en février 2014, de la première plate-forme mondiale de transaction MtGox, fermeture, en mars 2014, de la plate-forme Flexcoin qui a dû cesser ses activités après avoir été victime d'un piratage informatique, ...

²⁵ Par exemple : annonce de PayPal, filiale d'e-bay, en septembre 2014 et de Microsoft, en décembre 2014

connu de très fortes variations depuis début 2013 (Cf. Annexe 9 page 94), sans communes mesures avec les autres monnaies.

Enfin la Banque de France attire l'attention sur le fait que « le bitcoin n'est pas assorti d'une garantie légale de remboursement à tout moment et à la valeur nominale ». Elle met en garde les investisseurs en soulignant qu'ils « ne peuvent récupérer leurs fonds en devises que si d'autres utilisateurs souhaitent acquérir des bitcoins ». « Ainsi, le système peut à tout moment s'effondrer lorsque les investisseurs veulent dénouer leurs positions mais se retrouvent détenteurs de portefeuilles devenus illiquides » avertit-elle²⁶.

Parole d'acteur rencontré

« Le bitcoin qui est une monnaie complémentaire apatride et spéculative. »

« Le bitcoin est une réaction au malaise lié au système monétaire international actuel (spéculations, poids des intermédiaires bancaires, ...). »

« Un système a été mis en place pour sécuriser les transactions : l'ensemble des personnes impliquées ont accès à l'information et surveillent le système. Néanmoins, ce système n'empêche pas une volatilité de son cours. Le bitcoin est l'objet d'une spéculation importante. »

Il existe actuellement plusieurs dizaines de monnaies virtuelles en circulation, dont plusieurs ont le même type de fonctionnement que le bitcoin. Le Ministère des finances estimait, en juin 2014, que les dix principales monnaies virtuelles représentaient environ 10 milliards d'Euros.

C. Monnaies locales complémentaires

Depuis quelques années, il existe un mouvement de développement de monnaies locales complémentaires en France. Tout récemment leur existence a été reconnue par un article intégré à la loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire²⁷.

Parole d'acteur rencontré

« Il y a actuellement un mouvement en France autour des monnaies locales complémentaires qui est plutôt un mouvement contra-cyclique, c'est-à-dire qui s'est structuré en réaction à la crise économique et sociale. »

Si les monnaies locales complémentaires font de plus en plus parler d'elles et touchent un public de plus en plus large, elles restent l'objet de quelques idées préconçues. De plus, les objectifs et le fonctionnement peuvent varier d'une monnaie à l'autre. C'est pourquoi, le CESER a souhaité avoir, plus qu'une définition, une réflexion sur les particularités et les caractéristiques des monnaies locales complémentaires actuellement en circulation.

I. Quelques idées reçues à dépasser

Il s'agit ici d'explicitier ce que n'est pas une monnaie locale complémentaire pour dépasser les idées préconçues qui sont souvent les premières à être exprimées lorsque ce sujet est abordé.

²⁶ Source : Les dangers liés au développement des monnaies virtuelles : l'exemple du bitcoin, Banque de France

²⁷ Loi n° 2014-856

Les monnaies locales complémentaires ne sont pas une nouveauté.

Comme souligné précédemment (Cf. III.A.1 Une brève mise en perspective historique page 7), la circulation de plusieurs monnaies de façon simultanée sur un même territoire a existé à différentes périodes de l'histoire. Par exemple, du Moyen-Âge à la Révolution, une très grande diversité des monnaies en circulation cohabitaient en France.

Les monnaies locales complémentaires ne sont pas une alternative à l'Euro.

Elles ne sont pas conçues dans l'objectif de remplacer l'Euro. Elles n'ont pas la même finalité, ni les mêmes fonctions. Une monnaie locale complémentaire est, avant tout, une monnaie d'échange. Elle ne sert pas de réserve de valeur. Il n'y a pas d'intérêt à la thésauriser ni à l'épargner puisqu'il n'existe pas de possibilités de placement, ni de spéculation liée à la variation d'un taux de change pour cette monnaie.

Parole d'acteur rencontré

« Elles renvoient à une monnaie, outil d'échange et rien d'autre, c'est-à-dire sans spéculation. Par contre, elles n'ont pas vocation à remplacer l'Euro. »

Les monnaies locales complémentaires ne sont pas un moyen d'échapper à la fiscalité.

La parité à l'Euro des monnaies locales complémentaires permet leur intégration complète et sans faire intervenir de calcul particulier dans la comptabilité des prestataires qui les utilisent. Ces monnaies rentrent ainsi dans les circuits déjà existants de déclarations et prélèvements fiscaux. La facturation se fait toujours en monnaie officielle, même si le paiement se fait en monnaie locale complémentaire, et intègre donc automatiquement les taxes liées à la vente. Enfin, compte-tenu du faible volume des échanges concernés pour chaque prestataire, la question ne se pose pas à l'heure actuelle.

Les monnaies locales complémentaires ne sont pas un moyen de créer une économie souterraine, illégale, ...

Comme pour une monnaie officielle, des risques d'utilisation illégale d'une monnaie locale complémentaire existent. Toutefois, ces risques, en particulier ceux de blanchiment sont limités par les caractéristiques mêmes d'une monnaie locale complémentaire : la parité à l'Euro, les possibilités limitées de reconvertir la monnaie locale en Euro et de rendre la monnaie en Euro, l'ancrage local.

Les monnaies locales complémentaires ne sont pas un outil de résolution de crise.

Si les monnaies locales complémentaires naissent souvent à l'occasion de crises économiques, elles ne sont pas conçues pour résoudre cette crise en elle-même mais plutôt pour en corriger les effets à un niveau local et pour accompagner les mutations de la société.

Parole d'acteur rencontré

« La création de monnaies locales complémentaires s'inscrit dans des contextes de crise et elles sont conçues comme des outils de préservation du pouvoir d'achat. »

2. Les monnaies locales complémentaires : des outils au service du développement local durable

Les monnaies locales complémentaires sont des outils au service d'un projet particulier sur un territoire particulier. Il n'existe donc pas un modèle unique de monnaie locale complémentaire mais une diversité de monnaies qui reflète la diversité des initiatives qui sont à leur origine, le contexte dans lequel elles naissent, les objectifs qu'elles poursuivent et le territoire sur lequel elles se mettent en place.

Différents types d'objectifs favorisant la diversité des expériences

On peut distinguer trois grands types d'objectifs poursuivis au travers de la création d'une monnaie locale complémentaire. La grande majorité d'entre elles poursuit simultanément plusieurs types d'objectifs. Elles mêlent le plus souvent objectifs économiques et sociaux. S'y ajoutent, pour beaucoup d'entre elles, des objectifs environnementaux.

« Plus de 5 000 communautés dans le monde ont commencé à créer leurs propres systèmes de monnaies locales. Ces systèmes ne remplacent pas les monnaies nationales conventionnelles mais ils les complètent. Les gens les utilisent pour résoudre des problèmes que les monnaies conventionnelles se sont constamment montrées incapables de résoudre : le rétablissement des liens dans les communautés, la création de travail utile et gratifiant, une écologie durable ou l'attention aux seniors dans une société vieillissante. »

Bernard LIETAER, Au cœur de la monnaie

⇒ Des objectifs économiques

Il s'agit de favoriser un développement des échanges locaux et, par ce moyen, soutenir l'activité économique et la création de richesse au niveau local. L'objectif premier d'une monnaie locale complémentaire est la mise en place et l'animation d'un circuit économique au niveau de son territoire à travers un réseau d'utilisateurs. Les monnaies locales complémentaires sont exclusivement des instruments d'échange. Elles ont vocation à circuler et non à être thésaurisées²⁸. Elles ne sortent donc pas du circuit économique.

L'idée de fonte de la monnaie, c'est-à-dire d'une monnaie qui perd de sa valeur périodiquement quand elle n'est pas utilisée, s'inscrit dans cet objectif. Cette dévalorisation favorise la circulation de la monnaie puisque l'utilisateur n'a pas intérêt à la conserver mais plutôt à l'utiliser rapidement.

Parole d'acteur rencontré

« Les monnaies locales complémentaires permettent de redynamiser des réseaux locaux d'échanges économiques. »

⇒ Des objectifs sociaux

Il s'agit de créer un réseau d'utilisateurs adhérant au même projet et par là de créer du lien. Selon le projet, cet objectif peut viser différents types de liens : les liens entre professionnels, les liens entre prestataires et particuliers et/ou les liens entre bénévoles impliqués.

²⁸ La thésaurisation est l'épargne conservée sous forme de monnaie non rémunérée, en dehors du circuit bancaire et financier.

De plus, certaines monnaies locales complémentaires se donnent d'autres objectifs sociaux spécifiques comme :

- ⇒ redonner du pouvoir d'achat à leurs utilisateurs, en demandant aux commerçants-adhérents un engagement de réduction sur leurs prix lors d'un paiement en monnaie locale complémentaire par exemple ;
- ⇒ changer le rapport à la monnaie en organisant des débats réguliers sur l'économie et la monnaie par exemple ;
- ⇒ promouvoir une langue régionale, en demandant aux commerçants-adhérents un engagement en matière de traduction de leur signalétique ou de formation de leurs salariés à la langue régionale soutenue, comme c'est le cas pour l'Eusko, la monnaie locale complémentaire du pays basque ;
- ⇒ lutter contre la pauvreté en fixant une modulation des tarifs d'adhésions en fonction du revenu ou en faisant bénéficier des personnes sans emploi de revenus complémentaires en monnaie locale, par exemple.

Certaines monnaies locales complémentaires sont même dédiées au développement de liens intergénérationnels, à l'amélioration des pratiques quotidiennes en matière de santé ou encore à l'éducation. C'est, par exemple, le cas du Saber au Brésil. Les jeunes qui choisissent de se faire parrainer par un jeune d'une classe supérieure (et ce jusqu'au niveau de l'étudiant qui veut entrer à l'université) ainsi que leurs tuteurs reçoivent des Sabers qui peuvent être utilisés pour le paiement des frais d'inscription à l'université. Le Ministère de l'Education rachète ensuite, en monnaie nationale, aux universités les Sabers reçus avec une équivalence préalable convenue.

⇒ Des objectifs environnementaux

Certaines monnaies locales complémentaires se définissent également des objectifs environnementaux comme, par exemple, le soutien d'autres modes de consommation par la promotion des produits issus de l'agriculture biologique, le développement du recyclage, la diminution de la production de déchets, le développement de modes de production plus économes en énergie, le développement des énergies renouvelables, ...

La poursuite de ces objectifs peut se traduire par des critères de sélection particuliers pour l'agrément des prestataires ou encore la fixation de « défis » précis aux prestataires-adhérents en matière d'amélioration de certaines de leurs pratiques répondant aux problématiques environnementales visées.

Ces objectifs sont partagés par les utilisateurs de la monnaie locale complémentaire. Cela passe par une adhésion aux finalités et principes associés au projet au service duquel est mise en œuvre cette monnaie. Cette adhésion est souvent formalisée par la signature d'une charte adoptée par l'adhérent. Les objectifs fixés peuvent également orienter le choix des prestataires entrant dans le circuit de la monnaie (définition de critères d'agrément en lien avec ces objectifs, par exemple).

Parole d'acteur rencontré

« Il est important de comprendre que la mise en place d'une monnaie locale complémentaire est une liée à un projet de développement local. Elle répond à des objectifs précis. »

De grandes caractéristiques, variables d'une monnaie à l'autre

⇒ Un espace géographique

Les monnaies locales complémentaires sont, comme leur nom l'indique, caractérisées par un ancrage local qui est très souvent un aspect constitutif du projet puisqu'il s'agit de développer un territoire, de valoriser la proximité.

Le territoire auquel est attaché une monnaie locale complémentaire est défini soit par le projet, soit par les utilisateurs qui adhèrent au projet via leur territoire de vie et d'usages. Il a donc tendance à évoluer avec le projet et l'origine géographique des utilisateurs de la monnaie locale complémentaire.

Parole d'acteur rencontré

« Une question qui se pose régulièrement aux personnes impliquées dans le projet est : quelle définition donner au « local » ? »

⇒ Une valeur de référence

La base de valeur utilisée par les monnaies locales complémentaires est, dans la grande majorité des cas, la monnaie officielle du pays du territoire concerné. Les monnaies locales complémentaires en circulation en France sont toutes basées sur l'Euro et à parité avec lui. Ainsi, une unité de monnaie locale complémentaire est égale à un Euro.

Cette parité à l'Euro facilite l'utilisation de la monnaie locale complémentaire à la fois pour l'utilisateur-consommateur et pour l'utilisateur-prestataire puisqu'elle permet d'éviter d'introduire un calcul particulier pour sa conversion, son utilisation et son intégration dans une comptabilité.

Il existe toutefois des monnaies locales complémentaires dont la valeur n'est pas basée sur une monnaie officielle. Par exemple, au Japon, circule une monnaie locale complémentaire, le Wat, dont la valeur n'est pas basée sur le Yen mais sur le kilowatt-heure d'énergie renouvelable. Créée en 2000, cette monnaie sert à valoriser l'énergie renouvelable produite par des coopératives ou des particuliers grâce à des éoliennes et des panneaux solaires.

⇒ Une durée de vie

La plupart des monnaies locales complémentaires sont mises en circulation sans durée de vie déterminée, si ce n'est une durée de vie de leur support quand ce sont des monnaies matérialisées par des billets. La fixation d'une durée de vie pour leur support peut être liée à des questions de sécurité. Il s'agit de limiter les risques de contrefaçons par un changement périodique de la forme des billets. Cela peut également être lié à des questions pratiques de mise en œuvre d'un système de fonte de la monnaie. En effet, le nombre limité d'emplacements servant à apposer périodiquement des vignettes ou des timbres pour que les billets puissent continuer à être utilisés contraint à les renouveler régulièrement.

D'autres monnaies locales complémentaires, liées à des événements culturels ou sportifs, ont une période de circulation limitée dans le temps, de façon récurrente ou non d'une année sur l'autre.

⇒ Une ou plusieurs formes

Une monnaie locale complémentaire peut prendre, à l'instar des monnaies officielles, des formes différentes. Elle peut être matérialisée sous forme de coupons ou bons d'échange, communément appelés billets. Elle peut également exister sous forme scripturale ou électronique. Certaines monnaies locales complémentaires existent simultanément sous plusieurs formes. Selon la monnaie locale complémentaire, les moyens de paiement mis à la disposition des utilisateurs varient également : billet, porte-monnaie électronique, virement, ...

Les monnaies locales complémentaires sont confrontées aux mêmes enjeux de sécurisation que les monnaies officielles : sécurisation des coupons-billets pour éviter l'apparition et la circulation de fausse monnaie, sécurisation des comptes et des transactions électroniques pour éviter les fraudes et les détournements.

Pour beaucoup de porteurs de monnaies locales complémentaires, le choix d'une ou de plusieurs formes, d'un ou de plusieurs moyens de paiement n'est pas seulement un choix technique et financier, il renvoie également aux objectifs du projet et au rapport à la monnaie qu'ils souhaitent mettre en avant.

⇒ L'existence de liens avec le microcrédit

Dans l'objectif d'accompagner le développement d'activités économiques et d'en relocaliser certaines, la création d'une monnaie locale complémentaire est souvent associée à la mise en place de possibilités d'attribuer des microcrédits aux projets menés sur le territoire. Ce sont, le plus souvent, des microcrédits pour développer des activités économiques mais cela peut également être des microcrédits à la consommation.

Le versement de tout ou partie du montant du prêt en monnaie locale complémentaire contribue à développer l'utilisation de cette dernière et donc les échanges locaux. En effet, pour la réalisation de tout ou partie de son projet, le porteur doit faire appel à d'autres utilisateurs de cette monnaie. De plus, les critères d'attribution de ces microcrédits sont déterminés en cohérence avec les objectifs fixés à la monnaie locale complémentaire. Ces microcrédits sont proposés à de faibles taux d'intérêt voire sans intérêts.

⇒ Un porteur

La création d'une monnaie locale complémentaire repose sur un porteur du projet qui soit est un organisme pré-existant, soit se structure au fur et à mesure que le projet se construit. La grande majorité des monnaies locales complémentaires sont issues d'initiatives citoyennes et s'appuient sur des associations dont la gouvernance reflète à la fois la démarche aboutissant à leur création et les objectifs poursuivis.

Un article de la loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire (Cf. Annexe 7 page 91) a ouvert la possibilité pour les entreprises de l'économie sociale et solidaire d'émettre des titres de monnaies locales complémentaires. Cet article précise également que ces titres, et donc les structures qui les gèrent, sont soumis aux dispositions en vigueur du code monétaire et financier.

Parole d'acteur rencontré

« La loi sur l'économie sociale et solidaire contient un article sur les monnaies locales complémentaires. Cela peut changer les choses mais cela peut aussi être un cadeau empoisonné puisqu'il donne le droit de créer des monnaies locales complémentaires mais dans le même cadre monétaire et financier que les autres monnaies. »

⇒ Des utilisateurs et des partenaires

Chaque monnaie locale complémentaire est liée à un réseau d'utilisateurs. Ce réseau, selon la monnaie, est constitué de consommateurs et de prestataires du territoire (commerçants, artisans, producteurs, sociétés de services, ...) ou exclusivement d'entreprises.

De multiples acteurs peuvent soit être impliqués dans sa création, dans son fonctionnement, soit en être partenaires ou encore y apporter un soutien financier, matériel, technique, ... : collectivités territoriales²⁹, banques, organismes de microcrédits, associations, acteurs impliqués dans d'autres monnaies locales complémentaires, acteurs et réseaux de l'économie sociale et solidaire, ...

Parole d'acteur rencontré

« Le mouvement de création de monnaies locales complémentaires a créé des impulsions nouvelles sur les territoires et des dynamiques territoriales. Or, ces actions peuvent présenter des complémentarités avec d'autres actions des collectivités territoriales face à l'enjeu politique de relocalisation de l'activité économique. »

Enfin, selon les moments de leur histoire et les pays, les monnaies locales complémentaires ont été et sont considérées avec méfiance ou reconnues, voire soutenues par les institutions. Certaines ont même fait l'objet de procédures initiées par les autorités nationales de leur pays visant à interdire leur existence.

⇒ Des moyens humains et financiers

Aussi bien la phase d'élaboration du projet d'une monnaie locale complémentaire que sa phase de création et de fonctionnement nécessitent des moyens, humains comme financiers. La phase amont de réflexion sur un projet de monnaie locale complémentaire repose le plus souvent sur l'implication bénévole des personnes à l'origine du projet et de celles qui, au fur et à mesure de sa construction, s'y impliquent. Dans les phases de mise en circulation et de développement de la monnaie locale complémentaire, le travail bénévole se voit le plus souvent renforcé par l'embauche d'un ou plusieurs salariés.

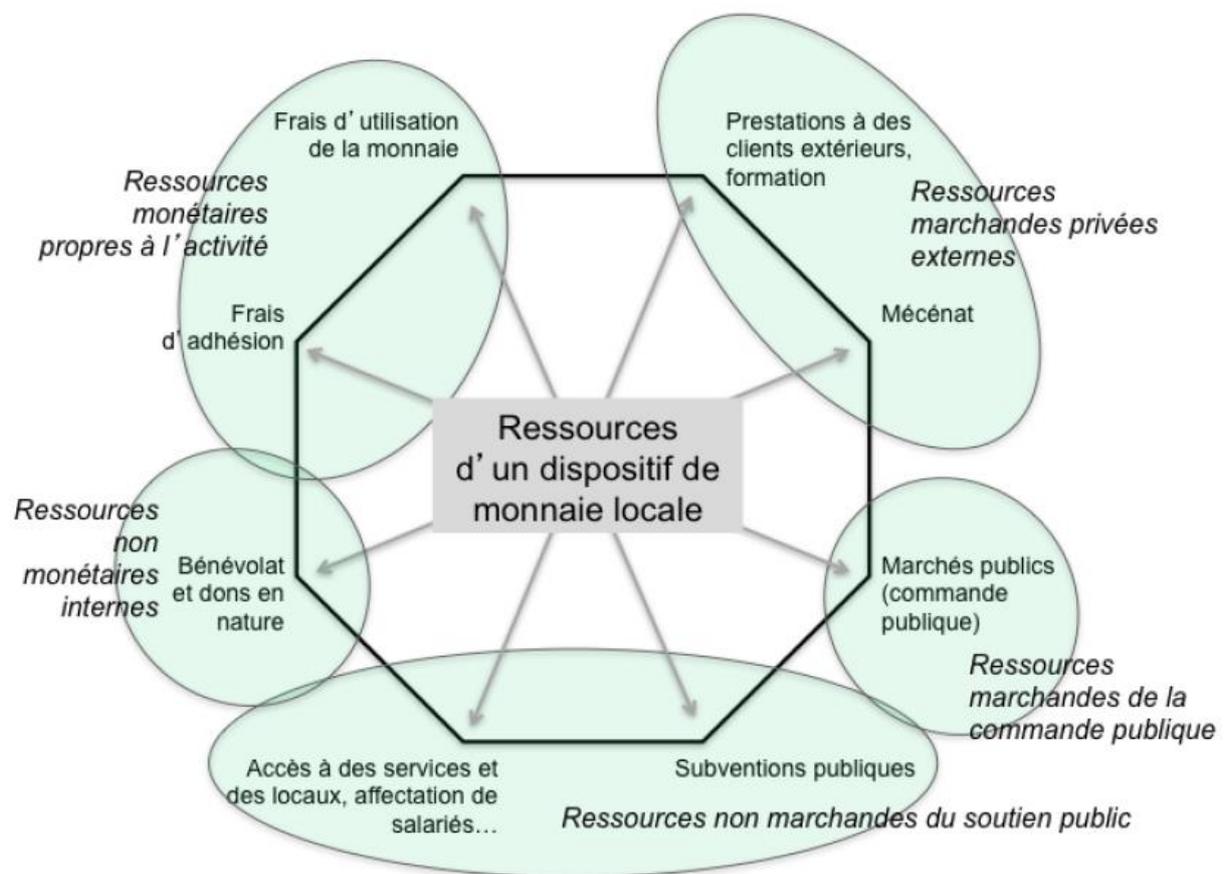
Ces phases nécessitent également des moyens financiers : moyens liés au fonctionnement de la structure porteuse et moyens dédiés à la mise en circulation et à la gestion de la monnaie locale complémentaire. En effet, sont associés à une monnaie des coûts d'émission et des coûts de fonctionnement variables selon la ou les formes de monnaie et les modalités techniques de circulation choisies (Cf. encadré page 33). Sont ainsi à prendre en compte, selon la monnaie considérée, les coûts de fabrication des coupons-billets, de logiciel de gestion des comptes d'utilisateurs, de sécurisation des billets, de sécurisation des transactions, d'équipement en cartes de paiement, d'équipement de prestataires en terminaux de paiement, ... Dans tous les cas, il faut y ajouter les ressources nécessaires à la constitution du fonds de garantie de la monnaie.

²⁹ Dont des Régions. Par exemple :

- la Région Alsace a participé au financement de l'étude de faisabilité préalable à la mise en circulation du Stück, la monnaie locale complémentaire de Strasbourg et sa région ;
- la Région Île-de-France a financé, dans le cadre de son appel à projets régional « Soutien aux projets socialement innovants », le projet de création de la Pêche, monnaie locale complémentaire de Montreuil ;
- la Région Rhône-Alpes subventionne l'association Commune mesure, porteuse de la Mesure, monnaie locale complémentaire du bassin de vie de Roman-Bourg de Péage, et l'association Les lucioles, porteuse de la monnaie locale complémentaire du même nom.

Pour faire face à ces coûts, le porteur peut disposer de plusieurs types de ressources. Là aussi, ces ressources sont variables selon le projet, les règles choisies pour le fonctionnement de la monnaie (ressources liées aux adhésions, au système de fonte, ...) mais aussi fonction des partenariats qui ont pu être noués et des soutiens obtenus par le porteur du projet (subventions, soutien de fondations, ...).

Les ressources des monnaies locales complémentaires selon leur nature



Source : Les modèles économiques des monnaies locales complémentaires, laboratoire Triangle

Des coûts différents selon la forme de la monnaie

Dans le cas de l'impression de coupons, les coûts d'impression sont fonction des ressources, des choix techniques et du degré de sécurisation souhaité. La sécurité des coupons est souvent assurée d'abord par la qualité du papier et puis par les techniques d'impression nécessitant de recourir à des imprimeurs spécialisés. Ce papier sécurisé est parfois filigrané (de type ticket restaurant ou billet de spectacle).

Par exemple pour les Lucioles, les coupons sont tous de la même taille et fabriqués par une imprimerie qui travaille sur des papiers de qualité bancaire. Pour un coût de 700 Euros, c'est 6 400 coupons qui ont été fabriqués d'une valeur faciale totale de 28 000 Euros, ce qui fait un coût de 0,11 centime par coupon.

L'association Commune-Mesure a imprimé 124 000 Mesures (8 000 Euros en coupon de 1 Mesure, 6 000 Euros de 3 Mesures, 30 000 de 5 Mesures, 40 000 de 10 Mesures, 40 000 de 20 Mesures) pour un coût de 680 Euros de frais d'imprimerie (c'est-à-dire 22 000 coupons) soit un coût par coupon d'environ 0,03 centimes.

Les procédés d'impression sont relativement peu coûteux et faciles à mettre en œuvre. Cependant, certains dispositifs de monnaies locales complémentaires, notamment le Sol-Violette et le Galléco, ont choisi d'ajouter des sécurités supplémentaires dont des codes à bulles via des scellés contenant des bulles d'air. Ainsi chaque coupon dispose d'un code à bulles spécifique³⁰. De plus, ce code à bulles est scannable, ce qui permet de contrôler la circulation des coupons. Ce procédé est cependant plus coûteux car si la fabrication des coupons s'élève à 20 centimes par coupon, il faut ajouter 10 centimes pour coller chaque scellé sur un coupon ce qui fait un total de 30 centimes par coupon.

D'autres protections existent : des bandes holographiques, des images latentes et des fils de sécurité, des microphrases, etc. Par exemple, les coupons du Chiemgauer comportent quatorze sécurités (ultraviolets, numéro de série, logo, filigranes, etc.) (GELLERI, 2009).

Dans le cas d'une monnaie électronique fonctionnant avec des cartes à puce lues par des terminaux spécifiques, le coût technique s'avère bien plus élevé que les coupons papier et concourt à augmenter considérablement le budget total. Par exemple, la carte NU a nécessité 180 000 Euros pour l'implémentation technique (10 000 cartes, 100 terminaux et un serveur central) basée sur la technique CCV (banksys simplifié).

Le choix du coupon papier ou de la carte à puce n'est cependant pas qu'un problème financier. Il a des effets directs sur la façon dont la monnaie peut être diffusée, acceptée et appropriée par les acteurs. L'expérience du Sol expérimental indique qu'un dispositif technique contraignant (il supposait que les commerçants disposent d'un terminal lisant les cartes, mais il supposait aussi... le bon fonctionnement technique du système !) est un frein à la diffusion des usages de cette monnaie. Pour exemple, une expérimentation exclusivement en monnaie électronique a été tentée dans une ville du nord du Chiemgau (région de Bavière) et l'utilisation en a été plus faible que dans les autres villes où des monnaies papier étaient implantées (THIEL, 2011).

À ce titre, **les dispositifs de paiement par téléphones mobiles** via des SMS (et qui ne requièrent donc pas l'emploi de smartphones) ont des potentialités plus importantes : le coût semble modique, pour une facilitation des usages auprès de certains publics. Mais il ne peut être pensé, pour l'instant, que comme un complément à la monnaie papier. C'est le cas par exemple dans le Brixton pound et le Bristol pound³¹.

Source : Les modèles économiques des monnaies locales complémentaires, laboratoire Triangle

³⁰ « Le Code à Bulles™ est constitué d'un polymère translucide au cœur duquel s'autogénère par réaction physique et de manière aléatoire un ensemble de bulles. Cette constellation de bulles constitue la base de l'identité attribuée à chaque document ou produit. Chaque Code à Bulles™ est unique et impossible à reproduire même par Prooftag », voir le site : <http://www.prooftag.net/fr/technologie/concept-de-securite> et <http://www.prooftag.net/fr/societe/news/news/la-monnaie-alternative-toulousaine-protégée-par-un-code-a-bulles>.

³¹ Cette initiative pilote fait partie d'un projet visant à développer une plateforme électronique pour les paiements en monnaie locale. Il est réalisé en partenariat avec la NEF (New Economics Foundation), le réseau des Villes en Transition et la fondation QOIN. La plateforme électronique appelée « Monea » est hébergée par la fondation STRO (Social Trade Organisation).

IV. DE NOMBREUSES MONNAIES LOCALES COMPLÉMENTAIRES SUR LES TERRITOIRES

Après une approche des connaissances nécessaires à une meilleure compréhension de la monnaie, de son fonctionnement ainsi que des différents systèmes d'échanges, et différentes formes de monnaie existant, le CESER a souhaité appuyer sa réflexion sur l'exemple de quelques expériences de monnaies locales complémentaires, non seulement en France mais aussi dans différents autres pays.

Il s'agit de mieux appréhender, par le retour de différentes expériences, le fonctionnement d'une monnaie locale complémentaire ainsi que ses facteurs de réussite, les difficultés et les limites qui peuvent exister. Plus qu'une description détaillée de chaque monnaie locale complémentaire, les présentations suivantes s'attachent à mettre en évidence à la fois des éléments communs à ces monnaies et certaines de leurs particularités.

A. Des monnaies locales complémentaires partout dans le monde

A l'heure actuelle, on dénombrerait plus de 5 000 monnaies locales complémentaires dans plus de 50 pays dans le monde. Ces initiatives sont très diverses aussi bien par leurs objectifs que par les modalités de fonctionnement mises en place. Elles s'inscrivent chacune dans un contexte législatif, économique et social particulier, celui du pays et du territoire dans lequel elles sont créées. Le CESER a souhaité mettre en avant quelques expériences qui illustrent cette diversité.

I. L'arbeitswertschein de Wörgl (Autriche)

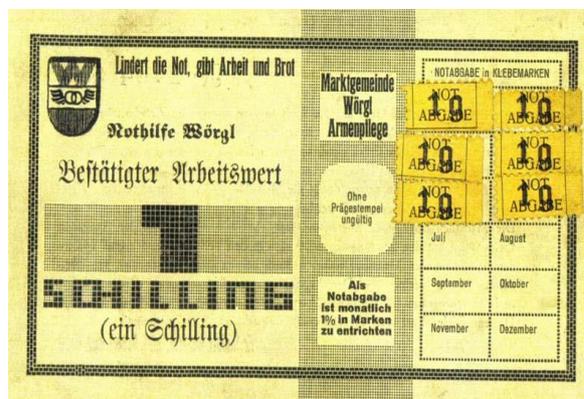
En 1932, touchée par la crise économique mondiale et la fermeture des principales entreprises employeurs, la commune de Wörgl affrontait une situation économique catastrophique. Le nombre de chômeurs et la pauvreté y étaient très importants et en forte augmentation. Cette situation avait également un impact sur les finances de la commune qui avait une difficulté croissante de recouvrer les impôts et constatait une forte augmentation des arriérés, sans réelle possibilité de recouvrement. La commune se retrouvait donc dans l'impossibilité de réaliser les investissements prévus, de rembourser ses dettes et de régler les impôts fédéraux.

Michael UNTERGUGGENBERGE, nouveau maire de Wörgl, considérait alors que « *la lenteur de circulation de l'argent est la cause principale de la paralysie économique actuelle* ». Il mettait en avant que « *l'argent en tant qu'instrument d'échange échappe de plus en plus aux travailleurs* » et qu'il « *se perd dans les canaux des intérêts et va s'accumuler entre les mains d'un petit nombre de propriétaires, qui ne le redirigent plus vers le marché des marchandises, mais le thésaurisent à des fins de spéculation* »³². Il cherchait donc une solution pour limiter la thésaurisation afin que la monnaie circule rapidement dans sa commune et ainsi recréer un dynamisme économique local.

³² Extraits de la présentation, par Michael UNTERGUGGENBERGER, de son programme d'urgence lors de la réunion du comité de bienfaisance de la commune du 5 juillet 1932 – Source : Unterguggenberger Institute of Wörgl

Inspiré par les idées du théoricien Silvio GESELL³³, il crée une monnaie fondante, sous forme de certificats de travail, qui n'a cours que dans sa commune. En parallèle, il établit un programme de travaux publics dont la réalisation est confiée à des employés communaux rémunérés à l'aide de ces certificats.

La monnaie communale perdait 1 % de sa valeur chaque mois. Il fallait ainsi apposer un nouveau timbre chaque mois sur le certificat pour que celui-ci puisse continuer à être utilisé. Cette monnaie était garantie par une somme, équivalente aux certificats émis, en schillings autrichiens. Cette somme était déposée à la caisse mutuelle de crédit et de prêt locale auprès de qui les détenteurs des certificats pouvaient à tout moment les échanger contre leur valeur en schilling moins un prélèvement de 2 % de cotisation pour la création d'emploi.



L'idée de mise en place d'une monnaie fondante a ensuite été reprise par d'autres communes autrichiennes de plus en plus nombreuses. Toutefois, l'opposition du gouvernement autrichien et de la Banque nationale d'Autriche a abouti à l'arrêt de l'expérience avec la confirmation de la Cour de justice administrative, en novembre 1933, de l'arrêt définitif de l'action d'urgence de la commune de Wörgl.

Les certificats, émis entre juillet 1932 et septembre 1933, ont servi à la fois comme moyen de paiement dans les commerces locaux (d'abord acceptés dans ceux de la commune puis dans ceux des communes avoisinantes) et au paiement des impôts dus à la commune. De son côté, la commune a pu financer de nombreux travaux d'infrastructures (travaux de canalisation, de voirie, d'aménagement de rues, réaménagement de la gare, création de nouvelles infrastructures touristiques, ...). Sur cette période, le chômage de la commune a régressé d'environ 25 % alors qu'il augmentait au niveau national.

2. Le WIR (Suisse)

En 1934, en plein cœur de la grande dépression, une dizaine d'hommes d'affaire zurichoïses ont créé le cercle économique WIR³⁴, devenu depuis 1998 la Banque WIR, une société coopérative dont le fonctionnement s'appuie sur une monnaie qui lui est propre, le WIR.



³³ Auteur de l'Ordre économique naturel (1916), il considère que seule la monnaie ne perd pas de sa valeur avec le temps, contrairement aux autres marchandises qui se déprécient en raison de leur caractère périssable, démodable, de leur coût d'entreposage, ... Il met en avant que cette caractéristique entraîne une thésaurisation par ses détenteurs qui empêche la libre circulation des marchandises et provoque un ralentissement des échanges devenant source de chômage et d'appauvrissement. Il avance donc l'idée d'une monnaie fondante, c'est-à-dire qui se déprécie à intervalle fixe. Cette dévalorisation a pour objectif d'obliger la monnaie à circuler. Il est considéré comme le père fondateur des monnaies locales complémentaires.

³⁴ WIR Wirtschaftsring-Genossenschaft

FICHE D'IDENTITÉ

Le WIR

Par Gérard LABRUNE

Territoire concerné : Suisse
Date de démarrage du projet : 1934
Date de mise en circulation de la monnaie : 1934
Fonctionnement de la monnaie : 1 WIR = 1 Franc suisse. Pas de conversion possible en monnaie nationale. Système monétaire privé, travaillant en circuit fermé. Les PME utilisent le WIR comme unité de compte ancrée au Franc suisse Au sommet du système, la Banque coopérative WIR, dont le siège est à Bâle, travaille sous le contrôle de la Banque nationale suisse. Fonds propres (2013) : 379,7 millions de Francs suisse Bénéfice (2013) : 13,3 millions de Francs suisse
But(s) du projet : Faciliter les échanges économiques entre ses membres. Monnaie lancée en réponse à la crise mondiale des années 30, devant la pénurie d'argent liquide.
Partenaires du projet et rôle de chacun : Projet coopératif. Mis en place, à l'origine, par plusieurs chefs de petites entreprises zurichoises pour assurer leurs échanges commerciaux.
Public(s) : <ul style="list-style-type: none">• PME en Suisse jusqu'à 150 employés. 50 000 sont adhérentes au système WIR. Elles peuvent s'échanger des prestations entre elles en se payant en WIR, pourvu qu'elles aient adhéré au système coopératif. Le fait d'être répertorié « WIR » attire de nouvelles entreprises qui veulent régler leurs échanges par ce système.• Clients privés.

Mode d'utilisation de la monnaie :

Clients privés : payer, financer, épargner, prévoir ;

Clients entreprises : payer, financer, épargner

Payer : comptes courants dans les 2 monnaies (Franc suisse et VIR), cartes de crédit, virements, internet banking

Financer : crédits construction, hypothécaires, d'investissement et en compte courant, leasing

Système de « guidage » informatique pour les particuliers vers les entreprises et commerces VIR (tous types).

Situation actuelle :

Système en faible croissance, car les taux d'intérêts bancaires sont très bas, d'où un moindre intérêt pour le système coopératif de prêts, mais malgré tout en progression en 2013 : + 4 % pour le total bilan qui s'établit à 4,17 milliards de Francs suisse.

Les créateurs de cette société coopérative avaient pour objectif à la fois de créer un réseau d'échanges et de contrer les effets négatifs sur l'économie de la pénurie de monnaie qu'ils pensaient due à une thésaurisation excessive. Inspirés par les théories de Silvio GESELL³⁵, ils ont créé une monnaie ne pouvant pas rapporter d'intérêts lorsqu'elle est épargnée et taxée lorsqu'elle reste inactive. Cette monnaie était donc conçue pour circuler le plus rapidement possible.

En réponse à de nombreuses oppositions et critiques, la société coopérative a acquis une licence bancaire dès 1936. Depuis cette date, ses activités sont soumises à la loi suisse sur les banques. Si le nombre de participant WIR s'est accru rapidement, les principes d'absence d'intérêts liés à l'utilisation d'un capital et de taxation de l'argent inactif ont été abandonnés. A partir de 1948, des intérêts, restant fixés très bas, ont été perçus sur les crédits WIR, les parts ordinaires de la société ont été rémunérées et la taxe de conservation directe sur l'argent inactif a été supprimée. Enfin, depuis 2000, la Banque WIR est ouverte au public et propose aussi des produits exclusivement en Francs suisse.

Le WIR est à parité avec le Franc suisse. C'est une monnaie uniquement scripturale. La Banque WIR s'appuie sur cette dernière pour faciliter les échanges entre petites et moyennes entreprises et pour les aider à réaliser leurs projets. Elle propose donc, à la fois, des solutions de financement de leurs projets et un système de paiement WIR au sein d'un réseau spécifique.

Quelques chiffres 2013

Un réseau d'environ 50 000 PME suisses et un chiffre d'affaires de 1,43 milliard de WIR.
Un volume total des crédits octroyés de 3,77 milliards de Francs suisses/WIR.

Source : Banque WIR

Les échanges entre les membres du réseau sont comptabilisés en WIR et les crédits et débits correspondant sont imputés sur leur compte WIR. La Banque WIR propose plusieurs moyens de paiement en WIR : carte bancaire, bulletin de versement, ordre de virement. Pour développer les échanges au sein du réseau, elle organise régulièrement des foires et rencontres d'affaires et propose des outils de communication propres au réseau.

Le WIR est également utilisé dans le cadre de crédits accordés à des taux inférieurs à ceux du marché par la banque aux membres du réseau. Une partie du crédit obtenu accordé est payé en WIR et ne pourra donc être utilisé qu'auprès des autres membres du réseau.

L'avenir de la Banque WIR

« À l'avenir, comme d'ailleurs dans le passé, chaque système économique sera caractérisé par la recherche de croissance et de profit qui sont propres à l'homme et déboucheront régulièrement sur des crises. C'est la raison pour laquelle il est nécessaire de disposer de modèles alternatifs au sein de systèmes complémentaires qui fonctionnent dans des créneaux particuliers et en synergie avec le Franc suisse ».

Hervé DUBOIS, responsable de la communication de la Banque WIR entre 1995 et 2014

³⁵ Silvio GESELL associe à l'idée de monnaie fondante, toujours pour faciliter sa circulation et éviter sa thésaurisation, l'idée « d'argent libre », c'est-à-dire l'idée d'absence d'intérêts liés à l'utilisation d'un capital.

3. Le Palmas (Brésil)

L'association des habitants du Conjunto Palmeiras, quartier défavorisé de Fortaleza³⁶, était engagée depuis le début des années 1970 dans la lutte pour l'amélioration de leurs conditions de vie, quand elle faisait le constat que le niveau de pauvreté ne diminuait pas et que le quartier continuait à être abandonné des acteurs publics et économiques. A la question « pourquoi sommes nous pauvres ? », la réponse donnée était « nous ne sommes pas pauvres parce que nous n'avons pas d'argent, mais parce que nous ne dépensons pas notre argent dans le quartier ».

Pour contrer ce phénomène et favoriser le développement d'activités et d'échanges dans le quartier, les habitants fondent, en 1998, une banque communautaire, la Banque Palmas. Celle-ci a pour objectif de promouvoir simultanément la production et la consommation locale par le biais de microcrédits et de la circulation d'une monnaie propre au quartier, le Palmas, qu'elle crée en 2002. Le soutien à la production, via le microcrédit, vise à créer des emplois et du revenu et le soutien à la consommation, via la monnaie locale complémentaire, vise à assurer des débouchés aux productions du quartier.



La Banque Palmas, gérée directement par la communauté via l'association de quartier, fonctionne à partir d'un fonds monétaire en réals qui provient à la fois de banques traditionnelles, de dons réalisés par des ONG partenaires et de subventions. Ce fonds lui sert à accorder, selon des critères qui lui sont propres, des crédits à la consommation en Palmas, sans intérêts, aux habitants du quartier et des prêts à la production en Réals, à taux réduits³⁷, aux entreprises et aux projets d'activité économique locaux répondant à un besoin ciblé du quartier. Les Palmas circulent ensuite dans le quartier entre producteurs, commerçants et consommateurs, une remise est effectuée sur les achats en Palmas pour favoriser la consommation locale.

Quelques chiffres

À la fin 2012, environ 50 000 Palmas circulent dans le quartier et plus de 400 commerçants et artisans les acceptent.

Plus de 90 % des achats ont lieu à l'intérieur du quartier contre 20 % en 1997.

Source : Instituto Palmas



Un Palmas est égal à un Réal. Les Palmas sont échangeables en Réals par les producteurs et commerçants, pour leur permettre de se fournir en matières premières en dehors du quartier, mais pas par les consommateurs. Ces derniers lorsqu'ils consomment, en Palmas, bénéficient de réductions. Les prêts sont remboursables en Palmas et en Réals.

Alors que les rapports de la Banque Palmas avec les autorités³⁸ et les banques officielles³⁹ ont d'abord été difficiles, elle est aujourd'hui un correspondant bancaire reconnu, permettant aux habitants de bénéficier directement de services bancaires (paiement de valeurs, encaissement

³⁶ La population du quartier est de plus de 30 000 habitants.

³⁷ Taux d'intérêt de 1 à 3,5 % sur des prêts d'au maximum 10 000 Réals

³⁸ La Banque Centrale du Brésil a intenté un procès à l'Association en 2003.

³⁹ Elles exigeaient que la Banque Palmas abandonne ses critères solidaires dans l'octroi des crédits et adopte les exigences officielles.

des allocations familiales, ouverture d'un compte courant, ...) alors qu'aucune agence bancaire n'est implantée dans le quartier, faute de rentabilité. Enfin, en 2009, la Banque centrale a signé un accord avec le Ministère du Travail pour créer un cadre régulateur des banques communautaires et des monnaies locales à l'échelle nationale.

Le modèle de la Banque Palmas s'est largement diffusé dans tout le Brésil, notamment par l'action de l'Instituto Palmas⁴⁰ qui a pour mission de diffuser ce modèle et d'aider à créer de nouvelles banques communautaires. Début 2014, le Brésil comptait 103 banques communautaires gérant pour plus d'un million de Réals en prêts.

4. Le Chiemgauer (Allemagne)

Le Chiemgauer a été créé en 2003 par des étudiants et un professeur de l'école Waldorf à Prien am Chiemsee dont l'objectif était d'apporter un financement à leur école par l'intermédiaire d'achats auprès des entreprises locales. Son utilisation s'est ensuite étendue à la région Chiemgau dans le sud-est de la Bavière avec, pour finalité, le développement économique de ce territoire.

Quelques chiffres 2013

Un réseau de près de 2 800 consommateurs, 630 entreprises et plus de 250 associations ou projets soutenus.

Plus de 520 000 Chiemgauer en circulation dont 69 % sous forme électronique.

Source : Chiemgauer e. V.

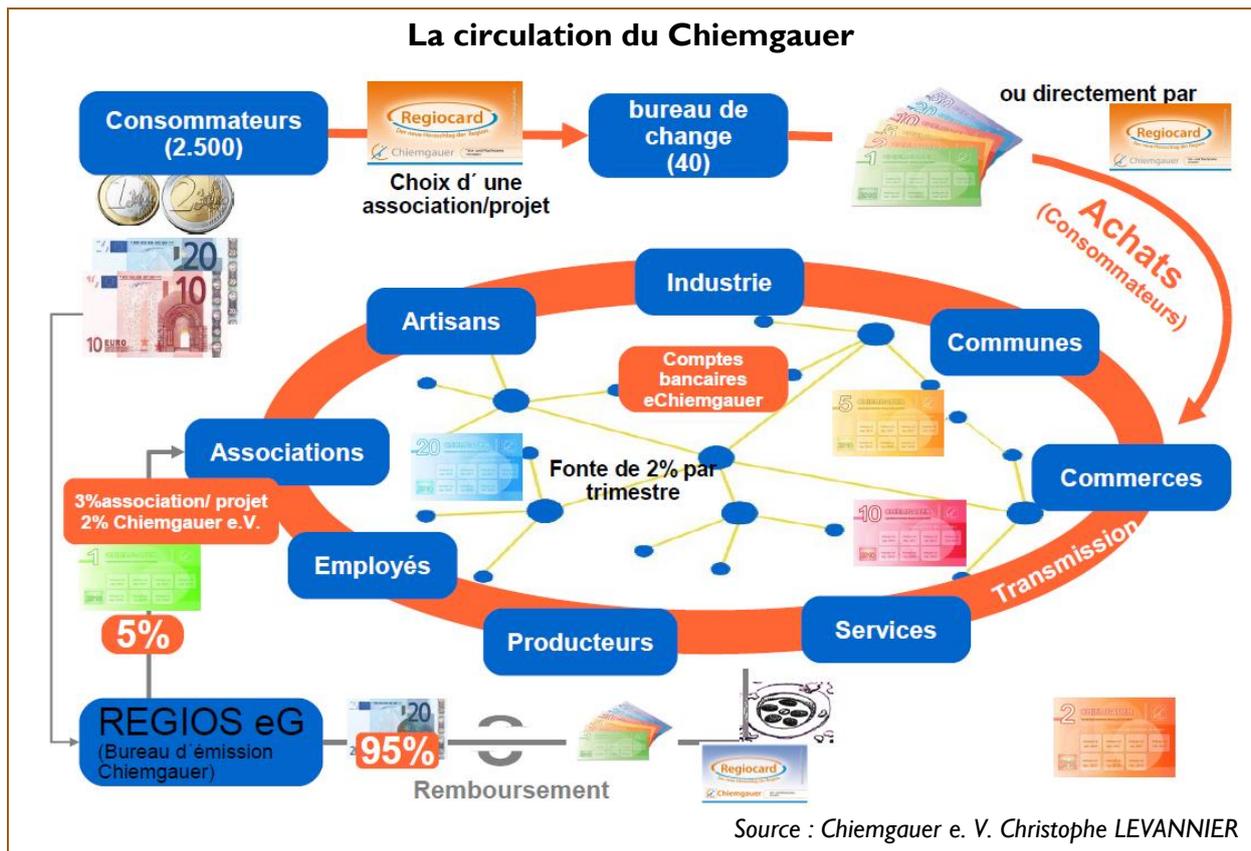
Le principe est que lors de la conversion d'Euros en Chiemgauer, l'utilisateur désigne l'association ou le projet qu'il souhaite voir soutenu. Il dépense ensuite ses Chiemgauer dans les commerces et auprès des entreprises qui les acceptent. Ces derniers peuvent les utiliser pour payer leurs fournisseurs ou les reconvertir en Euros. Des frais de change sont imputés aux reconversions. Ils représentent 5 % de la somme reconvertie dont les 3 % versés aux associations et projets désignés par les « acheteurs » de Chiemgauer et 2 % pour couvrir les frais de la centrale d'émission. Pour les entreprises utilisatrices, le Chiemgauer est à la fois un outil de fidélisation de leur clientèle et de développement des échanges et des coopérations avec les entreprises et associations du territoire.

Le Chiemgauer est géré par une association, Chiemgauer e.V. et, depuis 2007, pour son volet opérationnel, par une coopérative à but non lucratif, REGIOS e.G..



Le Chiemgauer est à parité avec l'Euro. Il existe sous forme de billets et sous forme électronique (eChiemgauer). Pour encourager la circulation des billets, ils sont liés à un système de fonte. Pour rester valable, chaque billet doit se voir apposer, chaque trimestre, un timbre dont le prix équivaut à 2 % de sa valeur. La circulation des eChiemgauer s'appuie sur les comptes bancaires des utilisateurs (en Euros), des cartes de débit (Regiocard) en Chiemgauer et des terminaux de paiement dans les entreprises qui les acceptent.

⁴⁰ Créé en 2003 par la Banque Palmas, en partenariat avec le Secrétariat National à l'Economie Sociale.



Les revenus générés par la vente des timbres du système de fonte servent à financer différents projets de nature sociale déterminés par l'assemblée générale de Chiemgauer e.V..

Depuis 2010, REGIOS e.G. est accréditée par l'Institut de Microfinance Allemand (DMI Deutsches Mikrofanzinstitut) pour accorder des microcrédits sans intérêts en Chiemgauer aux entreprises et associations.

5. L'Épi lorrain (Belgique)

Mis en circulation en juin 2012 après près de deux ans de réflexion et de préparation, l'Épi lorrain a été créé pour appuyer et compléter le développement progressif d'un ensemble d'activités à partir de 2006, sur la commune de Meix-devant-Virton et ses alentours.

Le point de départ a été la reprise, sous forme de coopérative, de l'épicerie de Meix-devant-Virton, menacée de disparition faute de repreneur. Celle-ci, rebaptisée depuis l'Épicentre, était alors l'un des derniers commerces de proximité du village. Sa reprise s'est faite grâce à des fonds apportés par les villageois et l'administration communale. Elle a été suivie de la mise en place d'un réseau de distribution hebdomadaire de paniers de légumes, les Grosses légumes, et d'un réseau de producteurs et d'épiceries locales du territoire pour l'acheminement des marchandises.



L'Épicentre de Meix-devant-Virton



Ce sont les acteurs impliqués dans ces projets qui ont donné naissance à l'Épi lorrain dans l'objectif de promouvoir l'économie locale et le développement durable par le soutien des circuits économiques locaux de la Lorraine belge et de sa proche périphérie. L'association sans but lucratif (ASBL) L'Épi lorrain assure sa gestion et son fonctionnement.

Une expérimentation de 6 mois à l'aide de billets non sécurisés impliquant cinquante personnes et cinq commerces, dont une boucherie et un magasin de producteurs, a été menée avant la mise en circulation de l'Épi lorrain. Le bilan tiré de cette expérimentation a été que l'utilisation d'une monnaie locale amenait de nouveaux clients aux commerces impliqués et donc que cette monnaie favorisait le développement d'activités sur le territoire.

Les prestataires, qui souhaitent utiliser l'Épi lorrain, présentent une demande d'agrément qui sera instruite par le conseil d'administration de l'ASBL. Ils adhèrent à cette dernière et souscrivent aux valeurs contenues dans la charte de l'association, en signant une convention. Ils peuvent ensuite accepter les paiements et/ou rétribuer partiellement leurs salariés en Épis lorrains.

Quelques chiffres 2014

35 000 Épis lorrains en circulation.

Près de 100 prestataires, commerçants et producteurs, utilisant l'Épi lorrain.

Source : ASBL L'Épi lorrain

Parole d'acteur rencontré

« Sensibiliser et faire adhérer les prestataires nécessite un travail de porte à porte. Cela passe également par le bouche à oreille et la connaissance du territoire des bénévoles. L'association essaye en priorité de rencontrer des interlocuteurs déjà organisés en réseau, d'aller des commerçants aux producteurs qui les fournissent dans une logique de filière. »

Les consom'acteurs doivent également adhérer à l'association. La carte d'adhésion est nécessaire pour pouvoir changer des Euros contre des Épis lorrains qu'ils peuvent ensuite utiliser chez les prestataires adhérents ou sur les marchés que font ces prestataires. Un annuaire des comptoirs de change, des prestataires et des marchés, sur lesquels certains sont présents, est disponible sur le site internet de l'association.

Seuls les prestataires ont une possibilité de reconversion des Épis lorrains en Euros avec l'application d'une taxe de reconversion de 3 % du montant reconverti. Les comptoirs de change sont exonérés de la taxe de reconversion.

Parole d'acteur rencontré

« Quelques temps après la mise en circulation de l'Épi, a été mis en évidence l'existence de « bouchons » dans sa circulation. Ce sont des surplus de trésorerie qui existent car il y a des prestataires qui reçoivent plus d'Épi qu'ils n'en écoulent auprès de leurs fournisseurs. L'association essaye de solutionner petit à petit le problème en travaillant avec ces prestataires pour faire entrer leurs propres prestataires dans le circuit. D'autre part, elle leur propose de réaliser de l'épargne solidaire avec, pour cela, une reconversion sans frais de leurs Épis. Enfin, certains prestataires font le choix de perdre 3 % pour participer à la redynamisation de leur territoire et donc de leur activité. »



Un Épi lorrain est égal à un Euro. Il existe sous forme de bons d'échange (ou billets) et, depuis peu, sous forme électronique. Pour les paiements en billets, les centimes d'Euro sont utilisés pour les rendus en centimes. Le change d'Euros en Épis lorrains se fait auprès d'un comptoir de change par le biais de « magots » de 20, 50 ou 100 Épis lorrains constitués de plusieurs billets. Les prestataires ont la possibilité de rendre la monnaie en Épis sur un paiement en Euros.

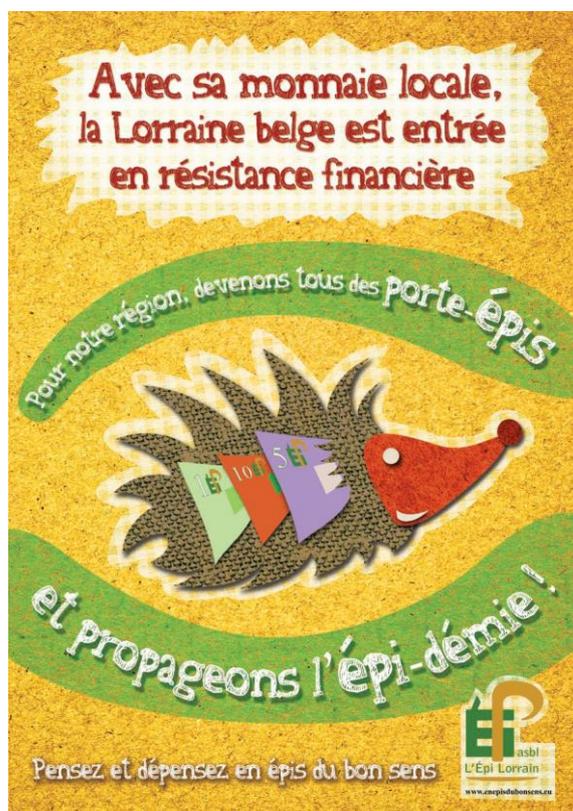
Afin de faciliter les conversions et les paiements et de minimiser les risques liés aux transports d'Épis lorrains, la forme électronique de l'Épi lorrain a été créée en 2014. Il s'appuie sur un logiciel de gestion de comptes open-source Cyclos qui est porté par l'ONG hollandaise STRO. Pour l'instant, l'utilisation de l'Épi lorrain électronique est limitée aux virements entre prestataires mais l'ASBL travaille sur la mise en place d'un système de paiement direct par texto.

Parole d'acteur rencontré

« A l'heure actuelle, l'association souhaiterait élargir le public des utilisateurs de l'Épi lorrain et toucher un public plus jeune. Augmenter la base des usagers de l'Épi lorrain pose plus de difficultés qu'augmenter celle des prestataires. »

Avec le même type de fonctionnement que celui mis en place par le Chiemgauer, l'ASBL L'Épi lorrain a un projet de soutien aux associations locales qui consiste à reverser un pourcentage en Épis lorrain à une association, membre de l'ASBL, des sommes converties d'Euros en Épis lorrains. L'utilisateur qui effectue une conversion désigne l'association à qui il souhaite que soit versés 3 % du montant converti. Le financement de ces 3 % provient, d'une part, de la taxe de 3 % payée par les prestataires lors de la reconversion d'Épis lorrains en Euros et, d'autre part, du soutien de la Fondation Roi Baudouin reçu par l'ASBL afin de promouvoir la vie rurale. Ce projet est actuellement limité à la commune de Meix-devant-Virton.

L'ASBL a également mis en place un partenariat avec Crédal (coopérative de crédit alternatif) pour pouvoir octroyer des microcrédits (en Euros) aux acteurs économiques du territoire. Elle utilise pour cela le placement des 35 000 Euros qui sont nécessaires pour garantir les 35 000 Épis lorrains en circulation.



FICHE D'IDENTITÉ

L'Épi lorrain

Par Laura SAMMUT-FARADONI

Territoire concerné : Lorraine belge et périphérie (dont France : Ardennes et Meuse)

Date de démarrage du projet : 2011

Date de mise en circulation de la monnaie : 21 juin 2012

Fonctionnement de la monnaie :

- Monnaie gérée par une association =>
 - consom'acteurs : adhésion de 5 Euros par an qui donne droit de changer des Euros en Épis lorrain et droit de vote aux assemblées générales
 - prestataires : adhésion de 20 Épis ou Euros par an
- Pas de fonte
- Reconversion :
 - pour les prestataires : taxe de reconversion en Euro de 3 %
 - pour les consom'acteurs : pas de reconversion possible mais possibilité de rendu de monnaie en Euro lors d'un achat chez un prestataire (et vice-versa : possibilité de rendu en Épi suite à paiement en Euro)
- Conversion solidaire (en projet) : possibilité d'affecter, lors d'une conversion, une partie du montant d'épis reçu à un fonds de solidarité destiné à des personnes en situation de précarité. Celles-ci se verront attribuer, lors d'une conversion, plus d'épis que d'Euros engagés
- Billets de 1, 5, 10, 20 et 50 Épis

But(s) du projet : Encourager l'activité locale en relocalisant les échanges et les approvisionnements

Partenaires du projet et rôle de chacun : Centre d'animation globale du Luxembourg (membre fondateur), Solidairement, La débrouillardise villageoise, Réseau financement alternatif, Centre de partage, commerçants partenaires : 100 prestataires, Province du Luxembourg (subvention), Région Wallonie (subvention, convention de 3 ans, mise à disposition de 2 salariés), Fondation Roi Baudoin (subvention), Crédal (coopérative de crédit alternatif)

Gouvernance : plusieurs collèges :

- 1^{er} collège : collège des prestataires-professionnels
- 2^{ème} collège : collège des prestataires-personnes morales promouvant l'Épi (associations, sociétés coopératives, collectivités)
- 3^{ème} collège : collège des usagers individuels

Public(s) :

Tout citoyen habitant la Lorraine belge, sa périphérie ou y étant de passage, adhérent à l'association

100 prestataires partenaires, signataires d'une charte

Mode d'utilisation de la monnaie :

Consommation (1 Épi lorrain = 1 Euro), auprès de 100 prestataires

Rémunération partielle en Épi lorrain dans 4 associations et entreprises

Possibilité de paiement en Épi lorrain entre 1^{er} et 2^{ème} collègue

Les dépôts en Euros sont utilisés pour octroyer des microcrédits à des projets locaux, via des organismes financiers alternatifs. Projet d'ouvrir le microcrédit à des exclus bancaires

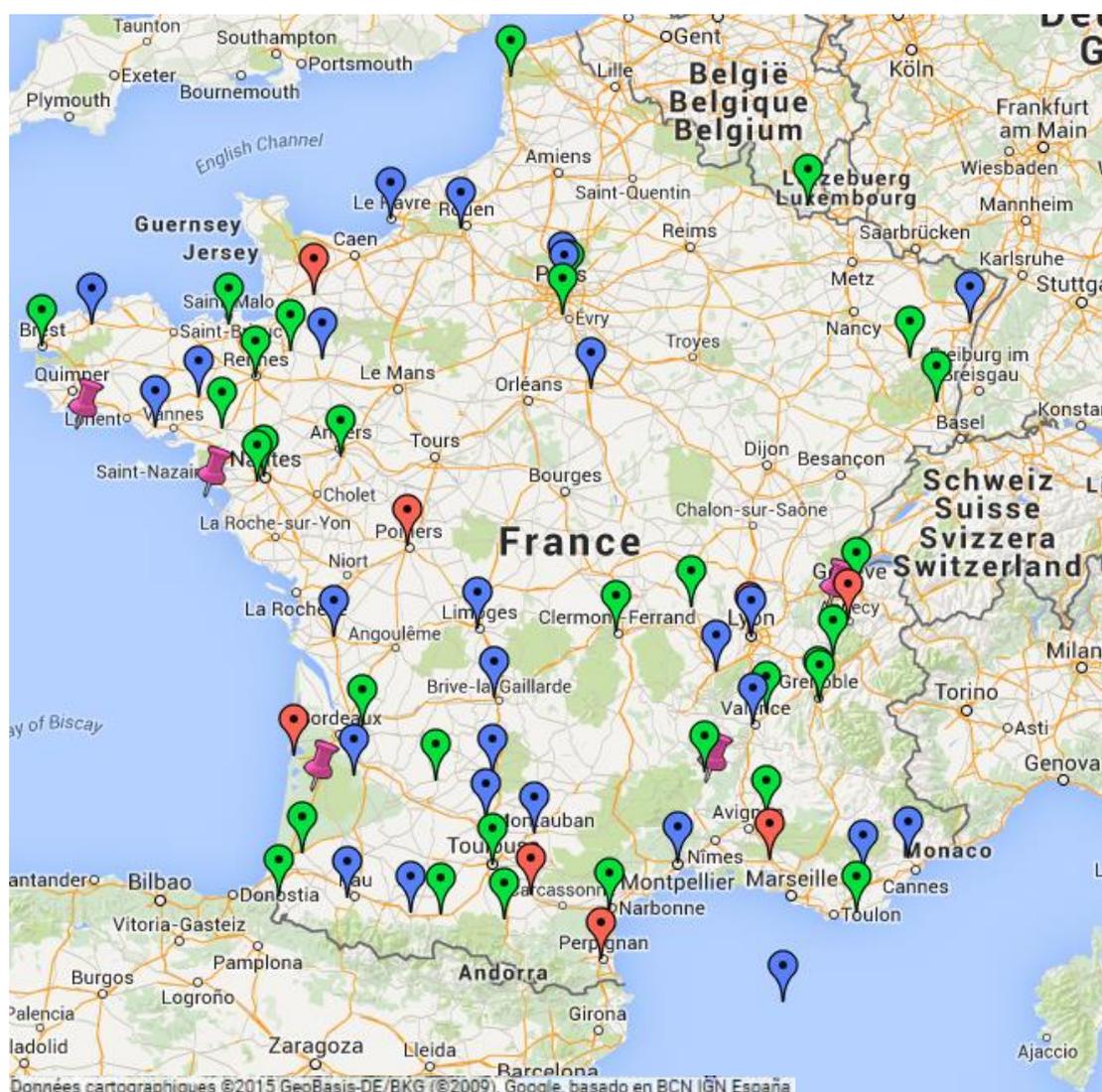
Situation actuelle :

En croissance.

Convention de 3 ans avec le gouvernement wallon pour promouvoir les monnaies locales complémentaires dans d'autres territoires de la région

Projet d'Épi-électronique

Les monnaies locales complémentaires en France



monnaies en circulation : Agglomération d'Angers (49), Annemasse Agglo (74), Ardèche méridionale (07), Ariège (09), Boulonnais (62), Cahors (46), Chambéry (73), Comminges (31), Eybens (38), Fougères (35), Grand Narbonne (11), Grenoble (38), Grigny, Viry-Châtillon (91), Ille et Vilaine (35), L'aguais (40), Libournais (33), Lorraine Belge, Montreuil (93), Nantes (44), Pays Basque Français (64), Pays de Brest (29), Pays de la Rance (22), Puy-de-Dôme et environs (63), Redon (35), Roanne (42), Romans - Bourg de Péage (26), Sud Agglomération nantaise (44), Thoiry (01), Toulouse (31), Ungersheim (68), Vacluse (84) et Bouches du Rhône (13), Villeneuve sur Lot (47)

projets en cours : Albi-Gaillac (81), Béarn (64), Brive la Gaillarde (19), Caen (14), Grasse-Sophia Antipolis (06), la Guyane (973), Haute-Vienne (87), Haut-Var (83), Le Havre (76), Lorient (56), Lyon (69), Montargis (45), Montauban (82), Montpellier (34), Nord Mayenne (53), Pays d'Auray (56), Pays de Lannemezan (65), Pays de Morlaix (29), Pays de Ploërmel (56), Plaine commune (93), la Réunion (974), Rouen (76), Saintes (17), Saint-Etienne (42), Strasbourg (67), Sud Gironde (33), Valence (26)

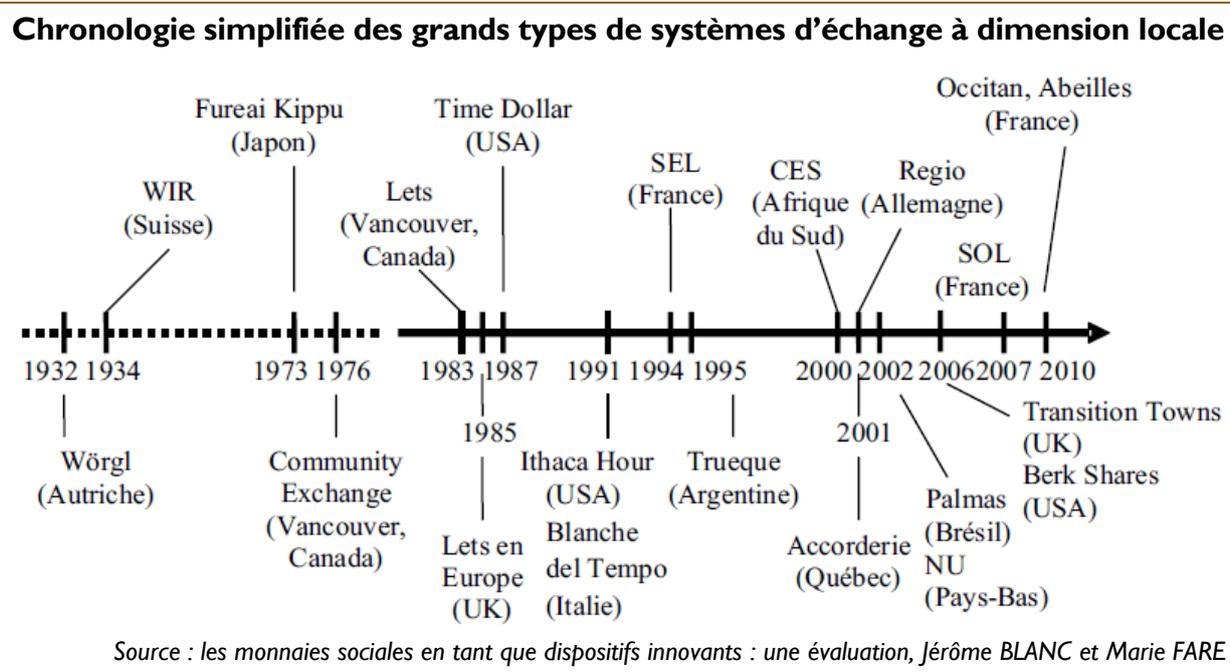
projets de projet : Annecy (74), Bassin Virois (14), Castelnaudary (11), Ostrea (33), Pays de Salon de Provence (13), Pentès de la croix rousse (69), Poitiers (86), Pyrénées orientales (66)

projets arrêtés ou fusionnés avec un autre : Aubenas-Vals (07), Concarneau-Quimper (29), Déodatie (88), Paris 10^{ème} (75), Saint-Nazaire (44), Sud Gironde (33)

Source : <http://monnaie-locale-complementaire.net/france/>, Février 2015

B. Des expériences multiples en France

Comme l'illustre la chronologie ci-dessous, le mouvement de création de monnaies locales complémentaires est très récent en France. Les premières se sont développées à partir de 2010. Elles s'inscrivent dans le développement d'un ensemble de systèmes d'échange complémentaires intégrant une dimension locale, d'abord dans d'autres pays puis en France.



Actuellement, une trentaine de monnaies locales complémentaires sont en circulation et une trentaine sont en projet en France (Cf. carte page 46). Il existe très peu de monnaies locales complémentaires dans le grand quart nord-est de la France. Seule l'Alsace compte à l'heure actuelle une monnaie locale complémentaire en circulation, le Radis, à Ungersheim, et une en projet à Strasbourg, le Stück. La seule expérience de monnaie locale complémentaire en Lorraine, le Déodat, a été arrêtée en 2013.

I. L'Abeille (Aquitaine)

L'association « Agir pour le vivant » de Villeneuve-sur-Lot est à l'initiative de la création, en janvier 2010, de l'Abeille. C'est la première des monnaies locales complémentaires à l'Euro créées en France. L'association, avec cette création, a une double visée de développement de l'économie locale et de participation aux transformations de la société. Il s'agit « d'ouvrir un champ d'expérience pour favoriser la mutation de l'économie et de l'argent afin qu'ils soient au service de l'être humain et de son environnement naturel ».



Seuls les entreprises, associations et particuliers adhérant au réseau Abeille, par le biais d'une adhésion à « Agir pour le vivant », peuvent utiliser l'Abeille.

FICHE D'IDENTITÉ

L'Abeille

Par Francis DESJARDINS

Territoire concerné : Grand Villeneuve sur Lot - Lot et Garonne (47).

Date de démarrage du projet : mai 2009

Date de mise en circulation de la monnaie : 23 janvier 2010

Fonctionnement de la monnaie :

Le principe : acquisition « d'Abeille » (bons d'achat) qui permettent de faire ses courses, de bénéficier des services des partenaires (commerçants, artisans, producteurs, professions libérales) agréés par l'association « Agir pour le vivant ».

1 Abeille = 1 Euro

L'Abeille est une « monnaie fondante », non spéculative, conçue pour être utilisée et non épargnée. Tous les six mois, une vignette apposée au dos du coupon valide son actualisation.

La valeur de l'Abeille diminue de 2 % tous les 6 mois (fonte).

Seules les entreprises peuvent convertir leur monnaie en Euros (coût : 2 %).

Mécanisme de recouvrement des coûts par l'association gestionnaire : fonte, reconversion, adhésion.

But(s) du projet :

Favoriser prioritairement la consommation locale par des circuits courts

Redynamiser l'économie locale

Renforcer le lien social

Préserver l'environnement en réduisant l'empreinte écologique et les transports

Refuser la spéculation monétaire

Soutenir des projets professionnels et associatifs localement

Partenaires du projet et rôle de chacun :

Association : « Agir pour le vivant » (loi 1901) : gère la monnaie et anime le réseau.

Entreprises Prestataires Abeille : 160 (au 1er septembre 2014) acceptent les Abeilles et rendent la monnaie en Abeille ou Euros (centimes par exemple).

Public(s) :

Entreprises partenaires qui peuvent y trouver le moyen de toucher de nouveaux clients.

Ne sont pas acceptées dans le réseau, les entreprises ne répondant pas aux critères de l'Abeille :

Entreprise pratiquant l'agriculture ou l'horticulture conventionnelle industrielle ou les cultures hors-sol ou l'agriculture bio-industrielle.

Entreprise liée à une enseigne qui ne lui est pas personnelle, ou une chaîne de distribution, ou une enseigne non bio.

Entreprise refusant d'utiliser prioritairement des fournitures locales.

Entreprise utilisant des produits présentant un risque sanitaire, sans volonté ou possibilité d'y remédier.

Particulier :

qui a envie de devenir acteur de ses conditions de vie par ses propres choix de consommation.

qui souhaite participer au développement du commerce de proximité et de l'emploi local.

qui veut manifester en conscience son attachement à son choix de vie et de société.

qui considère que l'intérêt commun est de mieux vivre ensemble, dans un environnement local vivant, actif et solidaire.

Mode d'utilisation de la monnaie :

Achats d'Abeilles (1, 2, 5, 10 et 50 Abeilles) dans les « comptoirs d'échange » et aux permanences sur les marchés.

Utilisation comme moyen de paiement.

Chaque semestre (le 1er avril et le 1er octobre), une vignette doit être collée sur les coupons Abeille. C'est la condition pour que la valeur du coupon Abeille reprenne sa valeur initiale après la date de fonte. Pour être valable chaque coupon doit être validé chaque semestre par une vignette correspondant à 2 % de sa valeur (= taux de fonte).

Par exemple : chaque 1er avril et 1er octobre de chaque année un coupon d'une Abeille ne vaut plus que 98 cts. A ces dates, en rajoutant une vignette de 2 centimes à l'emplacement prévu au dos du coupon, il retrouve sa valeur de départ (vignettes à acquérir auprès des comptoirs d'échange ou de l'association). Les prestataires sont en droit de demander à leurs clients la valeur de la vignette manquante, si le coupon n'est pas à jour. Et vice-versa.

Seules les entreprises peuvent reconvertir leurs Abeilles en Euro auprès de l'association, lorsqu'elles en ont le besoin et qu'elles n'ont pas pu les utiliser dans le réseau avec d'autres entreprises. Cette reconversion suppose une contribution de 2 % des entreprises demandeuses, pour incitation à une circulation maximum dans le réseau.

Que deviennent les Euros échangés en Abeille ?

Tous les Euros reçus lors d'acquisition d'Abeille sont mis en réserve par l'Association sur un compte « Crédit Coopératif », dénommé « Fonds de Garantie », dédié à « La Nef », entreprise solidaire labellisée (donc non cotée en bourse), sous statut de Société Coopérative Financière n'utilisant que l'épargne solidaire du public pour financer des projets de l'Économie Sociale et Solidaire (agrobio, artisanat, commerce équitable, culture et éducation alternative, écohabitat et énergies renouvelables...). L'épargne qui lui est confiée, est gérée de façon transparente ; elle est rémunérée de façon non spéculative par l'intérêt payée par les emprunteurs de cette épargne. (<http://www.lanef.com>)

Situation actuelle :

En 2012, la monnaie complémentaire l'Abeille créée en janvier 2010 a enregistré une très forte progression, que ce soit au niveau des entreprises qui l'acceptent, des utilisateurs, de la circulation des billets, des comptoirs d'échange (14).

Entreprises qui acceptent l'Abeille : 54 (2011), 100 (2012), 156 (17 juin 2014)

Nombre d'entreprises en hausse et élargissement de la zone géographique.

Nombre d'utilisateurs (particuliers) : 200 à 250 familles, à rapprocher de la population locale (23 000 à Villeneuve sur lot, 50 000 pour l'agglomération).

Au-delà d'une adhésion à l'association et à ses principes directeurs, les professionnels souhaitant utiliser l'Abeille doivent être agréés par le comité d'agrément d'Agir pour le vivant, en fonction des critères définis par son conseil d'administration, et doivent cosigner, avec l'association, l'Entente Mutuelle des Prestataires Abeille précisant leurs engagements respectifs.

Conditions d'admission des prestataires Abeille

Les entreprises ne répondant pas aux critères de sélection, selon les valeurs de la Monnaie Locale Complémentaire « Abeille », sont celles qui présentent au moins un critère d'incompatibilité totale, tels :

- Entreprise pratiquant l'agriculture ou l'horticulture conventionnelle industrielle ou les cultures hors-sol ou l'agriculture bio-industrielle.
- Entreprise liée à une enseigne qui ne lui est pas personnelle, ou une chaîne de distribution, ou une franchise non bio.
- Entreprise industrielle ou enseigne nationale non bio.
- Entreprise refusant d'utiliser prioritairement des fournitures locales.
- Entreprise utilisant des produits présentant un risque sanitaire, sans volonté ou possibilité d'y remédier.
- Entreprise générant des déchets polluants, sans volonté ou possibilité d'y remédier.

Source : Agir pour le vivant

Les utilisateurs-adhérents peuvent changer, sans frais de conversion, des Euros en Abeilles auprès d'un comptoir de change puis les utiliser pour payer leurs achats chez les prestataires agréés reconnaissables au panneau indicateur Prestataire Abeille, apposé à l'entrée de leur local. Ces derniers peuvent ensuite les utiliser chez d'autres prestataires du réseau Abeille. Seuls les prestataires peuvent reconverter des Abeilles en Euros avec l'application d'une commission de 2 % du montant concerné.

L'Abeille circule dans le Lot-et-Garonne sous forme de billets. Une Abeille est égale à un Euro. Si besoin, les centimes d'Euro sont utilisés pour faire l'appoint lors d'un paiement en Abeilles. D'abord limité à Villeneuve-sur-Lot, son territoire d'utilisation s'est peu à peu étendu et couvre désormais une large part du département du Lot-et-Garonne. L'Abeille est une monnaie fondante : elle perd 2 % de sa valeur tous les six mois. Le billet doit donc se voir apposer une vignette de son montant facial pour continuer à être utilisable.



En 2014, l'association a également créé un circuit touristique mettant en avant 30 prestataires acceptant l'Abeille. Il s'agit de donner aux touristes de passage sur le territoire la possibilité d'utiliser l'Abeille et donc de contribuer à atteindre ses objectifs de développement économique local, éthique et durable. Chaque touriste peut ainsi adhérer pour un mois et 2 € à l'association « Agir pour le vivant ». Il se voit alors remettre une enveloppe découverte comprenant le mode de fonctionnement et la carte des prestataires touristiques du réseau Abeille et peut convertir des Euros en Abeilles. A la fin de son séjour, il peut reconverter les Abeilles qui lui restent en Euros.

L'association travaille actuellement à la création d'une centrale d'achats en Abeilles et projette, dès que ses réserves financières seront suffisantes, d'accompagner et soutenir les entreprises du réseau qui en auront besoin en leur proposant des prêts (trésorerie, petits investissements ...).

Quelques chiffres 2014

86 000 Abeilles échangées.
165 prestataires, utilisant l'Abeille.
23 comptoirs de change

Source : Agir pour le vivant

2. La Luciole (Rhône-Alpes)

La Luciole a été créée, en 2011, pour répondre à l'objectif de l'association Lucioles « *d'ouvrir la voie à une économie plus respectueuse de l'être humain et de son environnement naturel* », en favorisant les échanges locaux « *dans un esprit d'équité et d'entraide entre particuliers et professionnels* ». Comme d'autres, cette association est partie de l'idée que, ne pouvant être dépensée que localement, une monnaie locale complémentaire favorise l'économie locale et qu'elle consolide, enrichit et préserve à la fois les échanges locaux et le lien social.



La Luciole est à parité avec l'Euro. Elle circule, en Ardèche, sur les bassins de vie des adhérents, de la vallée de l'Eyrieux au Vans. Les lucioles se présentent sous forme de billets et circulent dans le réseau local des utilisateurs et prestataires adhérents. Seuls les prestataires peuvent reconverter des Lucioles en Euros, avec l'application de 1 % de frais de fonctionnement du montant converti.



Les utilisateurs peuvent convertir des Euros en Lucioles auprès de l'association ou des comptoirs d'échange. L'association leur propose également de recevoir, chaque mois, par courrier un montant au choix de Lucioles. Pour cela, l'utilisateur signe, avec l'association, un contrat d'engagement précisant le montant mensuel, la fréquence et la date des règlements (chèque(s) en Euros et nombre d'enveloppes timbrées pré-remplies correspondant fournis par l'utilisateur à l'association à la signature du contrat).

L'équivalent en Euros du montant des Lucioles en circulation est déposé à la Nef (société coopérative de finances solidaires).

Quelques chiffres 2014

9 000 Lucioles en circulation.
60 prestataires acceptant la Luciole.

Source : Association Lucioles

FICHE D'IDENTITÉ

La Luciole

Par Bruno GERBET

Territoire concerné : Ardèche méridionale

Date de démarrage du projet : Septembre 2009

Date de mise en circulation de la monnaie : Avril 2010 sous forme papier en 2011

Fonctionnement de la monnaie :

1 Luciole = 1 Euro

Pas de fonte de la monnaie

Seuls les professionnels peuvent demander la reconversion d'un éventuel surplus.

But(s) du projet :

L'Association « les Lucioles » a pour objectif :

- D'ouvrir la voie à une économie plus respectueuse de l'être humain et de son environnement naturel.
- Mettre l'économie au service de l'homme et de la planète,
- Développer la solidarité,
- Favoriser les échanges locaux,
- Soutenir des projets locaux d'intérêt commun,
- Réduire l'impact écologique

Partenaires du projet rôle de chacun :

Public(s) :

Tout public (80 adhérents) en échange local chez les prestataires du réseau et entre prestataires.

Mode d'utilisation de la monnaie :

Essentiellement en consommation sur les activités ci-dessous :

Alimentation restauration - 26 prestataires dont 4 font comptoirs d'échange également

Arts et artisanat - 2 prestataires

Bien être (Hammam, thérapeute, psychopraticien, etc.) - 15 prestataires dont 1 fait comptoir d'échange également

Services et hébergements - 10 prestataires dont 1 fait comptoir d'échange également

Associations - 6 prestataires dont 2 font comptoir d'échange également

Culture - 2 prestataires

Au total 61 prestataires dont 8 font comptoir d'échange également

Situation actuelle :

- 80 particuliers utilisent cette monnaie chez 45 prestataires
- 9 000 Lucioles, soit 9 000 Euros sont en circulation avec des coupures de 1, 2, 5, 10 et 20 Lucioles, sous forme de billets

Commentaires :

Les Euros « échangés » ou plutôt convertis contre des Lucioles sont déposés à la Nef. Cette banque éthique est hébergée par le crédit coopératif.

3. L'Occito (Midi-Pyrénées)

L'Occito est un projet de monnaie complémentaire régionale, en Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon, qui a pour objectif le soutien à l'activité et l'emploi local. Sa mise en circulation est prévue pour octobre 2015.

L'Occito, actuellement en phase d'expérimentation sur certains territoires, sera une monnaie uniquement numérique et à parité avec l'Euro. Les paiements se feront par internet, carte ou smartphone.



Les utilisateurs pourront échanger des Euros contre des Occitos. Pour 100 Euros, ils obtiendront 120 Occitos dans la limite de 250 Occitos par mois, soit l'équivalent d'une réduction de 20 %. Cela a pour double objectif d'apporter un pouvoir d'achat local supplémentaire et de constituer une incitation à l'usage de cette monnaie. Ces Occitos pourront ensuite être utilisés auprès des entreprises et associations adhérentes pour l'achat de biens et de services. Afin de générer de l'activité supplémentaire, les Occitos ne pourront pas être reconvertis en Euros.

Des frais de gestion pour favoriser la circulation de l'Occito

Les frais de gestion seront proportionnels à la somme sur le compte à partir d'un certain montant.

Les frais de gestion seront :

- pour un particulier : gratuit jusqu'à un solde moyen mensuel de 500 € et de 0,2 % par mois du solde moyen si celui-ci dépasse les 500 €.
- pour une entreprise ou associations : gratuit jusqu'à un solde moyen mensuel de 10 000 € et de 0,1 % par mois du solde moyen si celui-ci dépasse les 10 000 €.

L'objectif est de procurer une motivation à utiliser rapidement la monnaie, et donc de générer du produit intérieur brut supplémentaire.

Source : Association de préfiguration de l'Occito

Dans une deuxième phase, prévue en 2016, l'Occito permettra de financer des projets de rénovation énergétique de particuliers par le biais de prêts à taux zéro.

L'association de préfiguration qui porte le projet de l'Occito s'est d'un comité scientifique composé de trois collègues de spécialistes : des économistes pour vérifier le bien fondé et le volume de l'activité économique générée, des sociologues pour analyser le comportement des usagers, des experts du développement durable pour mesurer l'efficacité de la monnaie sur la transition écologique. Il est ensuite prévu la création d'une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) qui sera l'organisme de gestion de l'Occito. L'un des enjeux est que cette gestion ne nécessite plus, à terme, de financement public. Les ressources de la structure seront les sommes issues des frais de gestion des comptes, des frais sur les transactions informatiques, des cotisations d'adhésions à la SCIC, du placement des fonds nantis et de l'achat des Occitos.

FICHE D'IDENTITÉ

L'Occito

Par Michèle SEVERS &
Marie-Claude BRIET-CLEMONT

Territoire concerné : les régions Midi Pyrénées- Languedoc Roussillon

Date de démarrage du projet : 2 novembre 2013 (association de préfiguration de la monnaie Mipys)

Date de mise en circulation de la monnaie : expérimentation en cours sur un territoire

Fonctionnement de la monnaie :

Double élément de contexte :

- Créer un outil adapté au périmètre de la future Région,
- La loi sur l'économie sociale et solidaire qui reconnaît les monnaies locales complémentaires conforte le projet.

Monnaie numérique exclusivement.

Monnaie à parité avec l'Euro.

Gratification de 20 % à l'achat dans la limite de 250 Occitos par mois et pas de reconversion possible en Euros.

Paiements par internet, par carte et par smartphone.

Mise en place de logiciels par les banques adhérentes pour une simplification et une traçabilité maximales.

But(s) du projet :

- Soutien à l'activité et l'emploi locaux ;
- Lutte contre la pauvreté – donner du pouvoir d'achat
- Appui au développement durable : financement à taux 0 des investissements liés à la rénovation énergétique

Partenaires du projet et rôle de chacun :

URSCOOP, CRCI, Union régionale des commerçants, Fédération régionale des travaux publics, UPA, CAS, Caisse d'épargne, CFDT, Union des experts comptables, Biocoop, Toulouse Business School

Public(s) : Particuliers, TPE, PME, collectivités

Mode d'utilisation de la monnaie :

Échanges et prêts liés à la rénovation énergétique

Situation actuelle :

Expérimentation en cours

Déclaration d'intention d'utiliser l'Occito de 100 entreprises

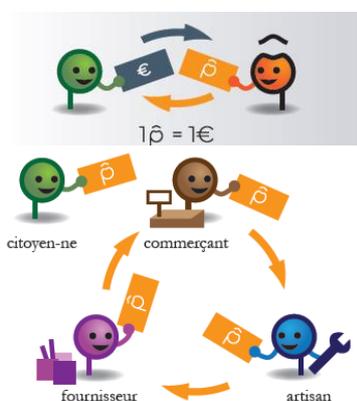
4. La Pêche (Île-de-France)

La Pêche est une monnaie locale complémentaire, née à Montreuil en Île-de-France. Elle a été initiée par l'association « Montreuil en transition » et mise en circulation en 2014 par une association « la Pêche monnaie locale », créée en 2013 à cet effet. Cette association voit une monnaie locale complémentaire comme un outil de transformation sociétale.



La Pêche poursuit l'objectif d'*encourager l'économie réelle, de stimuler les échanges locaux, de réduire l'empreinte écologique des échanges et de combattre la spéculation et les paradis fiscaux*. Ses valeurs et principes sont publiés dans une charte.

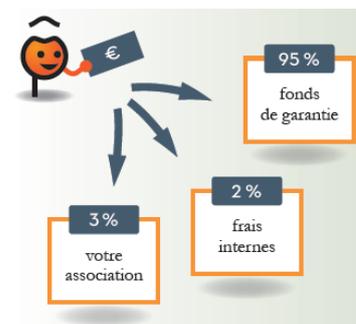
L'association « La Pêche, monnaie locale », comme celles gérant l'Abeille et le Sol-Violette, est signataire du Manifeste pour les Monnaies Locales Complémentaires (Cf. Annexe 10 page 95).



Des comptoirs d'échange permettent aux utilisateurs de convertir leurs Euros en Pêches. Ces Pêches sont ensuite utilisées comme moyen de paiement auprès des prestataires les acceptant. Ces derniers peuvent ensuite les utiliser pour payer leurs dépenses auprès d'autres prestataires les acceptant également. S'ils sont encouragés à réutiliser leurs Pêches pour leurs dépenses, les prestataires ont toutefois la possibilité de reconvertir leurs Pêches en Euros. Une contribution de 5 % du montant est prélevée lors de la conversion. Elle sert à financer le fonctionnement de l'association (2 %) et d'autres associations (3 %). Tous les utilisateurs et prestataires doivent adhérer à l'association « La Pêche, monnaie locale ».

A ce stade de démarrage de la Pêche, l'association a choisi de ne pas définir de critères de sélection des prestataires pouvant l'utiliser considérant qu'une monnaie locale complémentaire a « *besoin d'être utilisée à grande échelle pour véritablement transformer la société* » et que « *les avantages d'une monnaie locale sont intrinsèques et sont suffisamment importants – voire révolutionnaires – pour se suffire à eux-mêmes* ». L'association a également fait le choix de ne pas appliquer de fonte à la Pêche pour deux raisons : « *la fonte est toujours compliquée à expliquer, et suscite beaucoup de méfiance/résistance* » et elle « *est lourde à mettre en place en terme de logistique* ».

Prenant exemple sur le Chiemgauer, le fonctionnement de la Pêche permet de financer des associations par le biais de l'utilisateur qui choisit, lors de la conversion d'Euros en Pêches, l'association partenaire de la Pêche qu'il souhaite voir soutenir. Ce financement se fait à hauteur de 3 % du montant converti. Toutes les associations, à l'exception des associations politiques et religieuses, peuvent participer à ce système, dans la mesure où elles partagent la charte de valeurs de « La Pêche monnaie locale ».



FICHE D'IDENTITÉ

La Pêche

Par Jean-Pierre GUÉRIN

Territoire concerné : Montreuil
Date de démarrage du projet : fin 2012
Date de mise en circulation de la monnaie : 21 Juin 2014
Fonctionnement de la monnaie : 1 Pêche = 1 Euro ; des billets à taille identique à l'Euro d'une valeur de 1 ; 5 ; 10 ; 50 Pêches Pas de fonte mais conversion en Euros -5 %
But(s) du projet : 1 Favoriser l'économie locale 2 Créer un lien social 3 Réduire notre empreinte écologique 4 Combattre la spéculation et les paradis fiscaux
Partenaires du projet et rôle de chacun : Association porteuse « La Pêche, monnaie locale » La commune de Montreuil est soutien pour 5 000 Euros
Public(s) : La monnaie s'adresse à des adhérents de l'association qu'ils soient commerçants, artisans, collectivités ou clients Simple adhérent : 1 Euro ou 10 ou 50 (soutien) au choix Entreprise ou commerce : 1 Euro ou 50 ou 100 ou 500 (soutien) au choix Institution (dont la commune) : 1 000 Euros ou 5 000 au choix
Mode d'utilisation de la monnaie : La monnaie est destinée à la consommation locale
Situation actuelle : Les statuts sont déposés le 6 septembre 2013 Le règlement intérieur le 27 avril 2014 La pêche est en phase de démarrage, animée par des bénévoles avec une ambition de couvrir une partie de l'Île-de-France

La Pêche est à parité avec l'Euro. Elle existe sous forme de coupons-billets dotés de plusieurs dispositifs de sécurité, afin de limiter au maximum le risque de contrefaçon et imprimés localement. L'association pense leur adjoindre rapidement une version électronique (paiement par internet, par SMS ou par carte) afin de faciliter son utilisation.



Quelques chiffres

232 adhérents-utilisateurs de la Pêche.
18 entreprises et 18 associations l'utilisant.
2 029 € échangés en Pêches

Source : <http://peche-monnaie-locale.fr>

Développée à Montreuil, la Pêche a été conçue comme un projet duplicable afin que d'autres territoires puissent utiliser cette monnaie locale avec l'ambition pour « la Pêche monnaie locale », de lui donner une envergure régionale.

5. Le Sol-Violette (Midi-Pyrénées)

L'idée d'une monnaie locale toulousaine est née en 2009. A l'initiative de plusieurs associations de Toulouse et suite à un travail de sensibilisation et de communication via la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et l'ADEPES⁴¹, le projet s'est construit à partir des réflexions de groupes de discussion et d'ateliers participatifs qui ont réuni de nombreuses parties prenantes du secteur économique local. Ils se sont interrogés sur ce que voulaient les toulousains. Cela a abouti à la création de l'association « Comité local d'agrément Sol-Violette », gestionnaire du Sol-Violette, et à la définition des règles de fonctionnement de ce dernier.



L'objectif est « d'inciter les acteurs de l'économie à produire et consommer localement dans le respect des humains et de la nature » et de changer le regard sur la richesse, les échanges et la monnaie.

Le Sol-Violette, un outil pédagogique au service de l'innovation

Le fonctionnement de l'association vise à stimuler la participation de chacun-e lors des événements autour de la gouvernance de la monnaie. Le Sol-Violette en tant que monnaie ainsi que l'association qui la fait vivre au quotidien deviennent alors des prétextes pour échanger, dialoguer et rencontrer. L'expérience du Sol-Violette est une manière de s'inscrire dans un processus de développement personnel au service d'une action qui a pour ambition de modifier doucement le rapport de chacun-e à la monnaie, l'économie, à la consommation, au pilotage collectif et à l'engagement.

Source : Bilan 2014, Sol-Violette

⁴¹ Agence de Développement et de Promotion de l'Économie Solidaire

Le Sol-Violette a tout d'abord été expérimenté dans trois quartiers de la ville de Toulouse (Grand Mirail, Rangueil et Centre-ville). Son territoire a ensuite été étendu à l'ensemble de la ville de Toulouse puis à sa périphérie.

Quelques chiffres 2014

60 000 Sols-Violettes en circulation.

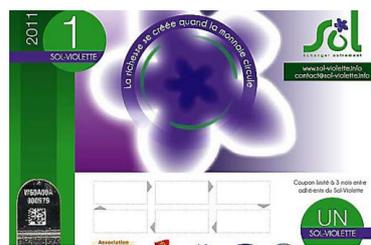
1 800 utilisateurs du Sol-Violette.

188 prestataires agréés.

Source : Comité local d'agrément Sol-Violette

L'association regroupe les utilisateurs-adhérents, les prestataires agréés, les structures permettant le change et la mise en circulation des Sols-Violette (Crédit coopératif et le Crédit municipal de Toulouse). La ville de Toulouse accompagne financièrement l'association.

Un Sol-Violette est équivalent à un Euro. Cette monnaie existe sous la forme de coupons-billets. C'est une monnaie fondante. Elle perd 2 % de sa valeur si elle ne circule pas pendant plus de trois mois. La durée de vie du coupon-billet est prolongée à chaque nouvelle transaction. Il s'agit d'un système incitatif et un billet périmé récupère trois mois de validité lorsque le prestataire de bien ou de service l'encaisse.



Les coupons-billets Sol-Violette sont sécurisés avec un code à bulles. De plus, chaque coupon-billet n'est pas activé tant que celui-ci n'a pas été lu avec une douchette. Ce système de lecture permet également d'en assurer la traçabilité. Cela permet d'avoir des informations sur les comportements des utilisateurs et la circulation de la monnaie.

Parole d'acteur rencontré

« Lors de la création d'une monnaie locale complémentaire, il faut penser aux risques de fraude. La solution utilisée par le Sol-Violette, un code à bulles en 3 dimensions est une innovation française. Elle est également utilisée pour des grands crus classés en Italie ou par l'État chinois, par exemple. Falsifier ce code revient très cher. Au regard des montants en jeu, il n'y a donc plus aucun intérêt de falsifier une monnaie locale qui utilise ce code. »

L'utilisateur peut acquérir des Sols-Violette par nantissement auprès du Crédit coopératif ou du Crédit municipal de Toulouse, c'est-à-dire l'échange d'Euros contre des Sols-Violette créés par l'établissement auprès duquel se fait l'échange (via les agences de ces établissements ou un compte personnel internet puis leur retrait chez des partenaires-relais). Il peut également acquérir des Sols-Violette déjà émis par échange contre des Euros dans les comptoirs de change. À chaque échange d'Euros en Sols-Violette, l'utilisateur reçoit un bonus de pouvoir d'achat de 5 % par tranche de 20 Euros.

Le Comité local d'agrément Sol-Violette a un partenariat avec quatre maisons de chômeurs. Cela représente environ 120 personnes qui reçoivent 30 Sols-Violette par mois financés par une subvention de la ville de Toulouse.

Les utilisateurs du Sol-Violette se servent de leurs coupons-billets pour régler leurs achats chez les prestataires agréés qui les utilisent ensuite comme règlement au sein du réseau de prestataires Sol-Violette.

FICHE D'IDENTITÉ

Le Sol-Violette

Par Christian DEJARDIN

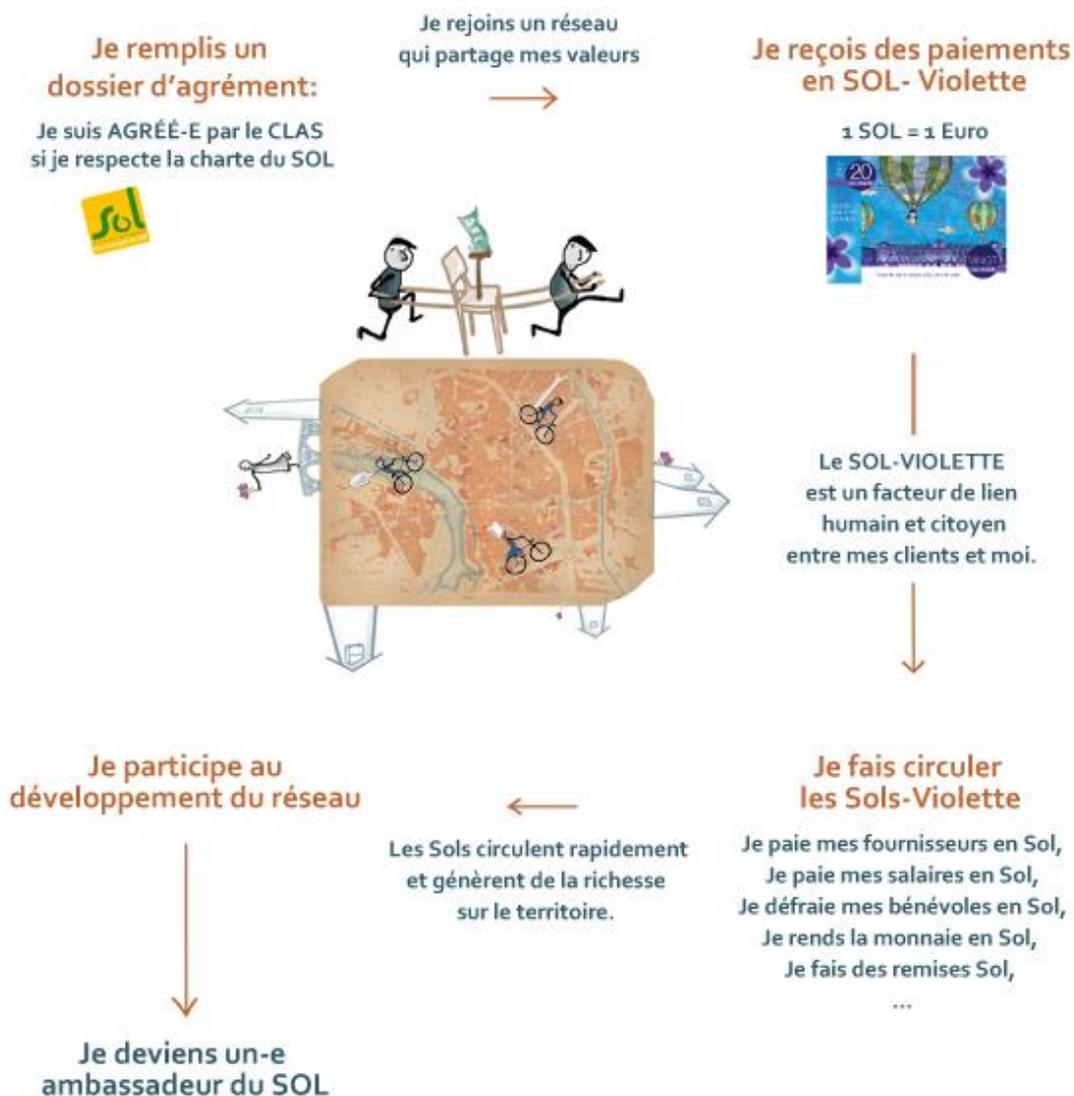
Territoire concerné : Toulouse (31 Haute Garonne) et sa région
Date de démarrage du projet : 2006/2007 mise en place du Sol et 2009 mise en place du Sol-Violette (par assemblée populaire)
Date de mise en circulation de la monnaie : 6 mai 2011
Fonctionnement de la monnaie : Ce n'est pas une monnaie fondante. Elle a une équivalence de 1 sol violette = 1 €. Elle est du type papier (pour une prise de conscience de la valeur dans un contexte virtuel).
But(s) du projet : Créer une prise de conscience de monnaie citoyenne. Repenser les relations commerciales dans un aspect humain (par opposition du système mercantile). Fidéliser les clients dans un réseau d'acteur solidaire et respectueux de l'environnement.
Partenaires du projet et rôle de chacun : C'est la Mairie de Toulouse qui a soutenu ce projet, par une caution morale, et son soutien financier par une mise de fonds dans deux Banques. Une banque apporte son soutien logistique et devient garant des échanges. Le monde associatif apporte son réseau et son expertise et sa réflexion.
Public(s) : Tous publics et prioritairement les personnes en situation difficile.
Mode d'utilisation de la monnaie : Utilisée principalement comme moyen 'de paiement' chez les adhérents prestataires. Création d'un fonds solidaire, qui permet des prêts aux personnes n'étant pas éligibles aux systèmes bancaires classiques.
Situation actuelle : On note un fort développement depuis 2011 (de 30 prestataires à 80 prestataires en 2013). C'est un réseau militant qui dynamise l'économie locale, son développement a été à l'origine de la prise de conscience des politiques et concoure à la création du MIPYS (en cours d'élaboration). La difficulté de gérer les flux (bouchon) est un frein au développement. L'incidence d'autres monnaies locales dans la région perturbe la communication autour du Sol-Violette. Il est envisagé d'abandonner la monnaie papier au profit d'une monnaie dématérialisée.

Parole d'acteur rencontré

« Un Euro circule en moyenne 2,4 fois dans l'économie réelle avant une fuite dans l'économie financière. Un Sol-Violette circule en moyenne 6 fois avant d'être retransformé en Euro. On produit donc 360 000 Sols-Violette par an, ce qui correspond au PID (Produit Intérieur Doux), c'est-à-dire la production vendue respectueuse des humains et de la nature. »

Pour être agréé par le Comité local d'agrément Sol-Violette, un prestataire (entreprises, associations, professions libérales, ...) doit remplir une charte éthique composée de différents critères environnementaux, sociaux et territoriaux.

Le Sol-Violette : mode d'emploi en image pour les prestataires



Source : Comité local d'agrément Sol-Violette

Les Sols-Violette en circulation sont garantis par le même montant en Euros. Ces Euros sont placés au Crédit coopératif et au Crédit municipal de Toulouse. Le placement au Crédit coopératif sert à financer des projets d'économie sociale et solidaire à Toulouse et celui au Crédit municipal est utilisé pour des microcrédits à des personnes en situation d'exclusion financière.

Parole d'acteur rencontré

« Il faut qu'une banque garantisse la liquidité du système. La structure qui porte la monnaie locale complémentaire est sécurisée parce qu'à tout moment elle peut revenir à l'Euro grâce au compte bancaire séquestre qu'elle doit détenir pour garantir la monnaie. »

Un des projets actuels du Comité local d'agrément Sol-Violette est de doter le Sol-Violette d'un support numérique, aux côtés du support papier, pour faciliter les échanges et le nantissement. Il travaille également au développement de l'utilisation du Sol-Violette dans le secteur parapublic afin de toucher les services collectifs comme les musées, les transports en commun, les piscines municipales, ...

6. Le Stück (Alsace)

Le Stück est une monnaie locale complémentaire en cours de création. Le projet, porté par l'association Le Stück, vise à doter Strasbourg et sa région d'une monnaie conçue pour relocaliser l'économie et redonner du sens aux transactions en circulant parmi les membres d'un réseau d'utilisateurs et de professionnels partageant des valeurs communes. Ces valeurs sont exposées dans la charte de l'association.



Charte qui guide le projet du Stück

L'association Le Stück ouvre un champ d'expérimentation : tendre vers une société plus fraternelle et conviviale, où l'argent est un outil de développement local, et non une fin en soi. Nous souhaitons reconsidérer la place de l'argent dans nos systèmes d'échange.

Nous savons qu'une monnaie peut être porteuse de sens et de valeurs.

Nous créons une monnaie locale complémentaire sur la région de Strasbourg.

Pour cela,

- nous développons un réseau afin de favoriser la solidarité et la coopération entre différents acteurs ;
- nous utilisons la monnaie locale complémentaire comme un outil collectif destiné à fluidifier les échanges dans un esprit d'équité et d'entraide entre citoyens et entreprises ;
- nous adoptons des comportements économiques de production et de consommation plus cohérents, en harmonie avec l'environnement et sauvegardant l'évolution de la vie.

Nous souhaitons que ce projet soit accessible à tous, pédagogique et construit ensemble dans le respect de nos différences.

Nous nous engageons à promouvoir le Stück comme monnaie locale complémentaire.

Nous adhérons à cette charte des valeurs et à son état d'esprit.

Source : Association Le Stück

FICHE D'IDENTITÉ

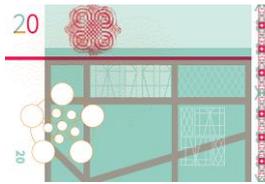
Le Stück

Par Pascal LOUIS

Territoire concerné : Communauté urbaine de Strasbourg
Date de démarrage du projet : Juin 2012
Date de mise en circulation de la monnaie : Prévus 1 ^{er} trimestre 2015
Fonctionnement de la monnaie : Les Euros convertis en Stücks sont déposés sur des livrets éthiques et solidaires auprès des partenaires : la Nef et le Crédit Municipal de Strasbourg. L'épargne est fléchée vers des acteurs engagés pour le développement du territoire.
But(s) du projet : Développer un réseau afin de favoriser la solidarité et la coopération entre différents acteurs. Utiliser la monnaie locale complémentaire comme un outil collectif destiné à fluidifier les échanges dans un esprit d'équité et d'entraide entre citoyens et entreprises. Adopter des comportements économiques de production et de consommation plus cohérents, en harmonie avec l'environnement et sauvegardant l'évolution de la vie.
Partenaires du projet et rôle de chacun : 
Public(s) : Commerçants, consommateurs, entreprises.
Mode d'utilisation de la monnaie (consommation, prêts, ...) : La monnaie est destinée à la consommation locale et à des prêts fléchés vers les acteurs du développement local.
Situation actuelle : Statuts adoptés en juillet 2014, démarrage de la monnaie repoussé à deux reprises.

Commentaires :

Mise en place technique repoussée, difficultés à faire adhérer.



La mise en circulation du Stück est prévue pour 2015. Il prendra la forme de coupons et sera à parité avec l'Euro. Les Euros convertis en Stücks seront déposés sur des livrets éthiques et solidaires auprès des partenaires de l'association : la Nef et le Crédit Municipal de Strasbourg.

Suite à la phase de définition du projet qui s'est appuyée sur des méthodologies diffusées par le mouvement Colibris, basées sur l'intelligence collective, le Stück est entré dans une phase de recherche de financements (opération de crowdfunding menée fin 2014) et d'appel à adhésion.

C. Des expériences en Champagne-Ardenne

Il n'existe actuellement pas de monnaies locales complémentaires permanentes en Champagne-Ardenne mais on y trouve des monnaies liées à des manifestations culturelles ou sportives.

I. Le Bayard

Le Bayard est la monnaie d'un festival de musiques actuelles, le Cabaret vert, organisé chaque année à Charleville-Mézières par l'association FLaP. L'objectif était de ne pas simplement d'organiser un événement culturel mais, par l'organisation de cet événement, de « rendre de la fierté à un territoire sinistré » et de générer du développement économique sur ce territoire.

Quelques chiffres Cabaret vert 2014

1 450 bénévoles, 115 responsables thématiques et 250 partenaires privés.
4 M€ du budget, dont 250 000 € provenant de partenaires privés et 300 000 € de fonds publics. Plus de 400 000 € de prestations offertes.

Source : FLaP

Afin de donner un réel ancrage territorial à l'événement et de renforcer ses retombées économiques, le choix a été fait de se fournir auprès de producteurs locaux pour les stands de buvette tenus directement par l'association. Par exemple, le festival n'a pas de fournisseur de bière situé à plus de 200 kilomètres de Charleville-Mézières.

De plus, tout le festival s'inscrit dans une dynamique de développement durable. C'est la « marque de fabrique » du Cabaret vert. Les organisateurs du festival sélectionnent les prestataires en fonction de cette exigence. Ces derniers, qui gèrent les stands de restauration présents sur le site du festival, doivent signer la « charte de restauration durable » de l'association. En contrepartie, ils ont une garantie d'exclusivité sur le site pour les produits qu'ils vendent.

Parole d'acteur rencontré

« La CCI a apporté une aide au démarrage puis a réalisé une étude sur les retombées économiques du festival. Cette étude est un formidable argument pour convaincre des partenaires potentiels. »

FICHE D'IDENTITÉ

Le Bayard

Par Jacky TOUPENET

Territoire concerné :

Charleville-Mézières et communes ardennaises avoisinantes.

Un lieu unique de 11 hectares situé en plein centre-ville sur le site sauvegardé du Stade Bayard (3 scènes, 1 espace bande dessinée, 1 espace arts de rue, 1 chapiteau de projections courts-métrages, 1 village associatif, 24 stands de restauration, 9 buvettes, 2 bars à eau, 1 centre de tri temporaire, 1 camping de 8 hectares, 1 espace partenaires).

Date de démarrage du projet : Premières réflexions sur le projet septembre 2003 par l'association FLAP et concrétisation du 1^{er} festival 2005.

Date de mise en circulation de la monnaie : 2005

Fonctionnement de la monnaie :

Monnaie non fondante (possibilité de réutilisation des Bayards d'une année sur l'autre)

Dans un premier temps conversion de la monnaie nationale en Bayards, par les festivaliers et les commerçants, puis dans un second temps transformation des Bayards en monnaie nationale le festival.

But(s) du projet : Depuis ses débuts, il y a 9 ans, le festival s'est inscrit dans une logique d'économie sociale et solidaire, économie de proximité soucieuse de ses impacts sociaux et environnementaux. Il a été distingué en 2013 par le prix international « A Greener Festival » pour sa démarche écologique exemplaire. Le Cabaret Vert conserve la même ambition : être un événement culturel responsable qui conduit une réflexion environnementale, économique, sociale et managériale.

Partenaires du projet et rôle de chacun :

Des partenaires nombreux et fidèles, de nombreuses actions se sont développées grâce à leur volonté et leur implication. Tout en respectant les attentes des partenaires, le festival cherche à élaborer des projets communs ayant pour objectif l'amélioration de ses services et la concrétisation de ses engagements pour un développement durable.

Un projet soutenu par 250 partenaires privés et publics : l'apport des partenariats peut se concrétiser sous plusieurs formes (offre promotionnelle, don de matériel, soutien financier, mécénat de compétences, aide logistique, etc.).

Principaux partenaires institutionnels : Ville de Charleville-Mézières, Communauté d'Agglomération Charleville-Mézières - Sedan, Département des Ardennes, Conseil Régional Champagne-Ardenne, Adami, Sacem, CNV.

Quelques exemples d'entreprises partenaires : Acciale Formation, Ada, Arcavi, Arden Equipment, CFA BTP, Chronodrive, Cophignon, Crédit Mutuel, ERDF, Espace Habitat, Eurovia, Fédération Française du Bâtiment 08, Gedimat Spire, Habitat 08, Invicta, Loxam, Orange, Peugeot Groupe Hess, SNCF, Urano, etc.

Public(s) :

Festivaliers (âges moyen de 28 ans), majoritairement des étudiants et employés et dont 45 % sont ardennais.

Professionnels ayant des stands au sein du site proposant divers marchandises. Aux restaurateurs 83,7 % des festivaliers prennent leur repas sur le lieu du Festival.

Mode d'utilisation de la monnaie : Soumission du Bayard (demande) à la même contrainte que celle imposée à l'offre (marchandise le temps du festival) donc obligation de circuler.

Situation actuelle : Un succès grandissant du Cabaret vert (durée 4 jours, plus de 50 concerts). 94 000 festivaliers en 2014 contre 48 000 en 2010, 1 200 Bénévoles, 250 Partenaires Privés et Publics, 50 Artistes musiciens, 30 dessinateurs BD, 10 compagnies d'arts de rue, 40 associations, 300 courts-métrages, plusieurs millions d'Euros de retombées économiques (étude C.C.I. 2010).

Le Bayard, dont le nom est à la fois celui du lieu où se déroule le Cabaret vert et une référence au chevalier du même nom, a d'abord été créé pour des raisons de sécurité. Il permet d'éviter que de l'argent circule sur le site durant le festival et de réduire les risques de vol.



Un Bayard est à parité avec l'Euro. La première année, en 2005, les Bayards ont été mis en circulation sous la forme de jetons en carton. Ils étaient alors très facilement copiables. Depuis, ce sont des pièces en plastique, produites par une société spécialisée en Belgique, qui sont utilisées. Les Bayards ne sont utilisables que durant les quatre jours du festival sur le lieu où il se déroule. Par contre, ils sont réutilisables d'une année sur l'autre.

Les festivaliers changent des Euros en Bayards qu'ils utilisent ensuite pour le paiement de leurs achats auprès des stands de restauration et des buvettes. Chaque stand dispose d'une à trois urnes numérotées et doublées. Il y a ainsi deux urnes n°1, deux urnes n°2, ... Chaque urne est cadenassée et, une fois pleine, est remplacée par la deuxième urne portant le même numéro et est acheminée au centre de stockage du festival. Il existe une « équipe Bayard » de bénévoles qui récupèrent et comptabilisent les Bayards de chaque urne. C'est un comptage machine en présence des prestataires qui le souhaitent. Les Bayards sont ensuite reconditionnés et transmis à l'équipe de vente des Bayards. Cela permet de connaître le chiffre d'affaires de chaque stand, de chaque prestataire, et donc les recettes du festival, ainsi que les flux de jetons qui sont analysés a posteriori.

Le Bayard permet, à la fois, une sécurité du public et des bénévoles, une rémunération solidaire des prestataires du Cabaret vert et un gain de temps car il n'y a pas de rendu de monnaie. Il s'est également révélé être un outil de gestion et de repérage des flux (tableaux de bord par heure, par jour, par nombre de festivalier).

Quelques chiffres 2014

432 500 Bayards mis en circulation pour 1,2 M€ de recettes.

Des pièces circulant en moyenne 3 fois.

Source : FLAP

Parole d'acteur rencontré

« Le Bayard seul ne permettrait pas d'avoir des retombées économiques locales. C'est parce qu'il s'inscrit dans un projet de développement local durable qu'il en a. »

2. Le CSS

Le CSS est une monnaie locale complémentaire créée par le Cercle Sportif Sedanais (CSS) qui regroupe 29 clubs sportifs du territoire sedanais. Un CSS est égal à un Euro. Cette monnaie existe sous la forme de jetons en plastique d'une valeur d'un CSS. Sa particularité est qu'elle est utilisée seulement durant certaines manifestations organisées par le CSS ou les associations qui en sont membres.



L'objectif premier est de favoriser une consommation sur les lieux des manifestations organisées par les associations sportives du groupement. Le deuxième objectif est d'assurer la sécurité des bénévoles au regard des gros montants d'argent qui peuvent être amenés à

circuler lors de ces manifestations. En effet, une monnaie locale complémentaire permet de n'avoir qu'une caisse centrale.

Les participants à la manifestation convertissent des Euros en CSS auprès de la caisse centrale. Les CSS leur servent ensuite pour acheter des boissons ou pour payer des prestations de restauration sur le site de cette manifestation.

Les jetons CSS utilisés en 2014 sont les mêmes que ceux utilisés en 2013. Par contre, le cercle prévoit de changer les jetons en 2015 pour éviter les copies.

La création de cette monnaie locale complémentaire a eu une incidence positive sur le chiffre d'affaires des manifestations qui a augmenté d'environ 20 %. Elle favorise également le développement de liens avec des producteurs locaux. Le groupement est ainsi dépositaire de la bière Ardennes et de jus de pomme des Ardennes.

3. L'émergence de réflexions en Champagne Ardenne

Dans la dynamique engendrée par le travail de réflexion sur l'intérêt des monnaies locales, le Président du Cercle Sportif Sedanais a sensibilisé les membres de son conseil d'administration aux richesses générées par le CSS, et à l'intérêt d'un « contrat par la monnaie » entre les consommateurs qu'ils représentent et les producteurs qui les fournissent à l'occasion des manifestations. Si les valeurs de coopération locales sont déjà fortement inscrites dans les pratiques du Cercle sportif, ce qu'elles génèrent se limite aux manifestations : cet élan pourrait-il être le moteur d'un lien plus fort, générateur de richesses locales ? La réflexion est impulsée dans le territoire sedanais. Le même type de réflexion s'engage chez les organisateurs de l'éco-festival du Cabaret vert.

D'autres groupes, en Haute-Marne, dans l'Aube, ont initié des réflexions, témoignant de comportements qui veulent accompagner les circuits de proximité en les dotant d'un outil qui renforce la contractualisation. À l'inverse, le projet en gestation d'une monnaie locale dans l'agglomération rémoise a été abandonné en l'absence de soutien de la collectivité territoriale.

D. S'engager dans la mise en place d'une monnaie locale complémentaire: identifier et lever les freins, activer les leviers

Des freins

On assiste à un foisonnement des initiatives mais beaucoup n'aboutissent pas. L'analyse du Crédit coopératif a pu mettre en évidence plusieurs facteurs d'échec à prendre en compte.

Tout d'abord, les projets qui échouent sont ceux qui créent leur monnaie avant d'avoir créé une dynamique, d'avoir fait partager le projet ou ceux qui sont trop « contestataires » (projets « contre l'Euro ») ainsi que ceux qui ignorent la nécessité d'une animation, d'une pédagogie autour du projet.

Certains projets sont « trop militants » ou trop « entre-soi ». Les retours d'expérience montrent que ce type d'initiatives ne fonctionne pas. Il faut un nombre significatif d'utilisateurs et d'entreprises pour que le système fonctionne et que les échanges se développent.

L'un des freins à l'utilisation d'une monnaie locale complémentaire est lié à l'engagement et

aux critères de choix du consommateur. De même, la difficulté pour les entreprises de trouver des fournisseurs et prestataires qui acceptent cette monnaie peut freiner son développement : le risque existe de ne pouvoir accéder à une conversion et/ou d'être confronté à une accumulation de trésorerie en monnaie locale complémentaire contraire aux objectifs de circulation rapide de cette dernière.

Il existe également des freins au développement de monnaies locales complémentaires liés à la législation actuelle qui rend nécessaire un agrément ou une exemption d'agrément pour être autorisé à remettre à des utilisateurs un ou des moyens de paiement. Le Crédit coopératif conseille toujours aux porteurs de projet de monnaie locale complémentaire de rencontrer la Banque de France et de demander son avis écrit sur le projet.

Parole d'acteur rencontré

« Les monnaies locales complémentaires restent dans une « zone grise » du droit puisqu'elles entrent dans le cadre des exceptions qui doivent s'adresser à population restreinte et identifiée, comme les chèques déjeuner, les jetons des kermesses, ..., cadre qui donne lieu à des interprétations différentes selon les tribunaux et les autorités de tutelle. En effet, la remise à une clientèle de moyens de paiement (coupons-billets, cartes, ...) correspond à un monopole bancaire. Elle appelle une demande d'agrément ou d'exemption d'agrément. »

Des leviers

Pour qu'une monnaie locale complémentaire se développe, il faut à la fois des consommateurs, des entreprises et leurs fournisseurs ou prestataires qui l'utilisent. Il y a donc deux facteurs qui se conjuguent : le nombre de personnes, d'entreprises, qui acceptent ce type de paiement et le nombre de personnes, d'entreprises qui incitent à son utilisation. Mais l'activation de ces liens ne peut être laissée à « la main invisible ». La réussite et pérennité d'une monnaie locale complémentaire nécessitent d'intégrer à son fonctionnement les moyens d'une animation et d'une coordination du réseau des acteurs impliqués ainsi que l'évaluation continue de son impact.

De plus, le soutien des collectivités territoriales constitue une nécessité pour la réussite du projet. L'impulsion donnée par la collectivité du territoire concerné est indispensable, comme pour tout autre projet de développement local.

Parole d'acteur rencontré

« Il est important de comprendre que la mise en place d'une monnaie locale complémentaire est une politique de développement local. Il faut qu'elle soit liée à un projet de développement local. Elle répond à des objectifs précis. Lors de sa création, il faut donc se poser la question de ce que l'on veut. Est-ce que je veux favoriser la consommation chez les coopératives ou le commerce de centre-ville ou l'achat responsable chez les jeunes, ... ? »

V. AVIS

Présidente : Marie-Claude BRIET-CLEMONT

Séance plénière du 12 juin 2015

Rapporteuse : Michèle SEVERS

Avis adopté à l'unanimité

Pour le néophyte, la monnaie locale complémentaire se rapproche du folklore, de l'anecdote, du militantisme, de l'utopie, de la « monnaie de singe ».

Toutefois, depuis le début des années 1990, les initiatives de monnaies locales complémentaires se sont multipliées en Europe, en Amérique latine, en Amérique du nord et au Japon. On dénombrerait actuellement plus de 5 000 monnaies locales complémentaires dans le monde.

Le phénomène de création de monnaies locales complémentaires se développe également en France depuis 2010 : une trentaine sont en circulation et une trentaine en projet. Même si elles sont très peu présentes dans le grand quart nord-est de la France, l'Alsace en a mis une en circulation (le Radis) et une est en construction à Strasbourg. À ce jour, la Champagne-Ardenne et la Lorraine n'en disposent pas, même si des réflexions sont en cours. Toutefois, deux monnaies locales complémentaires éphémères circulent en Champagne-Ardenne, répondant aux objectifs de développement durable que se sont fixés les acteurs : le Bayard lors du festival du Cabaret vert à Charleville-Mézières et le CSS lors des manifestations sportives organisées par le Cercle Sportif Sedanais.

Le CESER estime que ce mouvement ne peut plus être considéré, aujourd'hui, comme anecdotique et marginal.

Les initiatives de monnaies locales sont toutes de nature à développer une économie de proximité, complémentaire d'une économie mondialisée.

De quoi s'agit-il ?

La montée en puissance des monnaies nationales et la création d'une monnaie unique au niveau européen ont fait oublier que le pluralisme monétaire a plutôt été une constante dans l'histoire des sociétés. C'est l'avènement des monnaies nationales qui a constitué une nouveauté.

Les monnaies locales complémentaires (encore appelées monnaies sociales, parallèles, alternatives, régionales, citoyennes ou solidaires) sont des moyens de paiement permettant, à la fois, d'évaluer et de régler les échanges de biens et services sur des espaces géographiques déterminés.

L'adjectif « local » souligne un usage à une échelle circonscrite, tant du point de vue spatial que du nombre d'acteurs impliqués.

L'adjectif « complémentaire » signifie qu'elles ne sont pas conçues dans l'objectif de remplacer la monnaie officielle. Elles cohabitent avec elle. Leur parité avec cette dernière permet leur intégration dans les systèmes fiscaux et comptables existants et une articulation au système monétaire en vigueur.

Les monnaies locales complémentaires : un outil au service de l'économie locale et une contribution à l'économie globale

Les monnaies officielles, qui ont pour rôle essentiel de faciliter les échanges de biens et de services sont progressivement et largement devenues objets d'accumulation.

Le développement de l'utilisation des monnaies à des fins spéculatives hors sol les a en grande partie déconnectées de leur usage initial, au détriment de l'activité économique et de l'intérêt collectif.

C'est ainsi, qu'au niveau mondial, aujourd'hui seuls 2 % des transactions sont liées à l'économie réelle, alors que 98 % concernent des transactions financières. Face à ce déséquilibre, d'autres moyens d'échanges se créent, notamment les monnaies locales complémentaires. Les expériences et les réflexions en cours amènent à aborder la monnaie dans sa dimension économique, sa dimension sociale, sa dimension locale, sa dimension politique.

Le CESER réaffirme que l'économie locale a un rôle actif dans l'économie globale, et que le territoire doit être appréhendé comme un facteur de développement économique, avec ses acteurs, source d'innovation et de progrès. Le CESER considère que les monnaies locales complémentaires font partie des conditions locales du développement de la même manière que la monnaie officielle fait partie des conditions globales du développement.

Ainsi, ces monnaies constituent, dans les territoires où elles ont été créées, des outils favorisant le développement endogène, c'est-à-dire celui qui mobilise sur un espace donné, des ressources naturelles,

humaines, culturelles, financières afin de créer des activités, des richesses et des emplois, en grande partie non délocalisables.

S'il n'existe pas de modèle unique, la diversité de ces monnaies reflète la variété des initiatives. Ces dernières dépendent de l'origine, des caractéristiques des acteurs impliqués et de leur synergie, du contexte géographique, démographique, économique et historique. Quelles que soient les valeurs sur lesquelles reposent les initiatives et quels que soient les objets qui les concrétisent, on retrouve une même volonté des acteurs d'agir sur la qualité de vie locale et de se réapproprier la monnaie.

Le CESER est convaincu que les monnaies locales complémentaires sont des outils, au service de projets de territoires, permettant :

- de relocaliser les échanges et donc l'activité économique et ainsi de pérenniser, voire de créer, des emplois, en privilégiant l'usage local de revenus tirés d'une production locale ;
- de créer ou de recréer du lien au sein d'un réseau d'utilisateurs (consommateurs / producteurs, entre entreprises, entre acteurs économiques et sociaux d'un territoire, ...), d'apprendre ou de réapprendre à travailler ensemble, de coopérer ;
- d'associer à une monnaie des objectifs sociaux et/ou environnementaux et d'en faire un élément des politiques de lutte contre la pauvreté, contre l'exclusion. Certaines monnaies locales complémentaires sont dédiées au développement de liens intergénérationnels, à l'amélioration des pratiques quotidiennes en matière de santé, d'éducation, de respect de l'environnement ...

Monnaies locales complémentaires et collectivités territoriales

Les collectivités territoriales ont un rôle essentiel dans le développement local. Elles constituent le lieu d'expression des besoins locaux non pris en charge. Leurs compétences permettent d'y apporter souvent des réponses directes ou indirectes. Elles ont la possibilité de soutenir des initiatives de création de monnaies locales complémentaires, toujours portées par la société civile organisée, et d'en concrétiser les objectifs. C'est dans cet esprit que certains Conseils régionaux se sont engagés aux côtés de porteurs de projets dans la réflexion et la préfiguration de leur mise en œuvre.

Pour le CESER, les collectivités en charge du développement économique ne peuvent ignorer les monnaies locales complémentaires inscrites dans la loi relative à l'économie sociale et solidaire du 31 juillet 2014. Le rapport de la mission d'étude interministérielle, conduite par Jean-Philippe MAGNEN, affirme que l'engagement des collectivités est une des conditions de réussite des initiatives en la matière. Ceci est d'autant plus vrai des lors qu'elles inscrivent leurs politiques dans des stratégies de développement durable.

On retrouve dans les objectifs des monnaies locales complémentaires les trois piliers du développement durable : l'économique, le social et l'environnemental. Elles sont ainsi un des éléments de réponse face, d'une part, aux enjeux régionaux de développement et, d'autre part, à la nécessité de corriger les inégalités qui s'accumulent dans les territoires.

Des préconisations pour la Région

Le CESER demande à la Région de s'impliquer dans ce mouvement désormais légitimé par le législateur :

- en participant à la diffusion d'une meilleure connaissance des initiatives de monnaies locales complémentaires et de leurs impacts auprès des territoires de projets (parcs naturels régionaux, pays, pôles territoriaux de coopération économique, ...)
- en lançant un appel à manifestations d'intérêt « monnaies locales complémentaires » afin de déclencher des initiatives en Champagne-Ardenne ;
- en soutenant les actions d'information et de formation des techniciens des services de développement économique des collectivités territoriales ;
- en soutenant des recherche-action pour les monnaies temporaires actuelles afin d'appuyer les réflexions d'évolution en monnaies locales complémentaires ;
- en prenant en compte les initiatives régionales comme des innovations sociales dans le cadre des orientations et des actions d'ID Champagne-Ardenne ;
- en intégrant cet outil de développement local dans toutes les politiques et dispositifs concernés : progress, silver économie, programme ambition-entreprendre, appels à manifestations d'intérêt « économie de proximité », ...
- en accompagnant, y compris financièrement, les initiatives régionales de monnaies locales complémentaires durant toute la période de gestation ;
- en soutenant les expérimentations de mise en circulation ;

- en accompagnant l'animation et la pédagogie pour faire vivre les projets de développement local dans lesquels s'inscrivent ces monnaies ;

- en initiant une réflexion sur l'articulation entre les monnaies locales complémentaires et le microcrédit pour la création et le développement d'entreprises.

VI. BIBLIOGRAPHIE

Livres et rapports

Au cœur de la monnaie, Systèmes monétaires, inconscient collectif, archétypes et tabous, Biernard LIETAER, Éditions Yves Michel, Mars 2013, 483 p.

Aux origines de la monnaie, Jean-Jacques GLASSNER, Bernadette MENU, Alain TESTART, François THIERRY, sous la direction d'Alain TESTART, Éditions errance, 2001, 144 p.

Bilan Sol violette, Axes de l'évaluation du dispositif expérimental, Mairie de Toulouse, 1er décembre 2011, 16 p.

D'autres monnaies pour d'autres formes de prospérité, Mission d'étude sur les monnaies locales complémentaires et les systèmes d'échange locaux, Jean-Philippe MAGNEN, Christophe FOUREL, Avril 2015, 76 p. (rapport), 181 p. (contributions), 46 p. (annexes)

Des monnaies complémentaires en région Provence-Alpes-Côte d'Azur au service d'un développement territorial durable, CESER Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rapporteur Jean-François BIGAY, 22 octobre 2013, 88 p.

George Soros on Globalization, George SOROS, PublicAffairs, 15 mars 2005, 208 p.

Guide de mise en œuvre d'une monnaie complémentaire locale, Un outil pour aider les entreprises et les particuliers à traverser la crise sans dommage & initier une économie respectueuse de l'être humain et de la nature, Philippe DERUDDER, les membres du Gresso et de l'association Aises, 16 p.

Guide pratique des monnaies complémentaires destiné à l'usage des citoyens, Réseau financement alternatif, Septembre 2013, 115 p.

L'économie sociale et solidaire: une réponse à la crise ? capitalisme, territoires et démocratie, Jean-François DRAPERI, Dunod, 2011, 288 p.

L'encadrement des monnaies virtuelles, Recommandations visant à prévenir leurs usages à des fins frauduleuses ou de blanchiment, Ministère des finances et des comptes publics, Groupe de travail « Monnaies virtuelles », Juin 2014, 10 p.

La monnaie entre violence et confiance, Michel AGLIETTA et André ORLÉAN, éditions Odile Jacob, 2002, 380 p.

La monnaie et ses mécanismes, Dominique PLIHON, Éditions La découverte, 6^e édition, 2013, 126 p.

La révolution du bitcoin et des monnaies complémentaires, Philippe HERLIN, Eyrolles, Mai 2013

Le capital, livre premier, tome I, première section : la marchandise et la monnaie, (1878), Karl MARX, Éditions Sociales, 1971

Le guide des échanges interentreprises de biens et services, Pôle Interministeriel de Prospective et d'Anticipation des Mutations Economiques, Direction générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services du Ministère du redressement productif, Janvier 2013, 32 p.

Les modèles économiques des monnaies locales complémentaires, Synthèse prospective réalisée par le laboratoire Triangle (Jérôme BLANC, Marie FARE) et commandée par la région Rhône-Alpes, 20 mars 2014, 31 p.

Les monnaies locales complémentaires : pourquoi, comment ?, Philippe DERUDDER, Éditions Yves Michel, Avril 2012, 256 p.

les monnaies parallèles, Unité et diversité du fait monétaire, Jérôme BLANC, L'Harmattan, 2000, 348 p.

Les systèmes d'échanges locaux (SEL), Circulations affectives et économie monétaire, David MANDIN, Éditions L'Harmattan, 2009, 232 p.

Monnaie et financement de l'économie, Marie DELAPLACE, Dunod, 2003, 320 p.

Monnaie, banques, finance, Jézabel COUPPEY-SOUBEYRAN, Presses universitaires de France, 2^e édition, Janvier 2010, 352 p.

Monnaies régionales, de nouvelles voies vers une prospérité durable, Bernard LIETAER et Marie KENNEDY, Éditions Charles Léopold Mayer, 2008, 245 p.

Nouvelles monnaies : leurs enjeux macro-économiques, financiers et sociétaux, M. Pierre-Antoine GAILLY, Les Avis du Conseil Economique, Social et Environnemental, 15 avril 2015

Potentiel et perspectives de développement des plates-formes d'échanges interentreprises, Pôle Interministeriel de Prospective et d'Anticipation des Mutations Economiques, Ministère du redressement productif, Janvier 2013, 117 p.

Rapport de gestion 2013, Banque WIR, 2014, 54 p.

SEL Mode d'emploi, Guide pratique de connaissance des SEL, SEL'idaire, 7^{ème} édition, Juin 2014, 59 p.

The Age of Uncertainty, John Kenneth GALBRAITH, BBC, Clean & Tight Contents, 1 décembre 1977, 365 p.

Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie (1936), Livres I, II et III, John Maynard KEYNES, Éditions Payot, 1942

Une économie sans argent, les systèmes d'échange local, Denis BAYON, Jérôme BLANC, Isabelle GUÉRIN, Gilles MALANDRIN, David VALAT, sous la direction de Jean-Michel SERVET, édition du Seuil, 1999, 344 p.

Une monnaie nationale complémentaire, Pour relever les défis humains et écologiques, Philippe DERUDDER et André-Jacques HOLBECQ, Le Cercle des Économistes Citoyens, Éditions Yves Michel, Mars 2011, 173 p.

Articles

« Pour la première fois, les monnaies locales complémentaires sont reconnues dans la loi d'un pays », Rencontre avec Jean-Philippe MAGNEN, Réseau des collectivités Territoriales pour une Economie Solidaire, Céline PARAT, 4 août 2014

« Une autre philosophie d'échange », Jean-Michel SERVET, économiste, décrypte le développement des monnaies parallèles, Catherine MAUSSON, Liberation.fr, 2 janvier 2014

Banques et création monétaire : qui fait quoi ?, Audrey FOURNIER, Le Monde.fr, 21 septembre 2011

Collectivités et monnaies locales : le compte est bon !, La lettre du Réseau des collectivités Territoriales pour une Economie Solidaire, n°21, Janvier 2014

Des monnaies locales pour nous réapproprier nos sous..., Dossier, Valérienne, n° 105 , 1^{er} trimestre 2014

Fascination WIR – résistante aux crises, à la spéculation et à la course au profit, WIRPLUS, Septembre 2014, p. 5-6

Faut-il condamner la spéculation ?, Pierre-Noël GIRAUD, Centre d'économie industrielle de l'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Paris, Alternatives Economiques, n° 204, Juin 2002

L'âge de faire, numéro spécial à l'occasion des 9^{èmes} rencontres des MLC, Juin 2014

L'eusko, la monnaie locale basque, va passer aux échanges électroniques, DV et AFP, France 3 Aquitaine, 21 novembre 2014

L'occito, la monnaie numérique du Séquestre en test, E.B., La Dépêche, 14 octobre 2014

La complexité monétaire en France sous l'Ancien régime : étendue et modes de gestion, Jérôme BLANC, HAL Archives ouvertes, déposé le 25 août 2006, 50 p.

La monnaie de banque est-elle un instrument en voie de disparition ?, Pascal ORDONNEAU, Les Echos.fr, 31 mai 2013

La vitesse de circulation de la monnaie, Pascal ORDONNEAU, Les Echos, 23 février 2012

Le billet, une invention chinoise ?, Corale Boeykens, Museum of the National Bank of Belgium, 2007

Le bitcoin détrône l'Argentine au palmarès des pires investissements, La Tribune.fr, 2 avril 2014

Le bitcoin, une vraie innovation, un vrai mirage, Jean-Pierre PATAT, CPII (Centre d'Études Prospectives et d'Informations Internationales), La Tribune.fr, 7 mars 2014

Le coup de pouce des députés aux monnaies locales, Julien DURIEZ, La Croix, 15 mai 2014

Le Système d'Echange Local de Reims (SEL) : Un réseau pour changer ... et échanger dans un esprit de solidarité et de convivialité, Formation & Territoire, n°13, Août 2010, p. 84 à 88

Les dangers liés au développement des monnaies virtuelles : l'exemple du bitcoin, Focus, n°10, 5 décembre 2013

Les monnaies complémentaires : un autre rapport à l'argent, J.R., Petites affiches Matot Braine, 17 novembre 2014

Les monnaies locales françaises veulent sortir de la confidentialité, Marion KINDERMANS, LesEchos.fr, 28 janvier 2015

Les monnaies locales, La Revue de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, n° 14, Septembre-octobre 2013, p. 14-15

Les monnaies sociales en tant que dispositifs innovants : une évaluation, Jérôme BLANC, Marie FARE, Innovations 2012/2, n°38, p. 67-84

Mipys, la monnaie régionale numérique de Midi-Pyrénées, Pierre CHALLIER, La dépêche, 30 mars 2013

MtGox : retour sur les ratés du bitcoin, Yves EUDES, Le Monde, 14 mai 2014

Neuf questions que vous vous posez sur le bitcoin, la star des monnaies électroniques, Vincent MATALON, francetvinfo, 10 février 2014

Payer en monnaie de sage, Léa LEJEUNE, Liberation.fr, 2 janvier 2014

Qu'est-ce que l'étalon-or ?, Gong CHENG, Laurent FERRARA, Yannick KALANTZIS et Pascal TOWBIN, Banque de France, Focus, n° 5, 22 novembre 2010

Quel rôle pour les pouvoirs publics dans la mise en œuvre de projets de monnaies sociales ?, Jérôme BLANC, Marie FARE, HAL Archives ouvertes, déposé le 25 novembre 2012, 20 p.

Tout ce qu'il faut savoir sur le bitcoin, Edouard de MARESCHAL, Le Figaro.fr, 25 février 2014

Un millions de Mypis en circulation dès 2014 : le pari de Gérard POUJADE pour une monnaie solidaire et régionale, Sophie ARUTUNIAN, ObjectifNews.com, 15 novembre 2013

Une monnaie locale et complémentaire, c'est quoi ?, Adeline RAYNAL, La Tribune, 24 février 2013

Sites internet

Plate-forme des monnaies locales complémentaires : <http://monnaie-locale-complementaire.net/>

Monnaies en débat (site de la Rencontre internationale des Acteurs des monnaies sociales et complémentaires de 2011) : <http://monnaiesendebat.org/>

Le Sol-Violette : <http://www.sol-violette.fr/>

L'Épi lorrain : <http://www.enepisdubonsens.eu/>

Les Grosses légumes : <http://grosses.legumes.over-blog.com/>

L'Épicentre : <http://lepcentre.over-blog.com/>

Le Réseau Financité : <http://www.financite.be/index.fr.html>

Le Logiciel cyclos : <http://www.cyclos.org/>

La Plunkett Foundation : <http://www.plunkett.co.uk/>

Crédal : <http://www.credal.be/>

Le Crédit coopératif : <http://www.credit-cooperatif.coop/>

Fiche sur le Palmas : <http://www.taoaproject.org/bresil-banques-palmas/la-monnaie-palmas-en-resume/>

CEV solutions : <http://www.cev-solutions.com/>

SEL'idaire (association d'information et de promotion des SEL) : <http://seldefrance.communityforge.net/>

Le SEL de Reims : <http://seldereims.asso.st/>

La route des SEL : <http://route-des-sel.org/>

Le Cabaret vert : <http://cabaretvert.com/>

Barter : <https://www.francebarter.coop/>

Accorderie : <http://www.accorderie.fr/>

La Fondation bitcoin : <https://bitcoinfoundation.org>

Centre de ressources international des monnaies locales complémentaires : <http://complementarycurrency.org/>

Le Groupe chèque déjeuner : <http://www.groupe-cheque-dejeuner.com>

L'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances : <http://www.ancv.com/>

La Fondation MACIF : <http://www.fondation-macif.org/>

Site de Bernard LIETAER, économiste : <http://www.lietaer.com/>

L'Occito : <http://www.mipys.net/>

La Pêche : <http://peche-monnaie-locale.fr/>

La Banque WIR : <http://www.wir.ch/fr/>

Le Chiemgauer : <http://www.chiemgauer.info/>

Banco palmas : <http://www.bancopalmas.org.br/>

Instituto banco palmas : <http://www.institutobancopalmas.org/>

Le Stück : <http://www.lestuck.eu/>

L'association TAOA (There Are Other Alternatives) : <http://www.taoaproject.org/>

Le Cercle Sportif Sedanais : <http://css.asso.fr>

La Nef (société coopérative de finances solidaires) : <http://www.lanef.com/>

Vidéos

Interview réalisée à l'occasion de la Semaine internationale des monnaies sociales et communautaires qui s'est tenue à Lyon les 16-18 février 2011 de **Jean-Michel SERVET**, professeur à l'Institut des hautes études internationales et du développement Genève (Suisse) travaille depuis 15 ans sur les monnaies sociales et complémentaires et le micro-crédit. 13 mn 59 - <http://www.youtube.com/watch?v=TBYjqqoYFs>

La double face de la monnaie. Documentaire, réalisé en 2006 par Vincent GAILLARD et Jérôme POLIDOR, portant sur l'argent et ses alternatives dans le domaine de la consommation, des systèmes d'échanges et de travail. TINA Films et La mare aux canards – 53 mn 59

http://www.dailymotion.com/video/xpljiv_fin203-la-double-face-de-la-monnaie_news

Sol-Violette, l'éclosion d'une monnaie. Documentaire commandé de la mairie de Toulouse. Ce documentaire retrace le processus de mise en place de la monnaie complémentaire toulousaine dans sa première année d'existence. Au plus proche de l'équipe du Sol-Violette, le film donne à voir comment se construit, brique par brique, une monnaie complémentaire. Un méticuleux travail de terrain, mené par des citoyen-nes passionné-e-s et passionnant-e-s. À travers leurs questionnements, on découvrira comment une monnaie peut être utilisée comme un véritable outil. Un outil de lutte contre la financiarisation des échanges économiques, et de redynamisation de l'économie locale. Mais aussi un outil d'éducation populaire qui permet une réappropriation citoyenne de la monnaie. Enfin un outil qui constitue peut-être un levier de transformation économique et solidaire. Les Zooms Verts, Bertrand Leduc – 50 mn - <http://www.leszoomsverts.fr/index.php/productions/93-sol-violette-le-film>

L'urgence de ralentir, documentaire de Philippe Borrel

Comment résister à l'accélération financière et technologique qui nous mène vers des catastrophes écologiques et sociales ? Comment trouver d'autres façons de vivre ensemble pour façonner un autre monde ? 1h24 - <http://vimeo.com/105235701>

Emissions radio

Les monnaies alternatives le resteront-elles ?

23 août 2013

Si l'on en croit les textes, la monnaie fut inventée par un vieil homme... Prénom : Abraham. Et c'est la Genèse qui le raconte. Abraham avait trouvé un champ, pour y enterrer Sarah. Le terrain appartient aux Hittites, qui veulent le lui offrir... Lui, refuse à deux reprises : il veut acheter le champ, et sans marchander « Au vrai prix », dit-il, « d'un lieu de sépulture parmi vous ». La création de l'argent par la suite est une autre affaire... Des tablettes d'argile en Mésopotamie où l'on inscrivait les dettes, jusqu'aux pièces de deux Euros ou au billet vert, La monnaie est moins faite de métal ou de papier- que d'un matériau plus rare qu'on appelle... la confiance. Ainsi le « crédit » vient du latin « credo », « je crois »... Le support n'ayant finalement aucune espèce d'importance. Mais quand cette confiance s'amenuise... Quand le système dans son ensemble paraît dysfonctionner, A-t-on encore une marge de manœuvre pour s'extraire des monnaies imposées ? Visiblement, oui... Et cela s'appelle : les monnaies complémentaires. Il y en a quelque 5 000 dans le monde, une vingtaine en France dont certaines aux noms d'insectes : les abeilles, les lucioles... Et une autre qui ne connaît aucune frontière : il s'agit des bitcoins, monnaie virtuelle ne dépendant d'aucune banque centrale ni institution financière. Georg Simmel le philosophe allemand disait : « les questions monétaires déterminent aussi le type de société dans laquelle cet argent opère ». En gros, les schtroumpfs n'auraient pas été les schtroumpfs sans la salsepareille. Proximité, liens sociaux, accès facilité au crédit : voilà ce que veulent ceux qui se lancent dans l'aventure des monnaies alternatives. Mais que gagne-t-on vraiment à court-circuiter le système bancaire ? Qu'y a-t-il de nouveau dans ces initiatives ? Et pourquoi ne suffit-il pas de créer de l'argent pour effacer les dettes ? Et comment ces monnaies peuvent aussi éclairer la théorie économique dominante ? Les monnaies alternatives... le resteront-elles ? C'est notre question du jour dans Du grain à moudre (France Cluture).

Invités : Philippe HERLIN, économiste, chargé de cours au Conservatoire national des arts et métiers, Patrice BAUBEAU, historien spécialiste de l'histoire économique financière et monétaire, Maître de Conférences en Histoire contemporaine à l'Université Paris Ouest Nanterre-La Défense, Christophe DESTAIS, économiste au CEPII, il a travaillé plusieurs années à l'ambassade de France à Washington.

<http://www.franceculture.fr/emission-du-grain-a-moudre-d-ete-les-monnaies-alternatives-le-resteront-elles-2013-08-23>

Locales ou virtuelles, les monnaies alternatives

20 janvier 2014

La principale monnaie complémentaire aujourd'hui est virtuelle : le bitcoin. Mondialisée et dématérialisée, cette monnaie n'a aucune instance de régulation politique ; ce qui ne plaît pas vraiment ni aux banques centrales, ni aux institutions politiques. Ce mercredi 15 janvier, la Commission des finances du Sénat français a par exemple effectué une audition « sur les enjeux liés au développement des monnaies virtuelles de type Bitcoin » en présence de plusieurs représentants d'organismes directement concernés : banquiers, économistes, services luttant contre les circuits financiers clandestins. Car cette absence de contrôle fait craindre de nombreux effets pervers au développement de cette monnaie (financement du banditisme, escroquerie, bulle spéculative...). Mais à côté, se développent d'autres monnaies complémentaires locales, qui contrairement au bitcoin, visent à re-territorialiser l'économie. C'est une forme de réappropriation citoyenne du système monétaire, mais aussi tout simplement une démarche de développement durable pour redonner un sens et une proximité aux échanges marchands. C'est le cas de la livre bristolienne (« Bristol pound ») lancée à Bristol

en Angleterre en septembre 2012, avec le soutien de la mairie et du Bristol Credit Union. Les monnaies complémentaires peuvent même aller plus loin dans l'action de développement social. Au Brésil, une communauté des favelas à Fortaleza, a créé en 1998 sa propre banque, la banque Palmas, et sa propre monnaie en 2002, le Palmas. C'est tout un système intégré et auto-géré qui est mis en place, avec du micro-crédit local, tout spécialement pensé pour les communautés pauvres. Qu'elles soient virtuelles ou réelles, les monnaies complémentaires sont des monnaies qui circulent en parallèle des monnaies officielles, sur la base du volontariat de leurs utilisateurs. Leur succès aujourd'hui (plus de 5000 dans le monde) montre - peut-être - la défiance croissante envers le système financier et monétaire. Dans quelle mesure les monnaies complémentaires peuvent-elles constituer une alternative au système financier ? Quelles en sont les limites ? Quels types de gouvernance et de rapports économiques et sociaux proposent-elles ? Faut-il avoir confiance en ces monnaies alternatives ?

Invité(s) : Philippe HERLIN, économiste, chargé de cours au Conservatoire national des arts et métiers, Carlos DE FREITAS, coordinateur de l'Institut Palmas Europe, Chris SUNDERLAND, directeur de la Bristol Pound Community Interest Company.

<http://www.franceculture.fr/emission-culturesmonde-monnaie-chacun-sa-piece-chacun-son-billet-14-locales-ou-virtuelles-les-monnaies>

VII. ANNEXES

Annexe I Composition du groupe de travail

Nom	Fonction	Organisme représenté au CESER
BRIET-CLEMONT Marie-Claude	Présidente du groupe de travail	CFDT
SEVERS Michèle	Rapporteuse du groupe de travail	Chambre Régionale de l'Économie Sociale (CRESCA)
FISCHER Christophe	Membre du comité de pilotage	Chambre Régionale d'Agriculture
TASSIN Patrick	Invité permanent - Président du CESER	CGT
BLONDEAU Daniel	Membre du groupe de travail	CGT – FO
BOULANT Michel	Membre du groupe de travail	Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat
DEJARDIN Christian	Membre du groupe de travail	UFC Que choisir
DESJARDINS Francis	Membre du groupe de travail	Ligue de Protection des Oiseaux (LPO)
GERBET Bruno	Membre du groupe de travail	Union Des Employeurs de l'Économie Sociale et Solidaire (UDES) - Union Régionale des SCOP
GUERIN Jean-Pierre	Membre du groupe de travail	MEDEF
LABRUNE Gérard	Membre du groupe de travail	CGC
LENICE Liliana	Membre du groupe de travail	Fédération des Conseils de Parents d'Élèves (FCPE)
LOUIS Pascal	Membre du groupe de travail	UNSA
MOUROT Luc	Membre du groupe de travail	CGPME
SAMMUT-FARADONI Laura	Membre du groupe de travail	Personnalité qualifiée
TOUPENET Jacky	Membre du groupe de travail	CGT

Annexe 2 Personnes ressources ayant eu des échanges avec le groupe de travail

Andréa CARO, déléguée du mouvement Sol-Violette

Patricia ANDRIOT, Vice-présidente du Conseil régional de Champagne-Ardenne déléguée à l'Économie sociale et solidaire

Françoise URBAIN, administratrice de l'ASBL L'Épi lorrain, Françoise HUMBLET, coordinatrice de la coopérative la Débrouillardise villageoise, Eric KAYSER, administrateur de l'Épi lorrain et bénévole chargé du projet de l'Épi électronique, Amélie CREMERS et Michael VASSEN, animateurs de l'ASBL L'Épi lorrain.

Erwan AUDOUIT, responsable de l'unité Partenariats & Recherche et Développement, Direction du Développement du Crédit coopératif

Sandrine BRISSET, représentante du SEL (Système d'Échange Local) de Reims

Julien SAUVAGE, Directeur du Cabaret vert

Jean-Philippe MAGNEN, Vice-président du Conseil régional Pays de la Loire, chargé de mission d'étude exploratoire sur les monnaies locales complémentaires

Annexe 3 Vidéos introductives aux échanges sur la monnaie et les monnaies locales complémentaires

Intervention de Philippe DERUDDER sur l'enjeu des monnaies locales lors de la conférence des Amis du Monde diplomatique de Montpellier le jeudi 23 mai 2013 sur le thème « Les monnaies locales complémentaires : enjeux économiques, sociaux et politiques ».

Film réalisé par Serge Tostain, AMD 34 – 34 mn 45

<http://www.youtube.com/watch?v=UjiEfI3gwBM>

Entretien vidéo avec Bernard LIETAER, économiste et universitaire belge, et auteur notamment de « Voyage au cœur de la monnaie » (Yves Michel, 2011). Il est un des défenseurs les plus connus des monnaies complémentaires, et en particulier régionales. Il est persuadé qu'elles prendront une place de plus en plus importante par rapport aux monnaies officielles. Il met en évidence que l'argent moderne n'est pas en cohérence avec nos besoins et valeurs d'aujourd'hui et que nos systèmes monétaires sont fondés plus sur des émotions collectives inconscientes que sur la raison.

Partie 1 – 10 mn 20 : <http://vimeo.com/44890615>

Partie 2 – 11 mn 57 : <http://vimeo.com/44980137>

Annexe 4 Vidéos introductives aux échanges sur le bitcoin

2 minutes pour comprendre le bitcoin

Créé en 2009, le bitcoin est une monnaie virtuelle qui s'échange de gré à gré sur des plateformes d'échanges en ligne, hors de toute supervision des autorités. Il a été confronté à sa première crise d'envergure avec la faillite, en mars 2013, d'une des plateformes d'échange de bitcoin, MtGox, installée à Tokyo. MtGox aurait été victime d'un piratage informatique, comme l'a d'ailleurs aussi été ensuite la société Flexcoin, enregistrée au Canada, également contrainte de cesser ses activités...

Vidéo Sciences et Avenir - Publiée le 30-05-2014

Journalistes : Erwan LECOMTE et Damien HYPOLITE.

<http://www.sciencesetavenir.fr/decryptage/20140530.OBS9035/video-2-minutes-pour-comprendre-le-bitcoin.html>

Qu'est-ce que le bitcoin, une nouvelle monnaie virtuelle ?

Comment fonctionne le bitcoin, un nouveau moyen de paiement virtuel dont tout le monde parle sur internet. Les explications d'un de ses fervents défenseurs, Pierre NOIZAT.

Le Figaro - Publiée le 06/12/2013 – 10 mn 05

<http://video.lefigaro.fr/figaro/video/qu-est-ce-que-le-bitcoin-une-nouvelle-monnaie-virtuelle/2900376429001/>

Bitcoin, monnaie d'échange alternative

Bitcoin, une monnaie électronique qui s'échange par internet et permet de régler ses achats au quotidien. Bitcoin n'est pas soumis à une autorité centrale, ni lié au système bancaire international. En cette période de crise de confiance dans le système bancaire traditionnel, Bitcoin tombe à pic. D'autant que pour les consommateurs, il n'y a pas de frais de transactions.

Arte - Première diffusion le 11/10/2012 – 2 mn 39

<http://videos.arte.tv/fr/videos/bitcoin-monnaie-d-echange-alternative--6988468.html>

Bitcoin : le succès d'une monnaie virtuelle

Les bitcoins commencent à changer les habitudes de consommation et celles du commerce international. Créé, il y a 5 ans, le bitcoin fait de plus en plus partie du quotidien de centaines de personnes. La monnaie virtuelle permet aussi bien de s'offrir un verre à Paris que de commercer à travers le monde. Comment peut-on se faire payer en bitcoins sans avoir besoin d'une banque ? Grâce aux « mineurs » qui constituent l'un des piliers du réseau bitcoin et dont le rôle est d'authentifier les transactions enregistrées par le système.

La monnaie du net suscite également un intérêt croissant auprès des investisseurs en dépit des failles qu'a montré le réseau. Le Français Mark KARPELES, basé à Tokyo, est à l'origine du plus important scandale bitcoin. Ses pertes se chiffrent à un demi-milliard de dollars. L'enquête est en cours. Les bitcoins de son site MtGox se sont envolés au grand dam d'une centaine de personnes. Peu de temps avant le scandale, il avait averti des risques d'investir dans la monnaie virtuelle. « Quand vous achetez des bitcoins, vous devez savoir qu'ils peuvent valoir zéro le jour d'après », expliquait alors Mark KARPELES.

Failles, attaques de pirates ou arnaques ne sont pourtant près d'avoir raison du bitcoin.

France 3 - Publié le 06/05/2014 – 3 mn 18

http://www.francetvinfo.fr/economie/video-bitcoin-le-succes-d-une-monnaie-virtuelle_593113.html

Annexe 5 Les échanges et l'invention de l'écriture

Mésopotamie : l'un des berceaux de l'écrit

« Que l'initié instruisse l'initié, le profane ne doit pas voir ! »

Tablette d'Esagil

Premières tablettes

Il y a un peu plus de cinq mille ans, se produisait en Mésopotamie, entre le Tigre et l'Euphrate, un événement majeur pour l'histoire du monde : des hommes écrivaient. Le lot le plus important de tablettes retrouvées provient de la ville d'Uruk. Leurs signes comptables et graphiques sont incontestablement normalisés et placés dans un ordre invariable, preuve qu'il s'agit bien d'une écriture.



D'autres tablettes, de même époque, voire plus anciennes, ont été retrouvées sur plusieurs sites de Mésopotamie. Elles attestent une diffusion de l'écriture dès ses origines. Certaines d'entre elles permettent de dater les débuts de l'écriture aux alentours de 3 300 avant notre ère.

Apparition de l'écriture et essor des villes

L'apparition de l'écriture coïncide avec l'essor des villes, dans des sociétés en mutation où viennent de pénétrer l'invention de la roue et la technique du cuivre moulé, et qui possèdent déjà tout un répertoire de signes et de symboles dans leurs arts plastiques.

Il y a cinq mille ans, coexistent de part et d'autre du Tigre deux civilisations : la civilisation sumérienne, entre le Tigre et l'Euphrate, et la civilisation proto-élamite, à l'est du Tigre, dont la capitale est Suse. Organisées sous l'autorité d'un souverain, les populations sont urbanisées et composées d'administrateurs, de marchands, d'artisans, de paysans et de bergers qui pratiquent des échanges, administratifs ou commerciaux. C'est sans doute la nécessité ressentie par les hommes de conserver la trace de leurs échanges qui est à l'origine de l'invention de l'écriture. Ce sont les Sumériens qui perfectionnent le système.



Pour enregistrer leurs opérations comptables, Élamites et Sumériens utilisent un système de jetons modelés dans l'argile (*calculi*), correspondant en format et en dimensions aux marchandises et aux quantités faisant l'objet de l'accord. Ces jetons sont glissés dans une sphère creuse en argile façonnée au préalable autour du pouce, sur laquelle est apposé un sceau * identifiant le propriétaire. Si la bulle de terre contient par exemple le dénombrement d'un troupeau confié à un berger, il suffira de briser la bulle lorsque celui-ci le ramènera, pour vérifier qu'aucune bête ne manque.



Apparition des premiers chiffres

Vers 3 300 avant J.-C., on répète sur la bulle, sous forme d'empreintes, à côté du sceau du propriétaire, la liste de son contenu : plus besoin de la briser au moment du contrôle. Devenus inutiles, les jetons disparaissent, les bulles s'aplatissent et se transforment en tablettes.

À côté des premiers signes figuratifs, les premiers chiffres apparaissent : ce ne sont encore que des encoches plus ou moins fines, des empreintes en forme de cône ou de lentille.



Source : <http://classes.bnf.fr/ecritures/arret/lecriture/naissances/02.htm>

Annexe 6 Les formes de la monnaie

A différentes époques et dans différentes parties du monde, des marchandises ont été utilisées comme monnaie (le sel, le bétail, le cacao, ...). C'est également le cas de certains objets qui n'avaient pas de valeur intrasèque.

La **monnaie métallique** est constituée de l'ensemble des pièces en circulation. En Europe, elle a été très longtemps associée à un métal précieux, comme l'or ou l'argent.

La **monnaie-papier** est constituée de l'ensemble des billets en circulation. Ceux-ci sont les héritiers des lettres de change inventées au Moyen-Age. Il était alors possible, en présentant une lettre de change à l'institution qui l'avait émise, de récupérer l'équivalent de son montant en or ou en argent.

Les accords de Brettons Woods en 1944 qui ont enteriné la fin de la parité des monnaies nationales avec l'or pour la remplacer par une parité avec le dollar suivis par l'abandon, en 1971, par les Etats-Unis de la parité du dollar avec l'or, a mis fin à tout lien entre pièces et billets et un bien matériel ayant une valeur intrasèque.

La **monnaie scripturale** est l'ensemble des soldes créditeurs des comptes à vue dans les banques basé sur les dépôts des épargnants et les crédits accordés. C'est une monnaie d'écriture de comptes, donc une monnaie immatérielle. Avec le développement de l'informatique, elle est devenue de plus en plus électronique.

Aujourd'hui, la monnaie scripturale constitue la grande majorité de la monnaie en circulation, en particulier en France (plus de 90 %).

La fin du lien monnaies officielles-or

« L'étalon-or est un système monétaire dans lequel l'unité monétaire est définie en référence à un poids fixe d'or et chaque monnaie nationale est librement convertible en or. Pour garantir cette convertibilité, la quantité de monnaie émise par la banque centrale est strictement limitée par ses réserves d'or. Les règlements entre pays sont effectués en or.

Comme chaque monnaie nationale est fixée en poids d'or, le taux de change entre deux monnaies est fixe, et égal au rapport entre les poids d'or respectifs. »

« Quelle est l'origine de ce système ? Pendant des centaines d'années, les métaux précieux comme l'or ou l'argent ont été utilisés comme moyen d'échange dans le commerce national et international. Ils avaient plusieurs propriétés désirables : ils étaient durables, transportables, rares et il était difficile de les falsifier car leurs caractéristiques physiques étaient bien connues et facilement vérifiables. Au XIXe siècle, des billets échangeables contre de l'or ou de l'argent ont commencé à circuler. Ces billets étaient émis par des banques privées et leur valeur dépendait donc de la crédibilité de l'émetteur. En pratique, les billets émis n'étaient pas entièrement couverts par une quantité d'or ou d'argent équivalente, ce qui occasionnait des crises bancaires fréquentes. Les banques centrales ont été créées en partie pour résoudre ce problème. Les billets émis par les banques centrales étaient couverts en grande partie par des réserves métalliques.

Ce processus a mené à une organisation du système monétaire international centrée sur l'étalon-or. Celui-ci s'est mis en place dans les années 1870. Il a duré jusqu'au début de la première guerre mondiale avant d'être partiellement restauré dans l'entre-deux-guerres. L'étalon-or a été définitivement abandonné pendant la Grande Dépression des années 1930. »

« Le système de l'étalon-or a été remplacé par celui de Bretton Woods après la seconde guerre mondiale. La parité avec l'or a été remplacée par une parité fixe mais ajustable avec le dollar, lequel était initialement convertible en or. L'autonomie des politiques monétaires a été permise par des restrictions aux mouvements de capitaux. Ce système a duré jusqu'en 1971 lorsque les États-Unis ont abandonné la parité avec l'or. Les grandes économies sont alors passées à un système de taux de change flottants. »

Source : Qu'est-ce que l'étalon-or ?, Banque de France, Focus, n° 5, 22 novembre 2010

Annexe 7 Les monnaies locales complémentaires dans la loi relative à l'économie sociale et solidaire de 2014

Article 16

Le chapitre I^{er} du titre I^{er} du livre III du code monétaire et financier est complété par une section 4 ainsi rédigée :

« Section 4

Les titres de monnaies locales complémentaires

Art. L. 311-5.- Les titres de monnaies locales complémentaires peuvent être émis et gérés par une des personnes mentionnées à l'article I^{er} de la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire dont c'est l'unique objet social.

Art. L. 311-6.- Les émetteurs et gestionnaires de titres de monnaies locales complémentaires sont soumis au titre I^{er} du livre V lorsque l'émission ou la gestion de ces titres relèvent des services bancaires de paiement mentionnés à l'article L. 311-1, ou au titre II du même livre lorsqu'elles relèvent des services de paiement au sens du II de l'article L. 314-1 ou de la monnaie électronique au sens de l'article L. 315-1. »

Annexe 8 Code monétaire et financier

Article L311-I

Les opérations de banque comprennent la réception de fonds remboursables du public, les opérations de crédit, ainsi que les services bancaires de paiement.

Article L314-I

I. - Est un compte de paiement, un compte détenu au nom d'une ou de plusieurs personnes, utilisé aux fins de l'exécution d'opérations de paiement.

II. - Sont des services de paiement :

- 1° Les services permettant le versement d'espèces sur un compte de paiement et les opérations de gestion d'un compte de paiement ;
- 2° Les services permettant le retrait d'espèces sur un compte de paiement et les opérations de gestion d'un compte de paiement ;
- 3° L'exécution des opérations de paiement suivantes associées à un compte de paiement :
 - a) Les prélèvements, y compris les prélèvements autorisés unitairement ;
 - b) Les opérations de paiement effectuées avec une carte de paiement ou un dispositif similaire ;
 - c) Les virements, y compris les ordres permanents ;
- 4° L'exécution des opérations de paiement suivantes associées à une ouverture de crédit :
 - a) Les prélèvements, y compris les prélèvements autorisés unitairement ;
 - b) Les opérations de paiement effectuées avec une carte de paiement ou un dispositif similaire ;
 - c) Les virements, y compris les ordres permanents ;
- 5° L'émission d'instruments de paiement et / ou l'acquisition d'ordres de paiement ;
- 6° Les services de transmission de fonds ;
- 7° L'exécution d'opérations de paiement, lorsque le consentement du payeur est donné au moyen de tout dispositif de télécommunication, numérique ou informatique et que le paiement est adressé à l'opérateur du système ou du réseau de télécommunication ou informatique, agissant uniquement en qualité d'intermédiaire entre l'utilisateur de services de paiement et le fournisseur de biens ou services.

III. - N'est pas considérée comme un service de paiement :

- 1° La réalisation d'opérations fondées sur l'un des documents suivants, tiré sur le prestataire de services de paiement en vue de mettre des fonds à la disposition du bénéficiaire :
 - a) Un titre de service sur support papier ;
 - b) Un chèque de voyage sur support papier ;
 - c) Un mandat postal sur support papier tel que défini par l'Union postale universelle ;
- 2° La réalisation des opérations de paiement liées au service d'actifs et de titres, notamment celles réalisées sur un compte sur livret, sur un compte mentionné au titre II du livre II, sur un compte à terme ou sur un compte-titre mentionné au chapitre Ier du titre Ier du livre II ainsi que sur un compte espèces qui lui est spécifiquement associé.

IV. - Constitue un support durable, tout instrument permettant à l'utilisateur de services de paiement de stocker les informations qui lui sont personnellement adressées, d'une manière telle que ces informations puissent être consultées ultérieurement pendant une période adaptée à leur finalité et reproduites à l'identique.

Article L315-I

I.-La monnaie électronique est une valeur monétaire qui est stockée sous une forme électronique, y compris magnétique, représentant une créance sur l'émetteur, qui est émise contre la remise de fonds aux fins d'opérations de paiement définies à l'article L. 133-3 et qui est acceptée par une personne physique ou morale autre que l'émetteur de monnaie électronique.

II.-Les unités de monnaie électronique sont dites unités de valeur, chacune constituant une créance incorporée dans un titre.

Article L521-1

I. - Les prestataires de services de paiement sont les établissements de paiement, les établissements de monnaie électronique et les établissements de crédit.

II. - Lorsqu'ils fournissent des services de paiement, les institutions et services suivants sont également considérés comme des prestataires de services de paiement, sans être soumis aux dispositions du chapitre II du présent titre et dans les limites des dispositions législatives qui, le cas échéant, les régissent :

- a) La Banque de France, l'Institut d'émission des départements d'outre-mer et l'Institut d'émission d'outre-mer ;
- b) Le Trésor public ;
- c) La Caisse des dépôts et consignations.

Article L521-2

Il est interdit à toute personne autre que celles mentionnées à l'article L. 521-1 de fournir des services de paiement au sens du II de l'article L. 314-1 à titre de profession habituelle.

Article L521-3

I.-Par exception à l'interdiction de l'article L. 521-2, une entreprise peut fournir des services de paiement fondés sur des moyens de paiement qui ne sont acceptés, pour l'acquisition de biens ou de services, que dans les locaux de cette entreprise ou, dans le cadre d'un accord commercial avec elle, dans un réseau limité de personnes acceptant ces moyens de paiement ou pour un éventail limité de biens ou de services.

II.-Avant de commencer à exercer ses activités, l'entreprise mentionnée au I du présent article ou au 1° de l'article L. 311-4 adresse une déclaration à l'Autorité de contrôle prudentiel, sauf si les instruments de paiement émis par cette entreprise sont délivrés exclusivement pour l'achat d'un bien ou d'un service déterminé auprès d'elle ou auprès d'entreprises liées avec elle par un accord de franchise commerciale.

L'Autorité de contrôle prudentiel dispose d'un délai fixé par voie réglementaire suivant la réception de la déclaration ou, si celle-ci est incomplète, du même délai suivant la réception de toutes les informations nécessaires, pour notifier au déclarant, après avis de la Banque de France au titre du troisième alinéa du I de l'article L. 141-4, que les conditions mentionnées au I du présent article ou au 1° de l'article L. 311-4 ne sont pas remplies. Le silence gardé par l'Autorité de contrôle prudentiel vaut approbation du respect des conditions susmentionnées.

Ces entreprises adressent à l'Autorité de contrôle prudentiel, qui le transmet à la Banque de France, un rapport annuel justifiant le respect des dispositions précitées et la sécurité des moyens de paiement qu'elles émettent et gèrent.

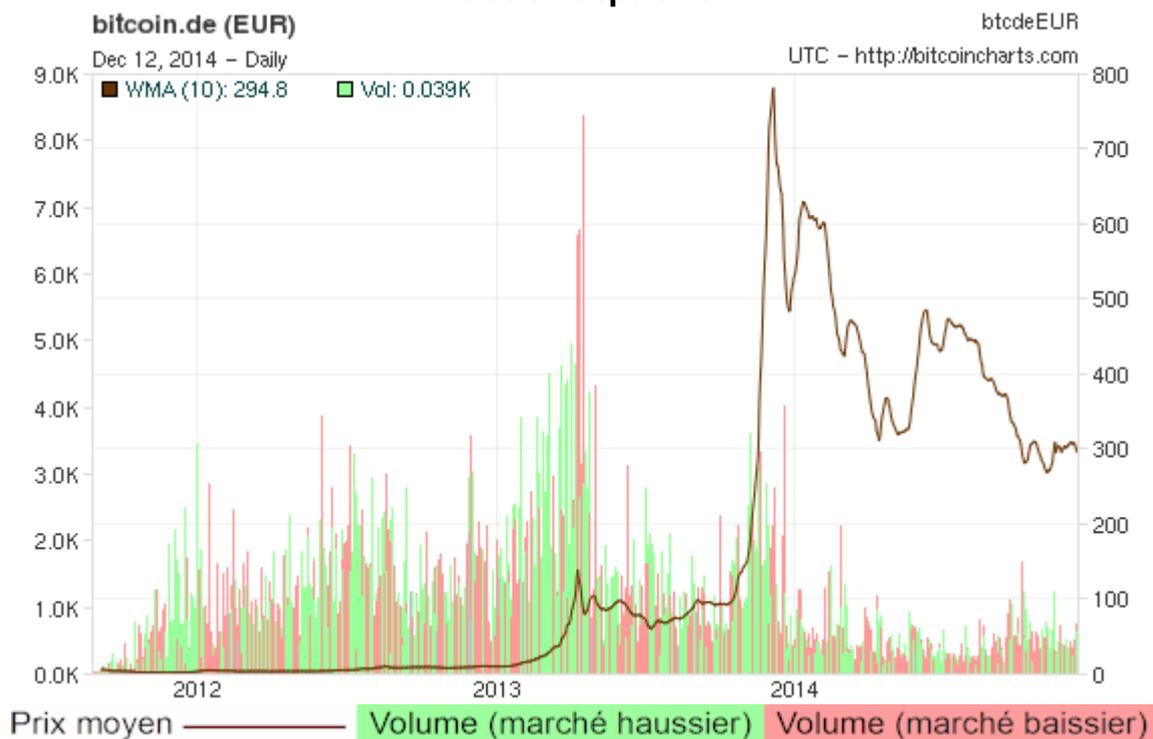
Dès qu'une entreprise prévoit de ne plus remplir les conditions mentionnées au I du présent article ou au 1° de l'article L. 311-4, elle dépose une demande d'agrément auprès de l'Autorité de contrôle prudentiel en application de l'article L. 522-6.

Lorsque l'Autorité de contrôle prudentiel notifie à une entreprise que les conditions mentionnées au I du présent article ou au 1° de l'article L. 311-4 ne sont pas remplies, l'entreprise dispose d'un délai de trois mois pour prendre les mesures nécessaires pour respecter les conditions précitées ou pour déposer une demande d'agrément auprès de l'Autorité de contrôle prudentiel en application de l'article L. 522-6.

Tant que l'Autorité de contrôle prudentiel ne s'est pas prononcée sur la demande d'agrément, l'entreprise veille à respecter les conditions prévues au I du présent article ou au 1° de l'article L. 311-4.

Annexe 9 L'évolution de la valeur du bitcoin

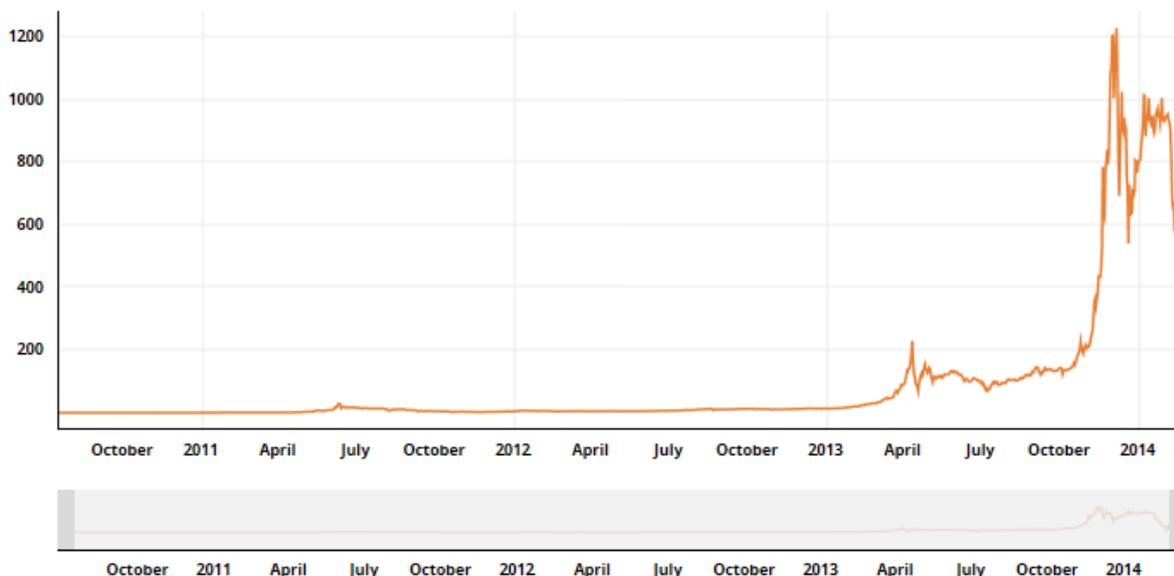
Évolution depuis 2012



Source : bitcoin.fr

Le 19 février 2014, le cours du bitcoin s'effondre suite à la disparition annoncée de bitcoins sur MtGox. Sur cette plate-forme, le bitcoin passe de 185 €, le 18 février, à 73 € 24 heures plus tard, alors qu'il reste voisin de 400 € sur les autres plates-formes. MtGox se déclare en faillite le 28 février 2014. Le 1^{er} mai 2014, une société financière se propose de racheter le site pour un bitcoin symbolique.

Taux de change bitcoin/US Dollar sur la plate-forme MtGox



Source : quandl.com

Annexe 10 Manifeste pour les monnaies locales complémentaires

PREAMBULE

Ce manifeste a pour seul objet d'établir clairement les liens qui relient les différentes monnaies locales complémentaires en déclarant les valeurs communes auxquelles elles se rattachent, sans entamer l'individualité de chacune d'elles.

Ces valeurs traduisent une vision transformatrice pour assurer des transitions vers un mode de vie juste et soutenable en favorisant :

1. La réappropriation de l'usage de la monnaie par le citoyen, comme outil économique et comme moyen pédagogique pour comprendre sa vraie nature et donner du sens à son usage.
2. La monnaie comme symbole de richesses élargies aux champs éthique, écologique, social et culturel.
3. La monnaie comme moyen d'échange invitant à l'entraide, la coopération et la solidarité.

Pour incarner ces valeurs, nous visons les objectifs suivants :

1. Renforcer le lien social à travers nos échanges.
2. Favoriser prioritairement la consommation locale par des circuits courts de proximité et de qualité.
3. Favoriser l'initiative, l'autonomie et la responsabilité entrepreneuriale.
4. Refuser la spéculation.

ICI ET MAINTENANT, SANS ATTENDRE

L'économie doit rester à la place qui lui revient : celle d'un ensemble d'outils et de moyens mis au service des humains dans une relation respectueuse des équilibres naturels.

Dans ce contexte, une monnaie locale complémentaire se définit par ses aspects de :

1. Complémentarité : une MLC coexiste avec l'Euro, c'est un outil parmi d'autres pour expérimenter et construire d'autres modes de vie, d'échange et de solidarité.
2. Parité : l'Euro est convertible en MLC, 1 Euro = 1 unité de MLC.
3. Subsidiarité : à son échelle, celle de son bassin de vie, une MLC donne la possibilité à chaque personne de re-prendre la maîtrise de son argent pour re-devenir acteur de ses choix de vie et de consommation.

UNE MISE EN RESEAU

Les porteurs de projet de MLC peuvent bénéficier d'une mutualisation d'outils mis à disposition par ceux qui les ont expérimentés sur leur territoire.

Chaque MLC se construit à partir de l'identité de son territoire et de ceux qui la portent tout en se reconnaissant dans ce Manifeste. Ce sont ces deux diversités, humaines et territoriales, qui créeront la richesse du réseau par les liens, les échanges et le partage des idées pour le développement de l'ensemble du réseau.

UNE MONNAIE CITOYENNE

- Sa convertibilité lui donnant une capacité de dédoublement, son fonctionnement participe à l'économie locale et en même temps génère la possibilité d'investissements choisis.
- Son usage, au moins comme monnaie papier, en permet l'utilisation à tout un chacun.

Finalement, une MLC est un des outils qui permet de contribuer individuellement et collectivement à créer les conditions pour mieux vivre ensemble. L'esprit d'ouverture et de coopération de chacun participe aux réflexions et actions menées dans le réseau.

Les porteurs de monnaies locales complémentaires et citoyennes souhaitent favoriser le partenariat local : ils invitent les collectivités et les autres acteurs du territoire à les rejoindre et à accompagner cette démarche de transition, dans le cadre des orientations exprimées par ce Manifeste.

Adhérer à ce Manifeste, évolutif, qui ne vise pas à remplacer les chartes locales, engage à reconnaître comme siennes les valeurs et caractéristiques qui y sont affirmées.

A Villeneuve sur Lot, le 18 mai 2013.

Ont adhéré au Manifeste :

NOM	ASSOCIATION
L'Abeille	Association Agir pour le Vivant
	TAOA (soutient le développement des monnaies sociales dont les MLC mais ne porte pas un projet de monnaie en particulier)
La Mesure	commune-Mesure
La MUSE	Agir pour la transition
Le Sol-violette	sol-violette
La Pêche	La Pêche, monnaie locale
La MIEL	Trans'Lib
Le LIEN	MLCC42
L'Eusko	Euskal Moneta - Monnaie locale du Pays Basque
La Roue	SEVE
L'Eco	ATB
La Graine	ADESL (Alternatives pour un Développement Économique et Social Local)
La Maillette	Association pour une Monnaie Locale en Pays de Rance
La Doume	Association pour le Développement de Monnaies Locales dans le Puy-de-Dôme (ADML 63)
L'Épi	Le Grain

Source : <http://monnaie-locale-complementaire.net>

Annexe I | Critères d'évaluation de l'avis du CESER

Mise en place :

- d'actions de diffusion d'une meilleure connaissance des initiatives de monnaies locales complémentaires
- d'un appel à manifestations d'intérêt « monnaies locales complémentaires » ;
- d'un dispositif d'accompagnement des monnaies locales complémentaires régionales en gestation.



**CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL
DE CHAMPAGNE-ARDENNE**

HÔTEL DE REGION
5 rue de JERICHO CS70441
51037 CHALONS-EN-CHAMPAGNE cedex

Tél. **03 26 70 31 79** – Fax 03 26 21 69 76
Courriel : ceser@cr-champagne-ardenne.fr

www.ceser-champagne-ardenne.fr